

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

Le secrétaire

## COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

### PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 30 MARS 2023

#### POINTS RELEVANT DE LA MARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

La réunion est présidée par Philippe AMEQUIN, assisté d'Etienne RENARD, de Damien LEFRANCOIS et de Céline MARIE de la Direction des Ressources Humaines.

#### 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 février 2023

Etienne RENARD soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 23 février 2023 relatif à la marche générale de l'entreprise.

Le procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 23 février 2023 relatif à la marche générale de l'entreprise est approuvé à l'unanimité.

#### 2. Information sur les indicateurs sécurité

Philippe AMEQUIN commente les indicateurs sécurité du mois de février 2023 :

<b>BYTP Périmètre France Production France (Population A1 - Source PowerBI)</b>										
Indicateurs sur 12 mois glissants			FEVRIER 2023	Indicateurs sur l'année en cours			Heures Production depuis le 01 janvier 2023	Accidentologie Production depuis 01 janvier 2023		
TF	TFG	TG		ENTITES	TF	TFG	TG	Permanent	Permanent	
									Avec Arrêt	Sans Arrêt
12.17	18.66	0.65	BYTP France	28.98	52.17	0.71	172 505	5	4	123
3.65	8.52	0.42	BCEN	8.45	25.35	0.01	118 360	1	2	1
2.17	15.17	0.10	BYTP RF	0.00	23.94	0.00	83 541	0	2	0
7.55	14.71	0.47	Périmètre France	16.03	37.39	0.33	374 406	6	8	124
5.83	13.03	0.47	Objectif BYTP FR							

#### 3. Effectifs :

##### a. Information sur les effectifs et mouvements de personnel (annexe 1)

Etienne RENARD présente les effectifs à fin février 2023 et détaille les mouvements survenus.

## **b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre**

Le Comité Économique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP. Ces prêts et emprunts sont mis en œuvre compte tenu de l'organisation de certains chantiers et des modalités particulières d'exécution des travaux (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

Les prêts et emprunts en cours sont commentés :

<b>Total des emprunts :</b>	<b>53</b>	<b>Total des prêts:</b>	<b>147</b>
BYBAT IDF	43	BBGO	1
BYCN	1	BBNE	1
BYTPRF	3	BBSE	2
BYCN PURCHASING	2	BCEN	2
BYBAT NE	1	BESSAC	12
BYBAT HAR	1	BYBAT IDF	3
BYBAT NE	1	BYCN	2
BBI :	1	BYCN Matériel	18
		BYES	9
		BYTPRF	56
		COLAS Belgium	17
		COLAS Martinique	1
		COM'IN SAS	1
		MAEG COSTRUZIONI	1
		ROBODRILL	2
		SOGETRA GUADELOUPE	1
		TEDELIS	16
		VSL	2

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

### **4. Information relative à la Réserve Spéciale de Participation**

Damien LEFRANCOIS précise que la Participation est un dispositif obligatoire dans les entreprises de plus de 50 salariés. Il permet de redistribuer aux salariés une partie des bénéfices.

Damien LEFRANCOIS informe les membres du Comité Social et Économique du montant de la Réserve Spéciale de Participation au titre de 2022 qui est de 23 110 066 € et rappelle que le montant 2021 versé en 2022 était de 23 084 000 €.

Damien LEFRANCOIS rappelle que la période de choix relatif au versement/placement de la Participation s'est ouverte sur le site AMUNDI depuis le 15 mars et a pris fin le 29 mars 2023. 88% des collaborateurs de Bouygues TP ont renseigné leur choix de versement/placement sur le site d'AMUNDI (Campagne Participation + Intéressement).

### **5. Information relative au montant moyen de l'Intéressement**

Damien LEFRANCOIS rappelle que l'Intéressement est un dispositif facultatif qui permet de verser aux collaborateurs une prime en fonction de critères définis. Ce dispositif vise à encourager les salariés à s'impliquer dans la réalisation et l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Damien LEFRANCOIS indique aux membres du Comité Social et Économique que le ROC 2022, de 3,438%, couplé à l'atteinte des 3 autres objectifs (indicateurs sécurité, RSE et alternance)) permet de déclencher une part égalitaire de l'Intéressement d'un montant moyen de 550€ bruts.

Damien LEFRANCOIS précise que ce montant moyen correspond à une présence pleine en 2022. 88% des collaborateurs de Bouygues TP ont renseigné leur choix de versement/placement sur le site d'AMUNDI (Campagne Participation + Intéressement).

## 6. Consultation relative au rapport d'activité de la Médecine du Travail

Le Dr Isabelle JEAN-LAPIERRE, accompagnée de Mylène BOISHUS (infirmière) présentent le rapport d'activité de la Médecine du Travail pour l'année 2022 et répondent aux questions des membres du Comité Social et Économique.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## 7. Consultation relative au Document Unique d'Évaluation des Risques (annexe 2)

Jérôme PASSAT présente le Document Unique d'Évaluation des Risques aux membres du Comité Social et Economique et répond aux questions des élus.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## 8. Consultation relative au rapport et au programme annuel de prévention (annexe 3)

Jérôme PASSAT présente le programme annuel de prévention aux membres du Comité Social et Economique et répond aux questions des élus. Jérôme PASSAT se charge de relayer directement à la Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail certains points soulevés par les élus.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## 9. Bilan relatif au télétravail

Etienne RENARD indique que conformément à l'Accord Télétravail signé en décembre 2020, un bilan est effectué sur le recours au télétravail des collaborateurs de Bouygues TP :

### Temps de travail - Télétravail

Effectif en télétravail (Avenant)		Répartition des jours fixes				
<b>280</b>	30/03/2023	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Nbr de jours fixes fixés par avenant	<b>223</b>	42	33	35	51	62
Nbr de jours mobiles fixés par avenant	<b>217</b>	18,8 %	14,8 %	15,7 %	22,9 %	27,8 %

Pointage en télétravail		Répartition des jours posés (TT, TLO, TO/)							
Nbr de collaborateurs ayant posé au moins 1 jour sur la période (TT, TLO, TO/)	<b>334</b>	TT	TLO	TO/	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Nbr de jours de télétravail sur la période (TT, TLO, TO/)	<b>3 251</b>	2 609	565	77	534	524	505	697	916
					16,4 %	16,1 %	15,5 %	21,4 %	28,2 %

## 10. Information BYCN Loisirs (annexe 4)

Céline MARIE rappelle que, depuis 5 ans, l'organisation de l'Espace Services BYCN est la suivante :

### Services gérés par Bien Être à la Carte (BEAC)

- Conciergerie physique de Challenger (boutique)
- E-conciergerie
- Casiers connectés (Triangle nord, Triangle sud, Atlantis)

### Services gérés par BYCN Loisirs

- Activités subventionnées (voyages CSE, chèque vacances, ...)
- Vente négociée de billetterie (loisirs, spectacles, ...) et bons d'achat
- Pilotage de la conciergerie
- Arbre de Noël et bons voyages médaillés

L'accès à tout ou partie de ces services dépend du type de forfait souscrit à l'espace services BYCN.

La durée du contrat avec Bien Être à la Carte (BEAC) est de 5 ans (du 5 mars 2018 au 17 avril 2023) et arrive donc très prochainement à échéance.

La commission de l'Espace Service BYCN s'est réunie au mois de juillet 2022 pour décider de la poursuite ou non de ce contrat. La décision des membres de la Commission a été de :

- Mettre fin au contrat avec Bien Être à la Carte
- Confier à BYCN Loisirs l'ensemble des services gérés depuis 5 ans par Bien Être à la Carte

Cette décision a été prise suite aux bilans réalisés durant 5 ans lors des commissions annuelles concernant les prestations de Bien Être à la Carte : baisse des passages et de l'activité, manque d'attractivité des tarifs remisés, gestion aléatoire des services, manque de communication, logistique lourde, manque de fiabilité, très faible utilisation des nouveaux services e-conciergerie et casiers connectés.

Ainsi, à compter du 18 avril 2023, l'ensemble des services proposés par Bien Être à la Carte sera repris par les équipes de BYCN Loisirs. Aucun changement dans les prestations / services pour les collaborateurs, à l'exception des casiers connectés et de la e-conciergerie qui ne seront pas maintenus du fait de leur très faible utilisation.

L'Espace Services BYCN devient BYCN Loisirs.

Céline MARIE indique que la Commission Bouygues Construction Loisirs s'est réunie le 6 mars 2023.

Lors de cette commission, les éléments suivants ont été présentés :

#### 1/ Le bilan de l'année 2022 concernant :

- L'activité de la conciergerie physique (boutique de challenger), de la e-conciergerie et des casiers connectés, sous-traitée depuis 5 ans auprès du prestataire Bien Être à la Carte.
- L'activité gérée en directe par les équipes de BYCN Loisirs

Le détail de ce bilan est accessible dans le compte-rendu de la commission joint à cette information.

#### 2/ Organisation à compter de 2023 :

Pour préparer la reprise des activités de Bien Être à la Carte par BYCN Loisirs :

- Fermeture de la boutique le 31/03/2023 au soir et réouverture le 19/04/2023 pour :
  - o Réaliser les inventaires
  - o Réaliser les travaux afin de réunir les 2 espaces actuels et qu'il n'y ait qu'un seul accès pour les collaborateurs
- Maintien de l'ouverture de la partie BYCN Loisirs durant les travaux
- Renforcement de l'équipe BYCN Loisirs :
  - o 2 collaboratrices recrutées pour la boutique

- o 1 recrutement en cours pour la partie espace administratif
- Communication prévue mi-mars pour informer les collaborateurs de cette période de fermeture temporaire
- Réflexion sur l'organisation d'un évènement sur challenger fin mai / début juin pour communiquer sur l'ensemble des prestations existantes

### 3/ Nouveautés 2023

Le nouveau site internet marchand sera accessible au 1<sup>er</sup> semestre 2023 (actuellement en phase de recette puis en phase pilote avant déploiement).

Le site internet permettra de passer et de payer ses commandes en ligne avec une réception de la commande au format électronique (e-billet) quand cela est possible, au comptoir BYCN loisirs ou par envoi à domicile avec frais d'envoi. Le collaborateur ne verra que les offres auxquelles il peut avoir accès selon son entité d'appartenance. Le site aura vocation à faciliter un accès plus large aux collaborateurs non basés à challenger aux prestations proposées.

Par ailleurs, BYCN Loisirs prévoit de relancer l'organisation d'expositions ventes sur Challenger ainsi que la possibilité de se faire livrer des produits de parfumerie ou de parapharmacie.

## 11. Information C'EVIDENTIA

Céline MARIE informe les membres du CSE que le CSPPG (Conseil de Surveillance du Plan de Prévoyance Groupe) a décidé d'étendre le service C'EVIDENTIA à tous les bénéficiaires du fait de son déploiement en 100% Digital (service accessible auparavant uniquement sur le site de Challenger pour Bouygues Construction).

Ce service permet de :

- Bénéficier d'un test d'acuité offert en téléconsultation pour le collaborateur et ses ayants-droit
- Prendre un RDV avec des ophtalmologues dans des délais raccourcis
- Commander des lunettes de vue en ligne avec zéro reste à charge et livraison à domicile
- Bénéficier de tarifs négociés pour les lentilles et lunettes de soleil
- Bénéficier de la garantie satisfait ou remboursé

Les collaborateurs ont été informés de ce service via une communication réalisée par :

- Le Groupe Bouygues sur Yammer et BYLink
- WTW via un mailing à tous les bénéficiaires ayant renseignés une adresse mail

Comment faire pour en bénéficier ?

- Prise de RDV en cliquant [ici](#)
- Choix du créneau et renseignement du profil pour finaliser la prise RDV
- Réception d'un mail de confirmation
- Réception du lien de téléconsultation par mail le jour J, une heure avant le rendez-vous.

## 12. Point ASC

Fernando GOMES FERREIRA précise que la prestation des chèques vacances est close. Ils devraient être distribués aux collaborateurs avant fin avril/début mai.

## 13. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

Claude CITRUGNI présente la/les demande(s) d'aménagement(s) pour le(s) chantier(s) suivant(s) :

**Information sur l'aménagement concernant le chantier de ORLY ADP-EPL :**

**Aménagement n° 1**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Horaires équipes usine : travail du samedi 7h-18h

Motifs de recours : nécessité de travailler le samedi pour tenir le jalon d'exécution des fondations profondes.

Date d'entrée en vigueur : samedi 11 et 18 mars 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

#### **Information sur l'aménagement concernant le chantier de T2A :**

##### **Aménagement n° 1**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 13

Etam : 2

Sur la base du volontariat

Horaires : travail en 3 postes : 6h-14h / 14h-22h / 22h-6h

Motifs de recours : intervention en urgence suite à la découverte de fuites d'eau vendredi 3 mars – présence nécessaire de 2 équipes pendant 2 week-ends consécutifs jusqu'au démarrage des injections lundi 13 mars.

Date d'entrée en vigueur : lundi 3 mars 2023 pendant 10 jours

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

#### **14. Consultation sur les projets d'aménagement d'horaires**

Les membres du Comité Social et Économique manifestent leur réticence sur la fréquence des demandes d'aménagements horaires durant les ponts négociés lors des NAO. Ils insistent sur le fait que les collaborateurs ont besoin de profiter de ces temps de repos.

Claude CITRUGNI présente la/les demande(s) d'aménagement(s) pour le(s) chantier(s) suivant(s) :

#### **CONSULTATION sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier Gare de Sevrans-Livry**

##### **Aménagement n° 1**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Compagnon : 1

Horaires : travail de nuit 22h-5h

Motifs de recours : travaux sur quais SNCF exploités en journée

Date d'entrée en vigueur : lundi 3 avril 2023 pour quatre semaines

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

#### **CONSULTATION sur les projets d'aménagement des horaires de travail du chantier T3A**

##### **Aménagement n° 1 – Gare d'Issy les Moulineaux**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Etam : 1

Compagnons : 15

Horaires :

Lundi 10 avril (jour férié) : 7h-16h

Lundi 8 mai (jour férié) : 7h-16h

Jeudi 18 et vendredi 19 mai (jour férié + RTT collectif) : 7h-16h

Lundi 29 mai (RTT collectif) : 7h-16h

Motifs de recours : tenue des jalons, suivi des sous-traitants, préparation des mises à disposition

Date d'entrée en vigueur : lundi 10 avril et jours fériés de mai 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

### **Aménagement n° 2 – Gare de Sèvres**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadres : 6

Etam : 6

Compagnons : 50

Horaires : travail en 3 postes 6h-14h / 14h-22h / 22h-6h

Lundi 10 avril (jour férié) - Lundi 8 mai (jour férié) - Jeudi 18 et vendredi 19 mai (jour férié + RTT collectif) -

Lundi 29 mai (RTT collectif) – Vendredi 14 et samedi 15 juillet ( jour férié + samedi)

Motifs de recours : respect des délais contractuels de l'ouvrage

Date d'entrée en vigueur : lundi 10 avril et jours fériés de mai/juillet 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

### **CONSULTATION sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier T2A**

#### **Aménagement n° 1 – OA1401P Vitry**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadres : 2

Etam : 3

Compagnons : 24

Horaires : travail en 3 postes 6h-14h / 14h-22h / 22h-6h

Travail du samedi 6h-20h

Travail jours fériés selon horaire du jour :

Lundi 10 avril (jour férié) - Lundi 8 mai (jour férié) - Jeudi 18 et vendredi 19 mai (jour férié + RTT collectif) -

Lundi 29 mai (RTT collectif) – Vendredi 14 et samedi 15 juillet ( jour férié + samedi)

Motifs de recours : réalisation des travaux de revêtement du rameau pour mise en sécurité de la galerie excavée sous congélation et soumise à de fortes charges d'eau.

Date d'entrée en vigueur : lundi 3 avril pour 3 mois incluant les jours fériés de mai/juillet 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **CONSULTATION sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier EOLE**

### **Aménagement n° 1**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Etam : 2

Compagnons : 14

Horaires : travail en 2 postes 6h-14h / 14h-22h – jour férié et RTT collectif

Motifs de recours : réalisation des travaux de passe charretière au-dessus des voies de la gare.

Date d'entrée en vigueur : Lundi 8 mai (jour férié) - Lundi 29 mai (RTT collectif)

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **CONSULTATION sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier PORT LA NOUVELLE**

### **Aménagement n° 1 – Equipe usine**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Etam : 3

Compagnons : 18

Horaires : travail du samedi 6h-14h/14h-22h

Motifs de recours : préfabrication des blocs Acropode – rattrapage pour respect des délais contractuels impactés par les blocages du port lors des journées de grève nationale

Date d'entrée en vigueur : samedi 8 et 29 avril 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

### **Aménagement n° 2 - Equipe Terrassement**

Nombre de collaborateurs BYTP concernés par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Etam : 1

Compagnons : 10

Horaires : travail jour férié 7h-12h/13h-16h

Motifs de recours : rattrapage pour respect des délais contractuels impactés par les blocages du port lors des journées de grève nationale

Date d'entrée en vigueur : lundi 10 avril 2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **15. Consultation relative au projet de licenciement pour fin de chantier du chantier T2A**

Conformément aux dispositions de l'article L 1236-8 du code du travail et de l'article 10-7 de la convention collective des ouvriers des Travaux Publics, le CSE est informé et consulté dans le cadre de la procédure de licenciement pour fin de chantier du chantier T2A.



### 1) Effectif concerné par la procédure de licenciement

22 collaborateurs ont été embauchés sous contrat à durée de chantier dans le cadre du chantier T2A et son concernés par une procédure de licenciement pour fin de chantier.

Cet effectif est réparti comme suit :

- 22 compagnons

#### ➤ Calendrier prévisionnel des licenciements :

Les licenciements pour fin de chantier se dérouleront entre mars et décembre 2023, en fonction de la fin d'activité des différentes zones de travaux.

### 2) Mesures de reclassement :

Des démarches sont en cours pour étudier les possibilités de reclassement de ces collaborateurs au sein de Bouygues Travaux Publics.

La possibilité de leur proposer une affectation sur les chantiers du Grand Paris (L15S T3A et Eole) et plus largement au sein des chantiers GTF est étudiée.

Les affectations proposées aux collaborateurs le seront en fonction des possibilités qui se présenteront, de leur champ de mobilité, de leurs compétences et aptitudes et du timing de mobilisation des projets par rapport aux dates de démobilitation du chantier T2A.

Les dossiers individuels des collaborateurs concernés seront en outre communiqués aux entités de Bouygues Travaux Publics Régions France et de Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

Un courrier sera envoyé aux structures du Groupe Bouygues potentiellement intéressées par les profils disponibles afin d'étudier d'éventuelles possibilités de reclassement.

Si aucune affectation compatible ne pouvait être trouvée, ces collaborateurs seraient concernés par la procédure de licenciement pour fin de chantier.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **16. Consultation relative au projet de licenciement pour fin de chantier du chantier T3A**

Conformément aux dispositions de l'article L 1236-8 du code du travail et de l'article 10-7 de la convention collective des ouvriers des Travaux Publics, le CSE est informé et consulté dans le cadre de la procédure de licenciement pour fin de chantier du chantier T3A.

### 1) Effectif concerné par la procédure de licenciement

27 collaborateurs ont été embauchés sous contrat à durée de chantier dans le cadre du chantier T3A et son concernés par une procédure de licenciement pour fin de chantier.

Cet effectif est réparti comme suit :

- 21 compagnons
- 6 ETAM

#### ➤ Calendrier prévisionnel des licenciements :

Les licenciements pour fin de chantier se dérouleront entre avril et décembre 2023, en fonction de la fin d'activité des différentes zones de travaux.

## 2) Mesures de reclassement :

Des démarches sont en cours pour étudier les possibilités de reclassement de ces collaborateurs au sein de Bouygues Travaux Publics.

La possibilité de leur proposer une affectation sur les chantiers du Grand Paris (L15S T2A et Eole) et plus largement au sein des chantiers GTF est étudiée.

Les affectations proposées aux collaborateurs le seront en fonction des possibilités qui se présenteront, de leur champ de mobilité, de leurs compétences et aptitudes et du timing de mobilisation des projets par rapport aux dates de démobilisation du chantier T3A.

Les dossiers individuels des collaborateurs concernés seront en outre communiqués aux entités de Bouygues Travaux Publics Régions France et de Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

Un courrier sera envoyé aux structures du Groupe Bouygues potentiellement intéressées par les profils disponibles afin d'étudier d'éventuelles possibilités de reclassement.

Si aucune affectation compatible ne pouvait être trouvée, ces collaborateurs seraient concernés par la procédure de licenciement pour fin de chantier.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

## **17. Consultation relative au projet de licenciement pour fin de chantier du chantier EOLE**

Conformément aux dispositions de l'article L 1236-8 du code du travail et de l'article 10-7 de la convention collective des ouvriers des Travaux Publics, le CSE est informé et consulté dans le cadre de la procédure de licenciement pour fin de chantier du chantier EOLE.

### 1) Effectif concerné par la procédure de licenciement

4 collaborateurs ont été embauchés sous contrat à durée de chantier dans le cadre du chantier EOLE et son concernés par une procédure de licenciement pour fin de chantier.

Cet effectif est réparti comme suit :

- 3 compagnons
- 1 Cadre

#### ➤ Calendrier prévisionnel des licenciements :

Les licenciements pour fin de chantier se dérouleront entre mars et décembre 2023, en fonction de la fin d'activité des différentes zones de travaux.

## 2) Mesures de reclassement :

Des démarches sont en cours pour étudier les possibilités de reclassement de ces collaborateurs au sein de Bouygues Travaux Publics.

La possibilité de leur proposer une affectation sur les chantiers du Grand Paris (L15S T2A et T3A) et plus largement au sein des chantiers GTF est étudiée.

Les affectations proposées aux collaborateurs le seront en fonction des possibilités qui se présenteront, de leur champ de mobilité, de leurs compétences et aptitudes et du timing de mobilisation des projets par rapport aux dates de démobilisation du chantier EOLE.

Les dossiers individuels des collaborateurs concernés seront en outre communiqués aux entités de Bouygues Travaux Publics Régions France et de Bouygues Bâtiment Ile-de-France.

Un courrier sera envoyé aux structures du Groupe Bouygues potentiellement intéressées par les profils disponibles afin d'étudier d'éventuelles possibilités de reclassement.

Si aucune affectation compatible ne pouvait être trouvée, ces collaborateurs seraient concernés par la procédure de licenciement pour fin de chantier.

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 avril 2023

**Étaient présents :**

Représentants de la Direction : Philippe AMEQUIN - Etienne RENARD – Damien LEFRANCOIS – Céline MARIE

Invité :

Secrétaire de séance : Fernando GOMES FERREIRA

Elus FO :

Titulaires : Didier SEGARD - Caroline ALLAVENA - Brigitte STEPHANE

Suppléants : Philippe LEJEUNE - Axelle PONIAS HIRARD - Florival SANTOS  
FERREIRA RITA - David DIEUDE

Elus CFTC :

Titulaires : François MARIAYE – Abdirahman OMAR ILTRE BOCK - Aude  
BABLED - Patrick PETITHOMME

Suppléants : Pierre POIX - Xavier BERTRAND – Stéphane QUENNEHEN –  
Caroline EGELS

Représentants syndicaux :

/

Absents excusés :

Mourad BOUKHEROUFA (CFTC) – José Joao GONCALVES TEIXEIRA NEVES  
(CFTC) – Eric MADELAINE (FO) - Jean-Claude DEVAUX (FO) - Isabelle LE  
MINDU (FO) - Monica FORONDA MAHR (FO) - Mohamed AIT BABA (CFTC) -  
Abdelkader AMQRANE (FO) - Patrice LEMOINE (CFTC) - Christophe MAS (FO)  
- Marilyne PICART (FO)

Le secrétaire

## ANNEXE 1

### EFFECTIFS BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

#### EFFECTIFS FEVRIER 2023

	COMPAGNONS	ETAM	CADRES	TOTAL
EFFECTIFS BYTP AU 28/02/2023	383	271	780	1 434
MOUVEMENTS DU MOIS (Entrées/Sorties)	-4	-6	-19	-29

Source : Cockpit RH



# Prévention Santé Sécurité BYTP BILAN ANNUEL P2S 2022





## Suivi des modifications

Numéro de version	Date	Modifications
V0	07/03/2023	Avis du CSSCT
V1		Validation du CSE
		Diffusion Officielle



# Table des matières

1.	Organisation de la Prévention Santé Sécurité Pole TP.....	6
1.1	Organisation de l'année .....	6
1.2	Référents Directions fonctionnelles.....	6
2.	Organisation commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) - FRANCE.....	8
2.1	Organigramme : Trombinoscope Commission CSSCT 2019-2022.....	8
2.2	Réunions trimestrielles du CSSCT .....	8
3.	Bilan de l'année écoulée .....	9
3.1	Principaux indicateurs BYTP (TF-TFG-TG).....	9
3.1.1	Collaborateur BYTP .....	10
3.1.2	Collaborateur BYTP+INTERIMAIRE .....	11
3.1.3	Toutes populations .....	13
3.2	Descriptif des accidents du personnel permanent (BYTP) .....	14
3.2.1	Répartition des accidents du travail par catégorie de personnel.....	14
3.2.2	Accidents de trajets.....	15
3.2.3	Postes aménagés .....	15
3.2.4	Accidents bénins .....	15
3.3	Analyse des accidents du travail (FR+INT).....	16
3.3.1	Collaborateurs BYTP (FR+INT) – POP A1-A2-B BY .....	16
	Suivant la localisation de la lésion .....	16
	FRANCE : .....	17
	Suivant le sexe : .....	17
	Suivant L'âge : .....	17
	Suivant l'ancienneté dans l'entreprise (pop A1 et A2 BY, non applicable pour intérimaires BY) : .....	17
	Suivant la profession.....	18
	Suivant la durée de l'arrêt.....	18
	Suivant l'heure de survenance : .....	19
	Suivant le jour de la semaine : .....	19
	Suivant le mois de survenance en fonction de l'activité.....	19
	INTERNATIONAL: .....	20
	Suivant le sexe : .....	20
	Suivant L'âge : .....	20
	Par ancienneté : .....	21
	Suivant la profession : .....	21
	Suivant la durée de l'arrêt : .....	21
	Suivant l'heure de survenance : .....	22
	Suivant le jour de la semaine : .....	22
3.4	Liste des évènements Graves et mortels .....	23
3.5	Répartition des événements Grave et HiPo par Risque Majeur (FR+INT) .....	24
4.	Santé.....	26
4.1	Bilan Kiz'Ergo .....	26
4.2	Kizergo réalisés : .....	27
4.3	Prévention des addictions .....	27
5.	Surveillance et mesures (FR+INT).....	31
5.1	Nombre de visites sécurité et INDICE DE VIGILANCE (IV) .....	31
5.2	Visites des organismes .....	34
6.	Faits marquants (FR+INT).....	35





6.1	Evènements et informations .....	35
6.2	Actions clés (Succès, initiatives, campagnes, etc.) .....	37
6.2.1	Succès / reconnaissances clients .....	37
6.2.2	Initiatives, bonne pratiques et actions en lien avec nos risques majeurs .....	38
6.2.3	Digitalisation .....	38
6.2.4	Formation et exercices .....	39
6.2.5	Actions Santé / Ergonomie .....	39
6.2.6	Mise en œuvre de campagnes .....	41
7.	Politique Santé Sécurité et Plan d'Actions .....	43
8.	Culture sécurité (FR+INT) .....	45
9.	Label Chantier "TOPSITE" .....	50
10.	Gestion du risque professionnel (France) .....	52
10.1	Visites médicales .....	52
10.2	Suivi des restrictions médicales .....	53
10.3	Tableau de suivi des Maladies professionnelles .....	56
10.4	Suivi du compte employeur .....	57
10.5	Evolution des coûts AT/MP .....	57
10.6	Etats des contentieux AT/MP .....	57
10.5.	Taux de cotisation AT/MP .....	58
10.6.	Etat des contentieux AT/MP .....	59
10.7.	Liste des postes à risques (intérimaires) .....	60
10.8.	Extrait du contrat cadre intérimaire Bouygues Construction à fin décembre 2022 .....	62
10.9.	PASI .....	65
11.	Formation (France) .....	67
11.1	Formations réglementaires .....	67
11.2	Bilan des formations sécurité .....	69
12.	Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) (France) .....	70
12.1	Définition et contenu .....	70
12.2	Mise à jour .....	70
12.3	Consultation .....	70
13.	Veille réglementaire (France) .....	71
13.1	Pilotage de la Veille Réglementaire (VLR) .....	71
13.2	Contrôle de conformité / Mise en conformité au cours 2022 .....	71



# DEFINITIONS

## Définition des populations suivant guide du reporting santé sécurité BYCN

Population A1 : Compagnons et maîtrise chantier  
 Population A2 : Encadrement  
 Population B : Stagiaires, VIE, intérimaires avec contrat BYTP  
 Population C : Sous-traitant

## Définition des abréviations des accidents et règles de calcul des indicateurs

HT / WH	ATM FAT	ATAA LTI	PA RWC	ATSA MTC	JA LWD
Heures Travaillées Worked Hours	Accident de Travail Mortel FATality	Accident de Travail Avec Arrêt Lost Time Injury	Poste Aménagé Restricted Work Case	Accident de Travail Sans Arrêt Medical Treatment Case	Jours d'arrêt Lost Working Days

Taux de fréquence (TF)  
 Lost Time Incident Rate (LTIR)

$$\frac{(ATM + ATAA) * 1\,000\,000}{HT}$$

$$\frac{(FAT + LTI) * 1\,000\,000}{WH}$$

$$\frac{(ATM + ATAA + PA + ATSA) * 1\,000\,000}{HT}$$

$$\frac{(FAT + LTI + RWC + MTC) * 1\,000\,000}{WH}$$

$$\frac{JA * 1\,000}{HT}$$

$$\frac{LWD * 1\,000}{WH}$$

Grave Severe	HiPo
Évènement à qualifier "GRAVE": ATM ou séquelles irréversibles ou hospitalisation de plus de 48 heures Event to be qualified as "SEVERE": FAT or irreversible sequelae or hospitalization lasting more than 48 hours	Évènement qui <u>aurait pu</u> être GRAVE Event that <u>could have</u> been SEVERE

YTD	12 MG 12 RM
YTD = Year to date, Année en cours	12 MG = 12 mois glissants 12 RM = 12 Rolling Months

## Définition de l'Indice de vigilance (IV)

Cet indicateur permet de mesurer la mobilisation et la volonté de l'encadrement de s'inscrire dans la démarche de prévention. Cet **indice de vigilance** met en évidence le **lien étroit** entre le contrôle de l'application des règles, la détection des situations à risque et la **baisse significative de l'accidentologie**.

### Mode de calcul de l'indice de vigilance (IV)

Un calcul mensuel de l'indice de vigilance est réalisé en tenant compte :

- Des visites réalisées par la production (maîtrise, encadrement, méthodes, direction).
- Des lancements santé sécurité (démarrage, activités spécifiques, sous-traitant, etc.)

$$IV = \frac{\text{Somme (Visites + Lancements Santé Sécurité)}}{HT\ POP\ A1\ BY + HT\ POP\ B\ BY + HT\ POP\ A1\ NON\ BY + HT\ POP\ B\ NON\ BY}$$

## Activités à Haut Risque (communément appelé "Risques Majeurs" - RM)

Activité pouvant entraîner un évènement grave ou mortel pour les personnes exposées.

## Règles-Qui-Savent (RQS)

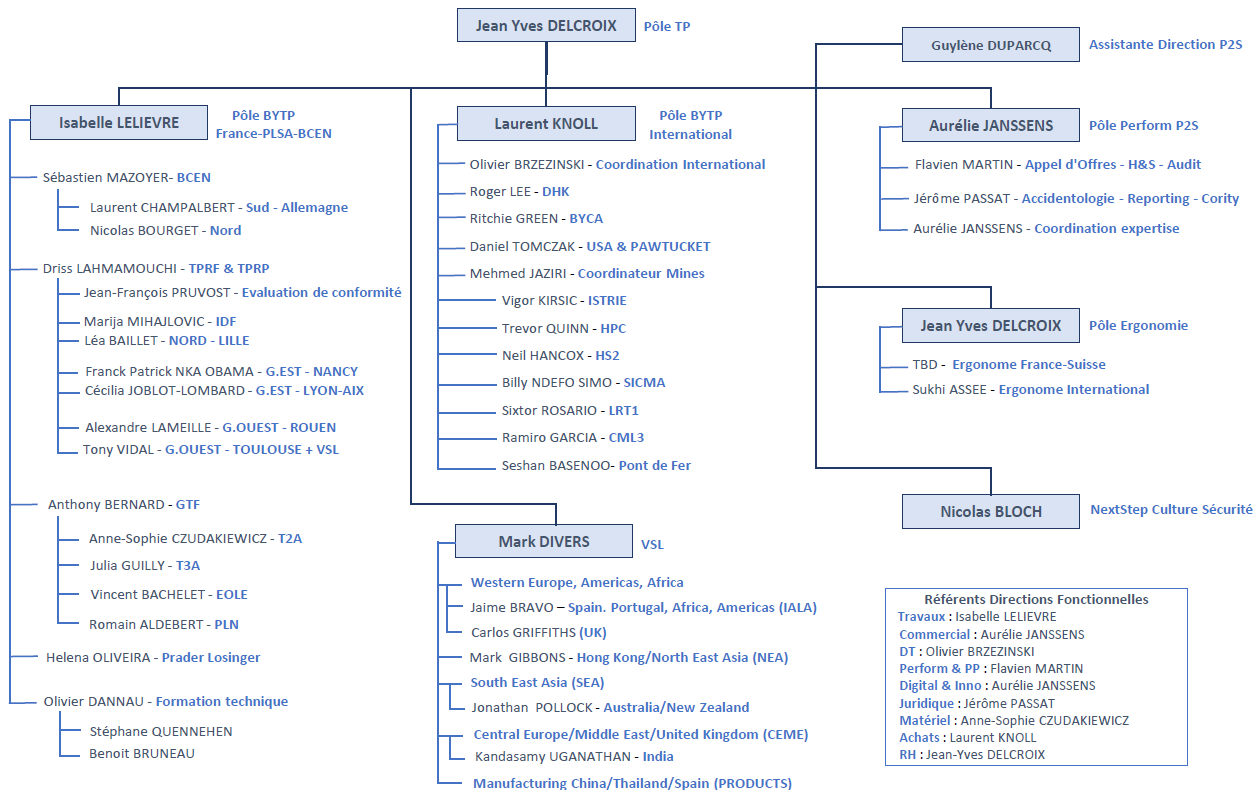
Règle visant la prévention des risques majeurs. Elle ne doit jamais être franchie ou contournée, elle s'applique à tous et est commune à tous et n'est ni modifiable ni négociable.

## Référentiel fondamentaux Pole TP

Les Règles Qui Sauvent et 12 fondamentaux BYCN ont été fusionnés en un référentiel unique applicable au Pôle TP, sur tous les sites et à tous (compagnons et salariés BYTP, intérimaires, sous-traitants et partenaires).

# 1. Organisation de la Prévention Santé Sécurité Pole TP

## 1.1 Organisation de l'année



## 1.2 Référénts Directions fonctionnelles

**Objectif :** coordonner les sujets en interface :

- Accompagner le déploiement des standards et des plans d'action P2S
- Faire remonter, à la direction P2S, les attentes et propositions des directions fonctionnelles

**Modalités :**

- Réunions formelles régulières
- Avec suivi d'un **plan d'action simple**
- Et retour d'info au comité de Démarche sécurité

## Sujets clés d'interaction définis pour chaque binôme

Direction fonctionnelle	Référent P2S	Contenus missions
Commerce Jean Pierre MARGOLIN	Aurélié JANSSENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Cadrer interface commerce et P2S : indicateurs en phase AO, réunion lancement commerce, méthodes et P2S , éléments clés à fournir aux commerciaux pour promouvoir la démarche H&amp;S</li> <li>Convention de groupement</li> <li>Staffing des projets à venir dans les AO</li> <li>Analyse des matrices: « Maîtrise des risques et Opportunités »</li> <li>Créer une bibliothèque de références sur les sujets SST à prendre en compte</li> <li>Safety in design : contribution dès la phase de conception</li> </ul>
Matériel Jean Luc GODARD	Anne Sophie CZUDAKIEWICZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Référencement des matériels, standards</li> <li>Adéquation des matériels</li> <li>Conception de matériels spécifiques</li> <li>Sinistralités liées à l'utilisation des matériels</li> <li>Capitalisation sur les matériels spécifiques</li> </ul>
Ressources Humaines Etienne RENARD	Jean Yves DELCROIX	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Suivi du plan de formation, des compétences</li> <li>Assistance lors du recrutement de collaborateurs avec compétences spécifiques (exemple chauffeur d'engins) / CACES renouvellement</li> <li>Actions vis-à-vis de la santé : analyse et actions à déployer en interface avec la RH et médecine du travail (ex : restrictions médicales)</li> <li>Proposition à faire au processus RH sur suivi santé mentale/compagnons</li> <li>Formation PASI des intérimaires</li> </ul>
Direction Technique Laure PARNEIX	Olivier BRZEZINSKI	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Accompagnement MOSE + en cours et MaJ</li> <li>Suivi des Chargés des Ouvrages Provisoires</li> <li>Conception des équipements de travail</li> <li>Analyse de la sinistralité en cours</li> <li>Analyse de risques en phase de conception</li> <li>Accompagnement R &amp; D</li> </ul>
Achats Sébastien RAVILY	Laurent KNOLL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Modalités de livraison et cahier des charges à l'intention des fournisseurs</li> <li>Interface Prévention / PABLO</li> <li>Vérifier ce que l'outil Constellation (ou équivalent) prévoit en termes de critères SST</li> <li>Déploiement des exigences vis-à-vis des prestataires, ST, (CoT ?) à transmettre lors de l'établissement du contrat</li> </ul>
Travaux Gilles DOLFI	Isabelle LELIEVRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Définition et mise en place d'un plan de progrès avec nos principaux partenaires</li> <li>Déployer des actions pour suivre, animer et accompagner les sous-traitants</li> <li>Réaliser sur les projets des réunions annuelles d'échanges P2S, travaux et ETT principales</li> <li>Rôle de surveillance de la filière travaux incluant récompense / sanction sur les sujets SST sur projet</li> </ul>
Juridique Jean Marc COULON	Jerome PASSAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Gestion et caractérisation du risque professionnel</li> <li>Définition des rôles des directions opérationnelles pour constituer un dossier et réaliser le suivi</li> <li>Définir un cahier des charges sur les différents cabinets d'avocats (pénaux, contentieux) pour traiter tous nos dossiers</li> <li>Réaliser des réunions semestrielles d'échange et de parcours des différents dossiers pénaux AT</li> </ul>
Perform TP et PP Cécile GOMEZ	Flavien MARTIN	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Système de management ISO 45001</li> <li>Inclusion dans système BYTP</li> <li>Planification des audits internes et TOPSITE</li> </ul>
Digitalisation & Innovation Olivier MIRET	Aurélié JANSSENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des points d'interface entre les processus officiels</li> <li>Outils de digitalisation et bonnes pratiques</li> <li>Outils numériques P2S</li> <li>Innovation</li> </ul>

## 2. Organisation commission santé sécurité et conditions de travail (CSSCT) - FRANCE

### 2.1 Organigramme : Trombinoscope Commission CSSCT 2019-2022

PRÉSIDENT DU CSSCT		NOUVEAU PRÉSIDENT DU CSSCT	
	Gilles DOLFI ☎ : 01.30.60.26.15		Philippe PATEAU ☎ : 06 60 43 21 51
MEMBRES DU CSSCT			
	Stéphane QUENNEHEN ☎ : 06.60.81.75.32		Pierre POIX ☎ : 07.61.55.69.08
MEMBRES DU CSSCT			
	Christophe MAS ☎ : 06.66.39.49.24		François MARIAYE ☎ : 06.64.12.21.82
MEMBRES DU CSSCT			
	Fernando GOMES FERREIRA ☎ : 07.60.75.20.26		Abdirahman ILTRE BOCK ☎ : 06.98.79.90.06
MEMBRES DU CSSCT			
	Didier SEGARD ☎ : 06.69.29.57.60		Brigitte STEPHANE ☎ : 06.66.16.38.00

Le CSSCT est l'interlocuteur privilégié des salariés en matière de sécurité et de santé. Vous pouvez contacter les membres de votre CSSCT pour apporter des propositions d'améliorations, ou signaler un dysfonctionnement. Le CSSCT travaille en étroite relation avec le Service Prévention.

### 2.2 Réunions trimestrielles du CSSCT

Pour l'année 2022, les réunions du CSSCT se sont tenues selon le calendrier suivant

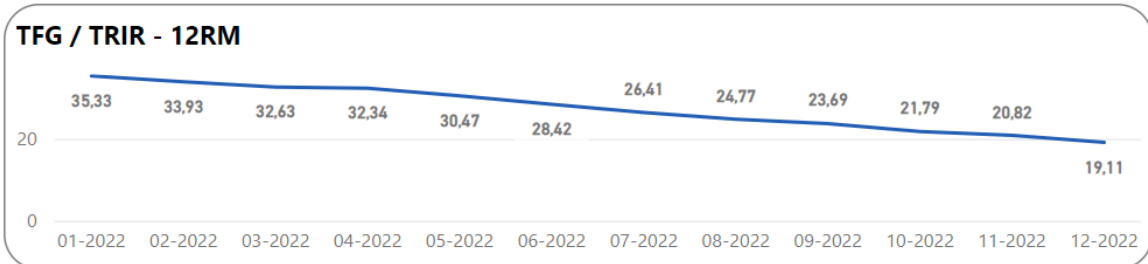
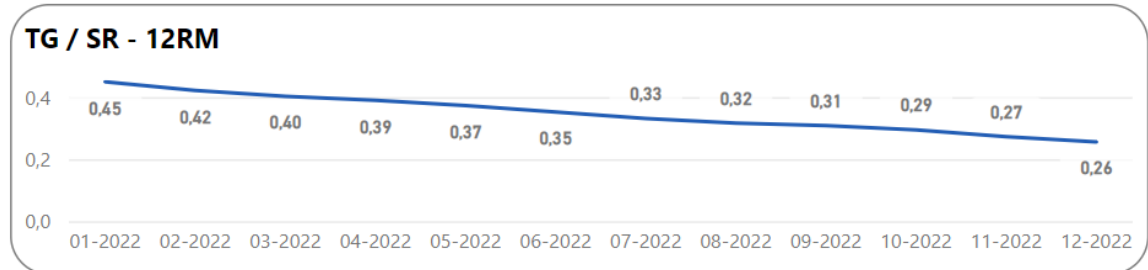
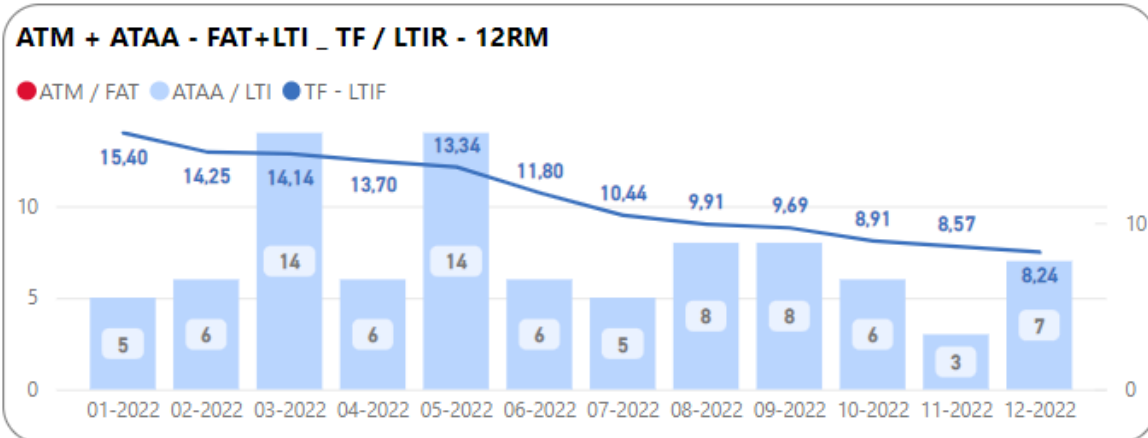
- CSSCT BYTP, 24 mars 2022
- CSSCT BYTP, 30 juin 2022
- CSSCT BYTP, 6 octobre 2022
- CSSCT BYTP, 6 décembre 2022

La Direction Prévention Santé Sécurité est présente à l'ensemble de ces réunions.

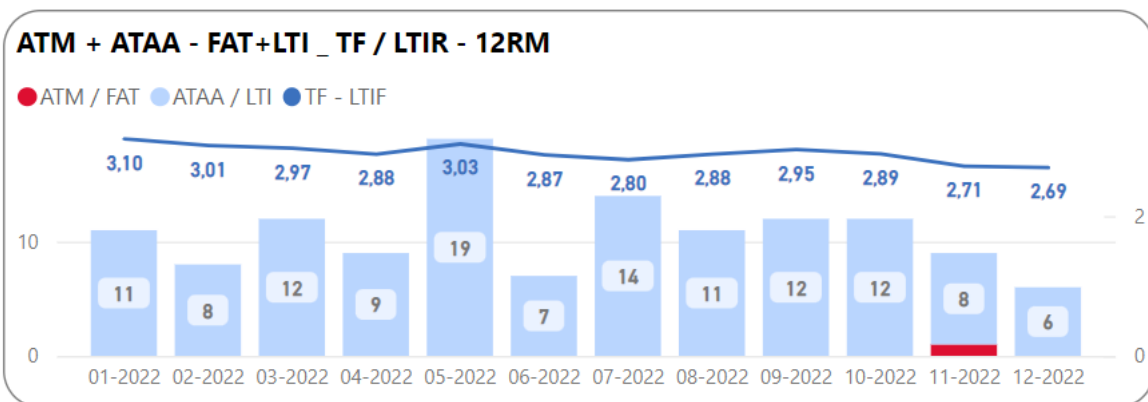
### 3. Bilan de l'année écoulée

#### 3.1 Principaux indicateurs BYTP (TF-TFG-TG)

FRANCE : toutes populations



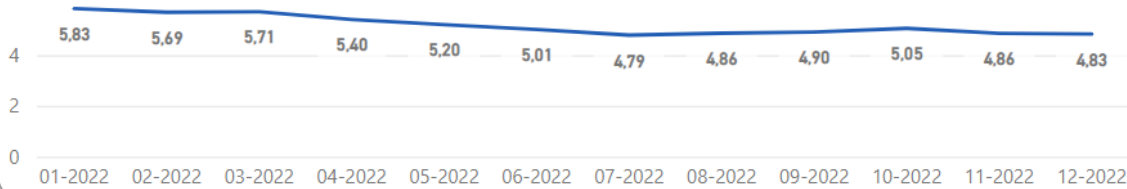
INTERNATIONAL : toutes populations



### TG / SR - 12RM



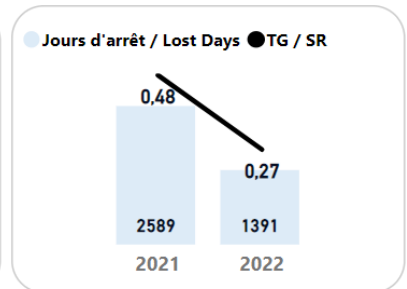
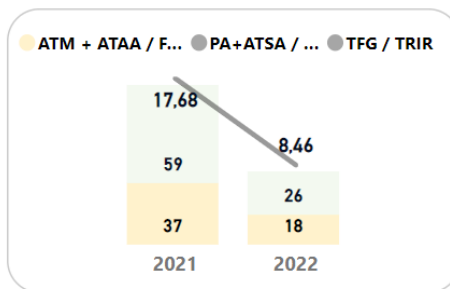
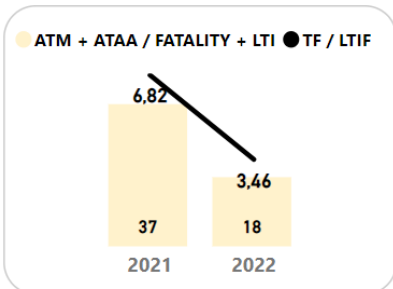
### TFG / TRIR - 12RM



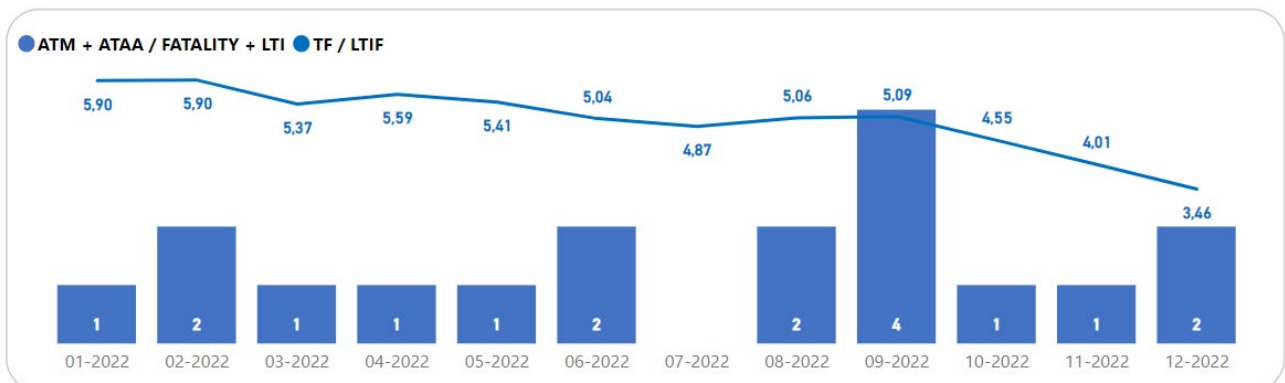
### 3.1.1 Collaborateur BYTP

FRANCE : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / Fatality + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
BYTP REGIONS FRANCE	906 383			5,52	0,04
GRAND TRAVAUX FRANCE	1 545 520	15	9,71	18,76	0,61
POLE SERVICES NUCLEAIRES	1 444 385	2	1,38	5,54	0,28
REGION PARISIENNE	233 869				
TP HOLDING FRANCE	1 070 962	1	0,93	1,87	0,01
<b>BYTP FR</b>	<b>5 201 119</b>	<b>18</b>	<b>3,46</b>	<b>8,46</b>	<b>0,27</b>

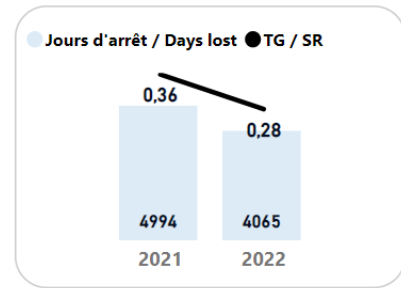
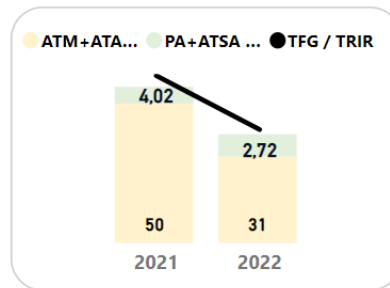
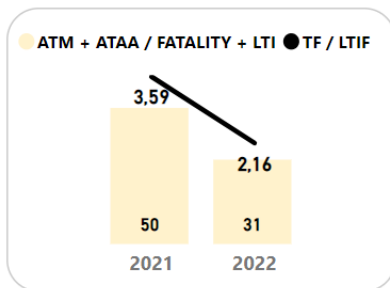


Evolution TF Année 2022 :

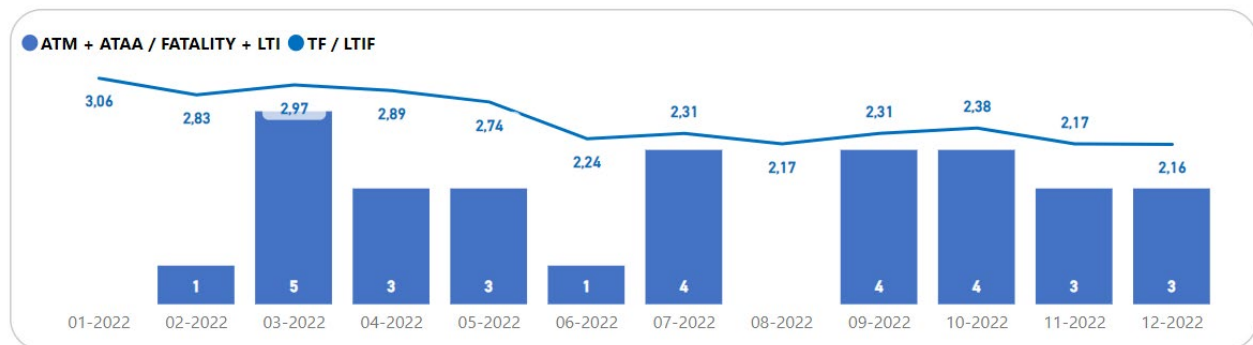


INTERNATIONAL : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / Fatality + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
AUSTRALIE	736 412			1,36	
DRAGAGES HONG KONG	5 443 929	9	1,65	1,84	0,65
EXPL. INTERNATIONALE	2 697 371	14	5,19	5,93	0,14
MINES	5 201 440	1	0,19	0,77	0,01
PRADER LOSINGER	250 964	7	27,89	31,88	0,37
<b>BYTP INT</b>	<b>14 330 116</b>	<b>31</b>	<b>2,16</b>	<b>2,72</b>	<b>0,28</b>



Evolution TF Année 2022 :

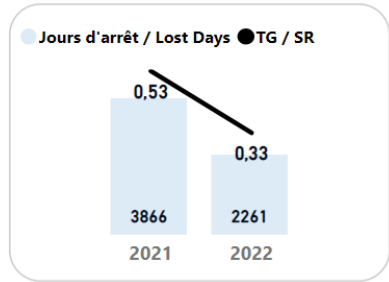
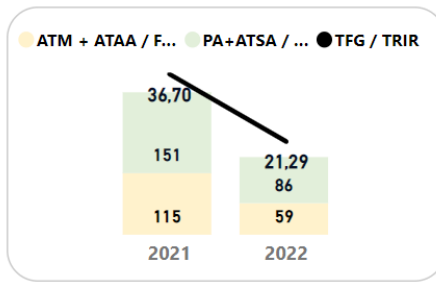
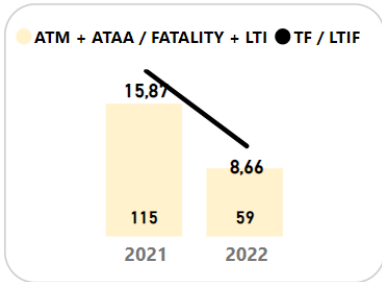


3.1.2 Collaborateur BYTP+INTERIMAIRE

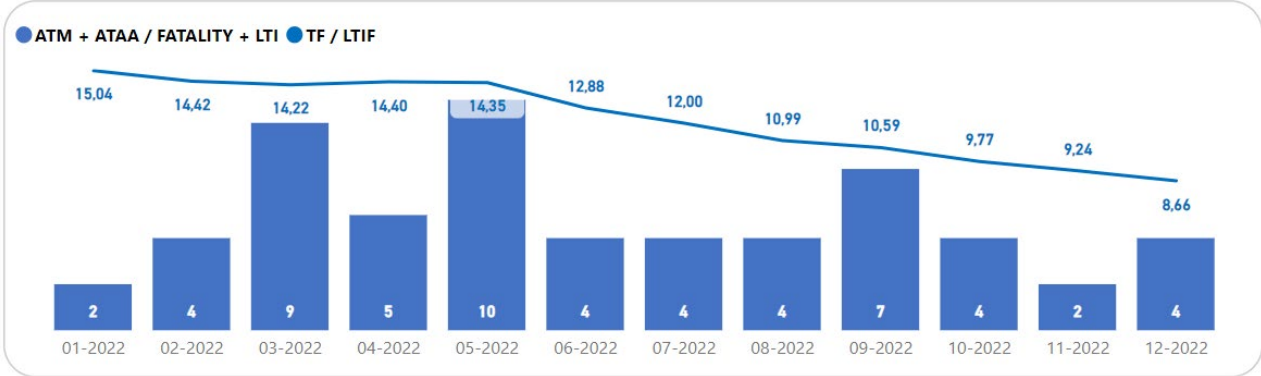
FRANCE : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / Fatality + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
BYTP REGIONS FRANCE	1 160 282	11	9,48	16,38	0,14
GRAND TRAVAUX FRANCE	2 682 933	38	14,16	38,02	0,60
POLE SERVICES NUCLAIRES	1 601 283	6	3,75	10,62	0,26
REGION PARISIENNE	273 370	3	10,97	18,29	0,15
TP HOLDING FRANCE	1 093 128	1	0,91	1,83	0,01
<b>BYTP FR</b>	<b>6 810 996</b>	<b>59</b>	<b>8,66</b>	<b>21,29</b>	<b>0,33</b>



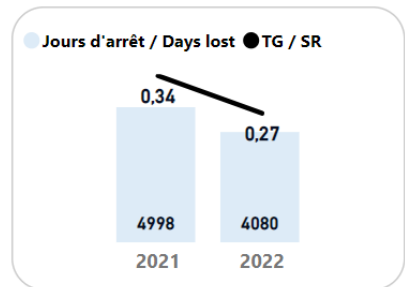
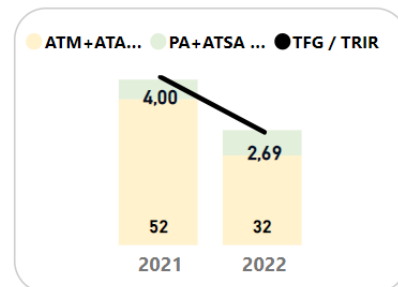
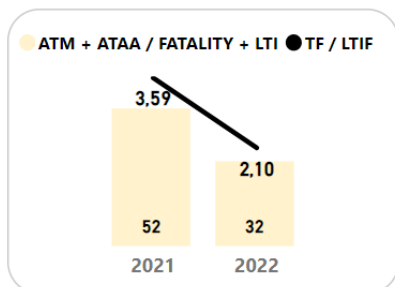


Evolution TF Année 2022 :

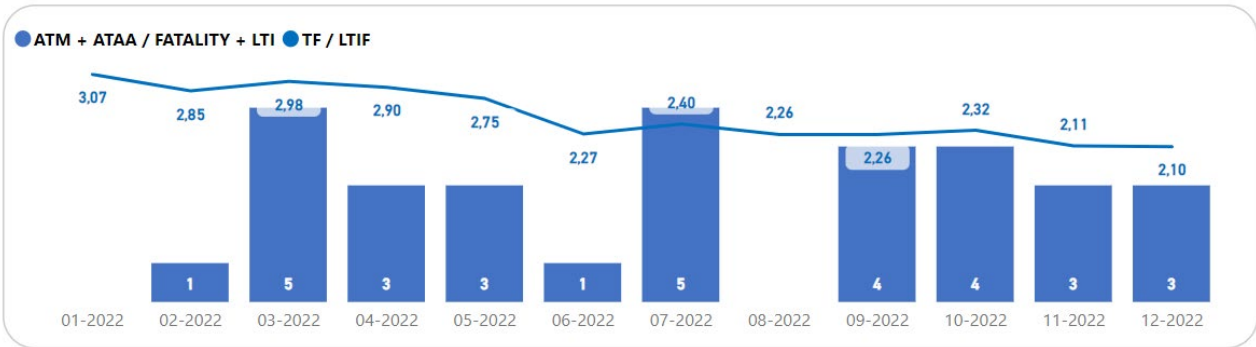


INTERNATIONAL : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / Fatalité + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
AUSTRALIE	767 937			1,30	
DRAGAGES HONG KONG	5 443 929	9	1,65	1,84	0,65
EXPL. INTERNATIONALE	2 784 151	14	5,03	6,11	0,14
MINES	5 996 177	1	0,17	0,67	0,01
PRADER LOSINGER	269 519	8	29,68	33,39	0,40
<b>BYTP INT</b>	<b>15 261 713</b>	<b>32</b>	<b>2,10</b>	<b>2,69</b>	<b>0,27</b>



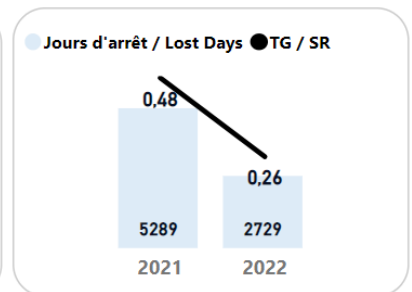
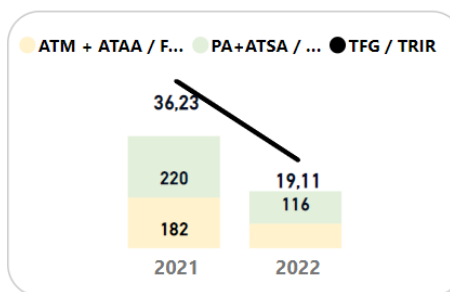
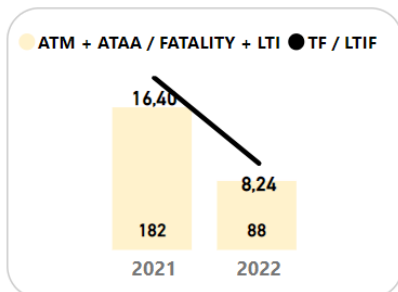
Evolution TF Année 2022 :



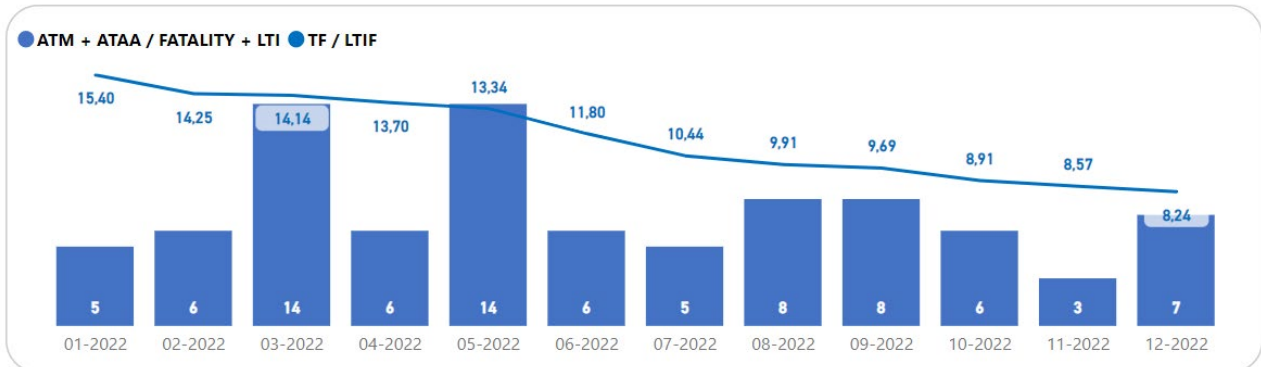
3.1.3 Toutes populations

FRANCE : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / FATALITY + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
BYTP REGIONS FRANCE	1 803 735	11	6,10	10,53	0,09
GRAND TRAVAUX FRANCE	5 445 117	66	12,12	29,20	0,38
POLE SERVICES NUCLAIRES	1 695 700	7	4,13	10,62	0,25
REGION PARISIENNE	583 598	3	5,14	10,28	0,07
TP HOLDING FRANCE	1 148 018	1	0,87	1,74	0,01
<b>BYTP FR</b>	<b>10 676 168</b>	<b>88</b>	<b>8,24</b>	<b>19,11</b>	<b>0,26</b>

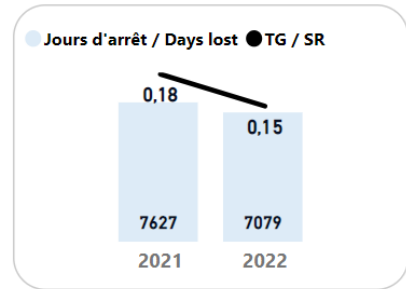
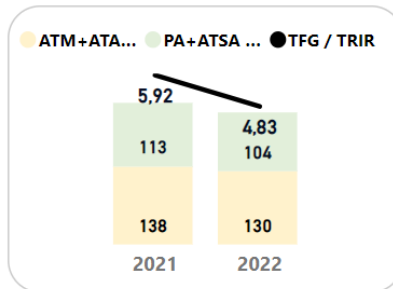
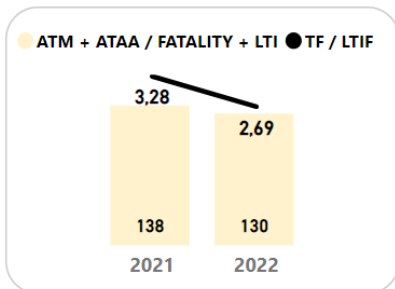


Evolution TF Année 2022 :

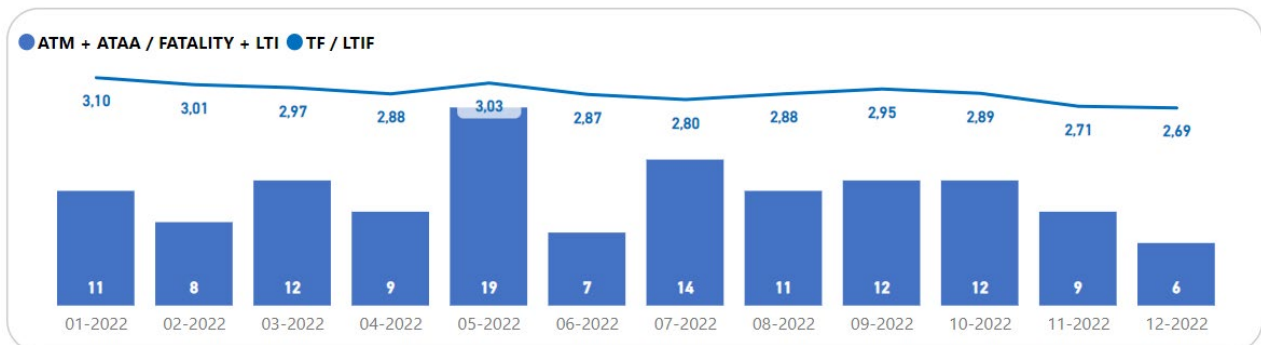


INTERNATIONAL : Indicateurs à fin décembre 2022

Entité	HT / WH	ATM + ATAA / Fatality + LTI	TF / LTIR	TFG / TRIR	TG / SR
AUSTRALIE	11 036 644	13	1,18	5,62	0,01
DRAGAGES HONG KONG	6 196 129	10	1,61	1,78	0,67
EXPL. INTERNATIONALE	23 800 731	97	4,08	6,09	0,11
MINES	6 853 282	2	0,29	0,88	0,02
PRADER LOSINGER	400 326	8	19,98	22,48	0,27
<b>BYTP INT</b>	<b>48 287 112</b>	<b>130</b>	<b>2,69</b>	<b>4,83</b>	<b>0,15</b>



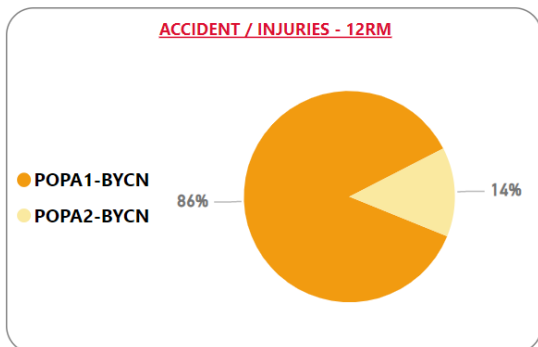
Evolution TF Année 2022 :



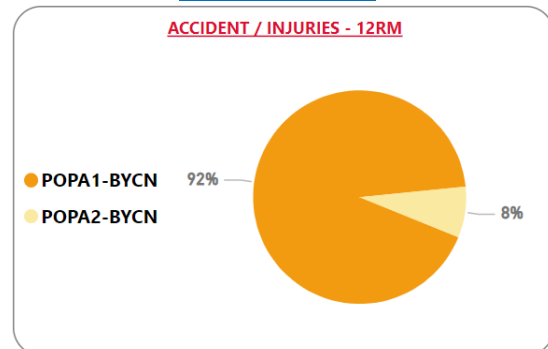
3.2 Descriptif des accidents du personnel permanent (BYTP)

3.2.1 Répartition des accidents du travail par catégorie de personnel

FRANCE :



INTERNATIONAL :





### 3.2.2 Accidents de trajets

#### FRANCE :

27 accidents de trajet sont survenus en 2022, dont 9 pour la population chantier (A1 BY et NON BY), 9 pour la population Intérimaire (B BY et B NON BY) et 9 pour la population d'encadrement (A2 BY et A2 NON BY). 13 accidents ont occasionné 304 jours d'arrêt.

Ces accidents ont eu pour conséquences des blessures telles que douleur, entorse et foulure, contusion, lésion traumatique.

**INTERNATIONAL :** 14 accidents de trajet sont survenus en 2022 (POP A2 NON BY)

### 3.2.3 Postes aménagés

**FRANCE :** 9 postes aménagés ont été validés par la médecine du travail pour du personnel BY.

**INTERNATIONAL :** 1 poste aménagé pour le personnel BY

### 3.2.4 Accidents bénins

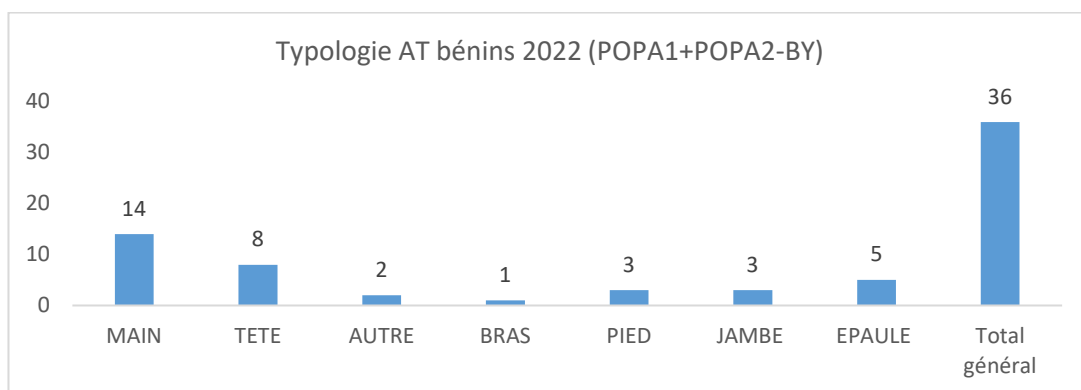
#### FRANCE :

Le siège et les chantiers BYTP (GTF et RP) sont tous dotés d'un registre de déclaration des accidents du travail bénins ouvert auprès de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile de France, dont relève le siège de BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS.

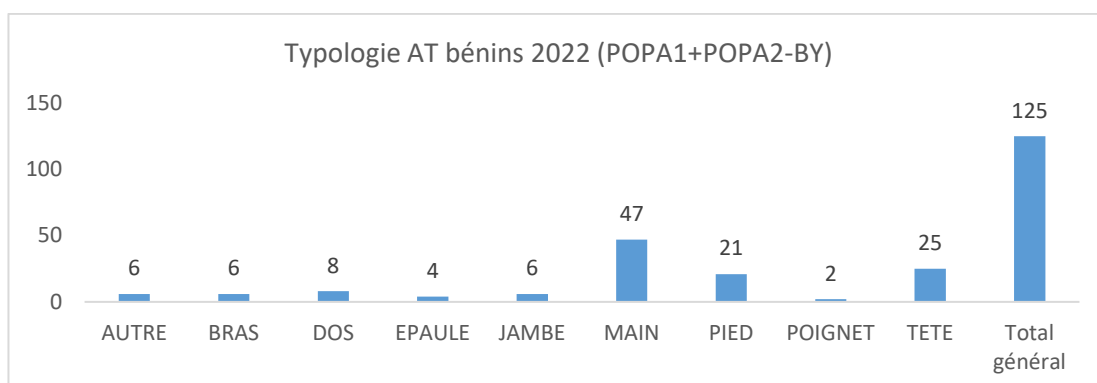
Au cours de l'année 2022, 36 accidents bénins ont été enregistrés.

Pour rappel, la Caisse Régionale a autorisé BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS à remplacer la déclaration d'accident du travail et de trajet par une inscription sur le registre des AT bénins.

Sont concernés les accidents du travail ou de trajet n'entraînant ni arrêt de travail ni soins médicaux, et doivent être consignés dans un délai de 48h.



**INTERNATIONAL :** Au cours de l'année 2022, 125 accidents bénins ont été enregistrés.



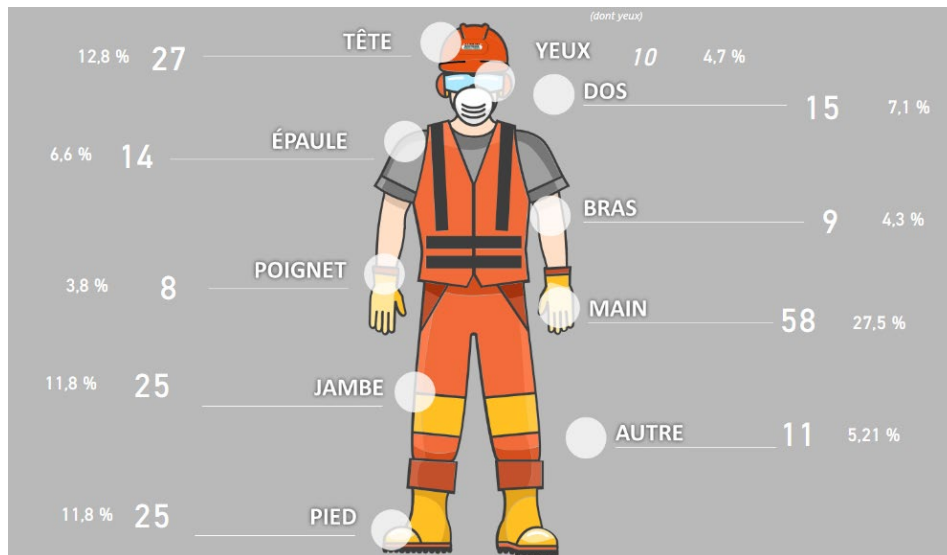


### 3.3 Analyse des accidents du travail (FR+INT)

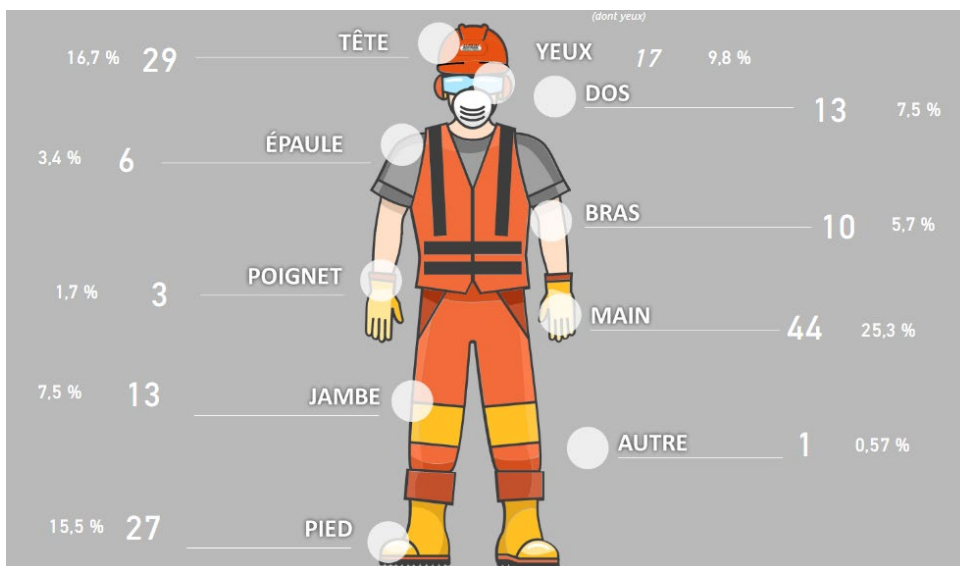
#### 3.3.1 Collaborateurs BYTP (FR+INT) – POP A1-A2-B BY

Suivant la localisation de la lésion

FRANCE :



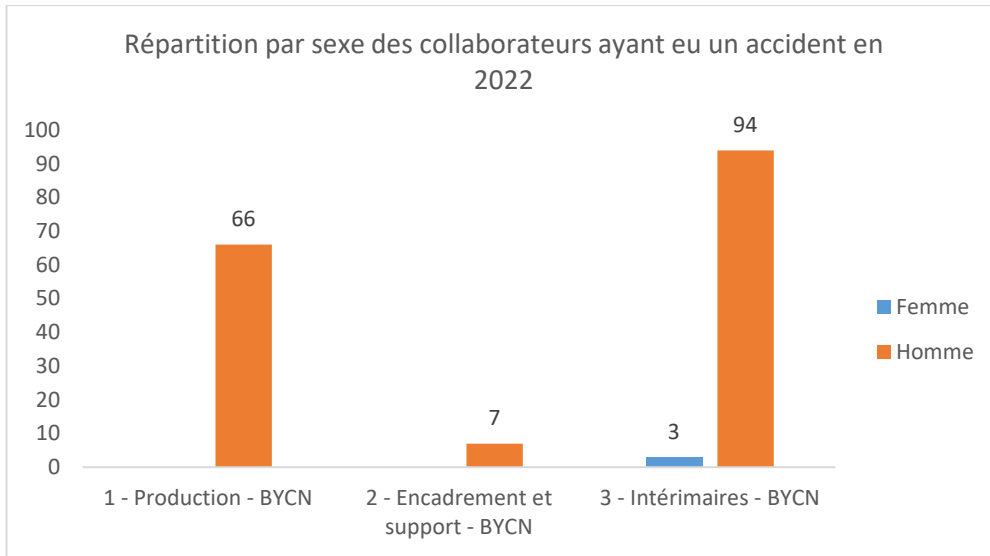
INTERNATIONAL:



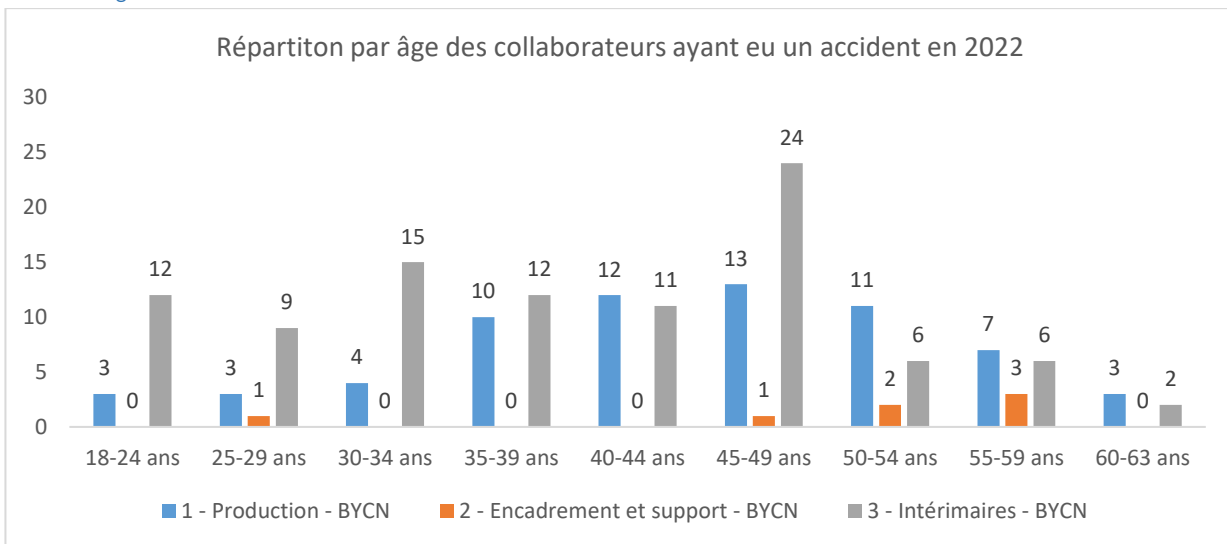


**FRANCE :**

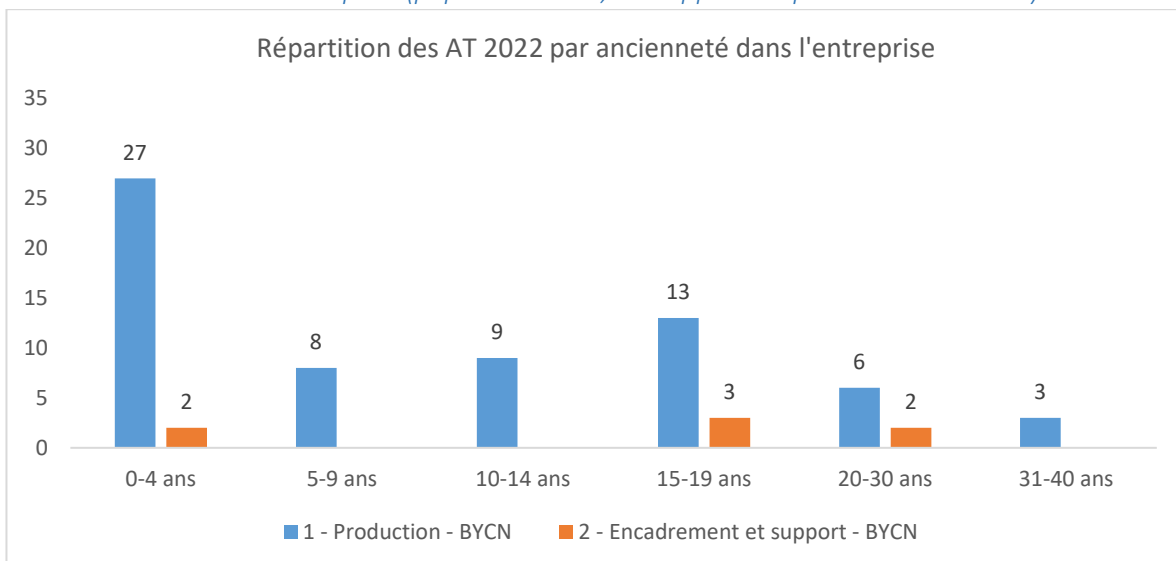
*Suivant le sexe :*



*Suivant L'âge :*

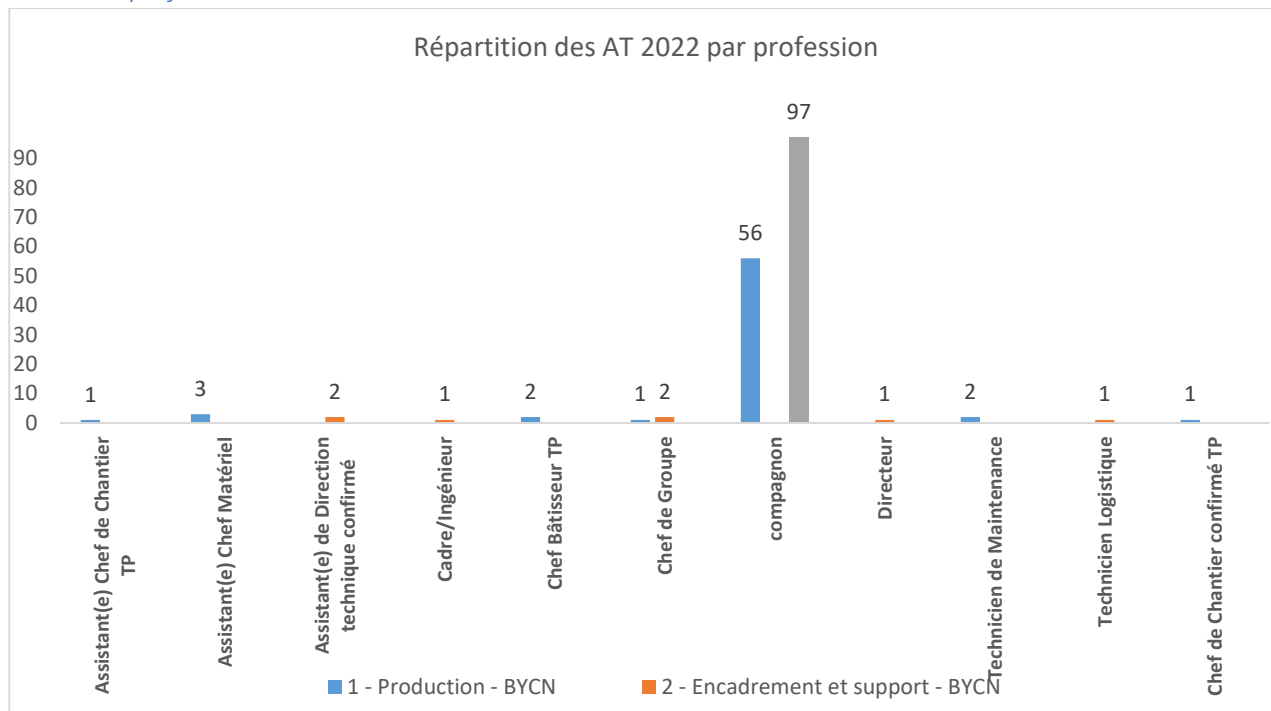


*Suivant l'ancienneté dans l'entreprise (pop A1 et A2 BY, non applicable pour intérimaires BY) :*

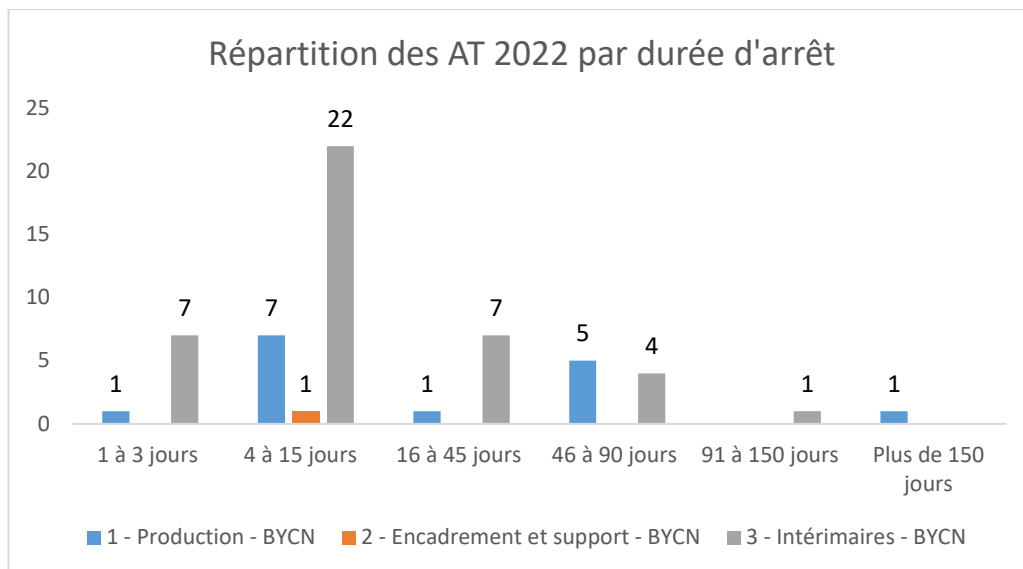




Suivant la profession

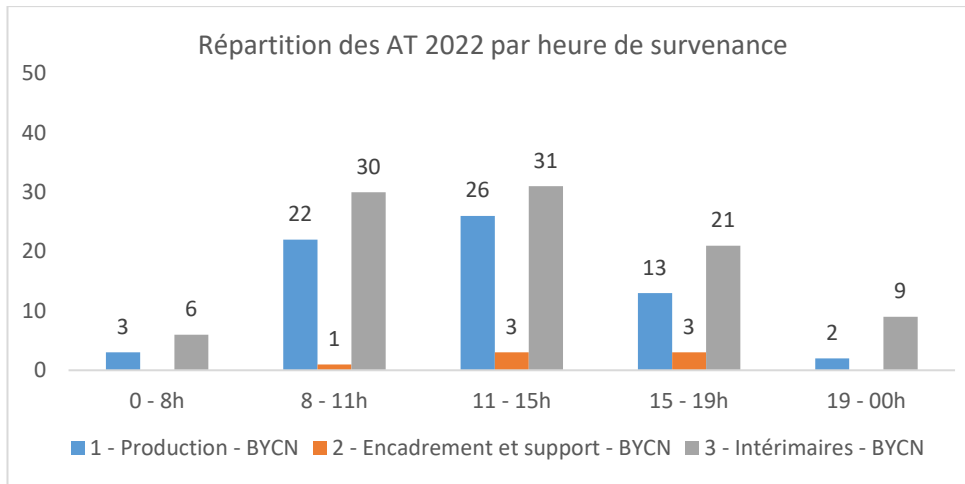


Suivant la durée de l'arrêt

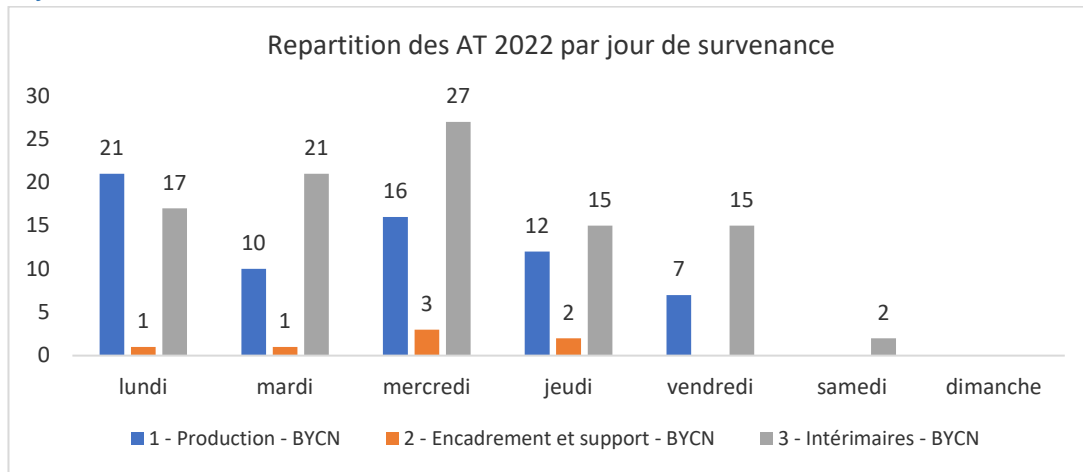




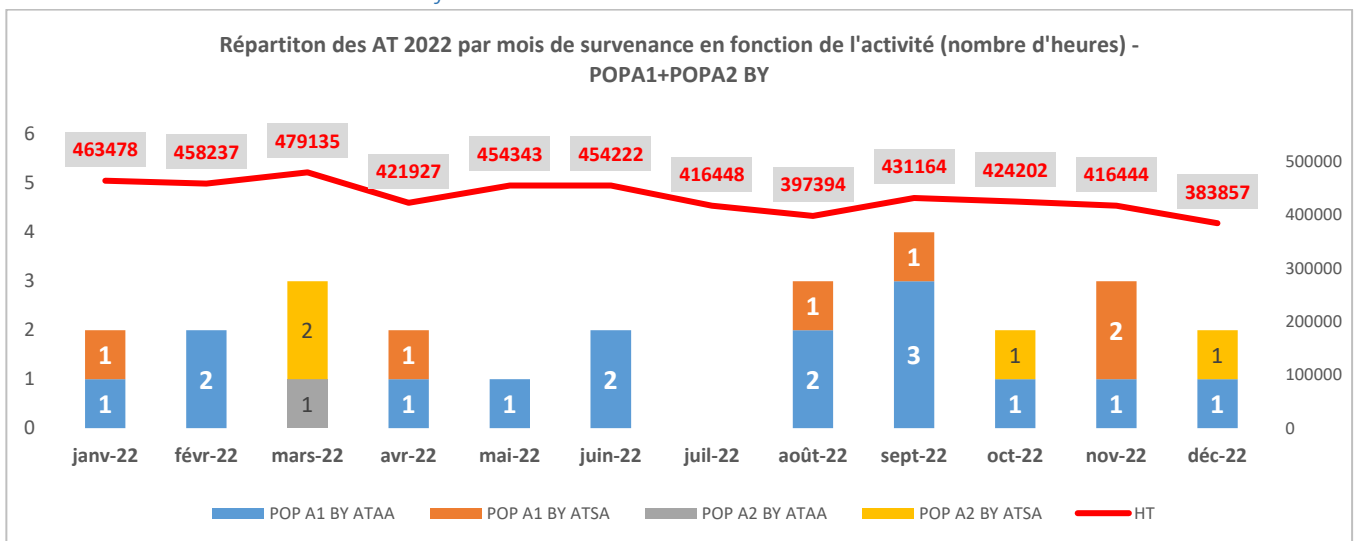
Suivant l'heure de survenance :



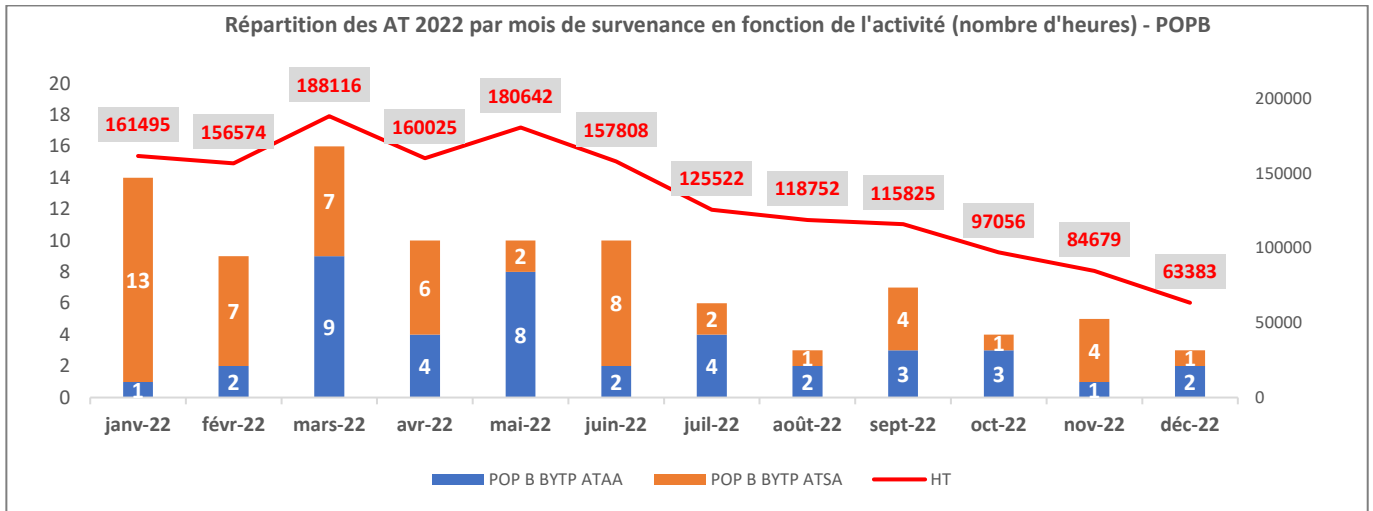
Suivant le jour de la semaine :



Suivant le mois de survenance en fonction de l'activité

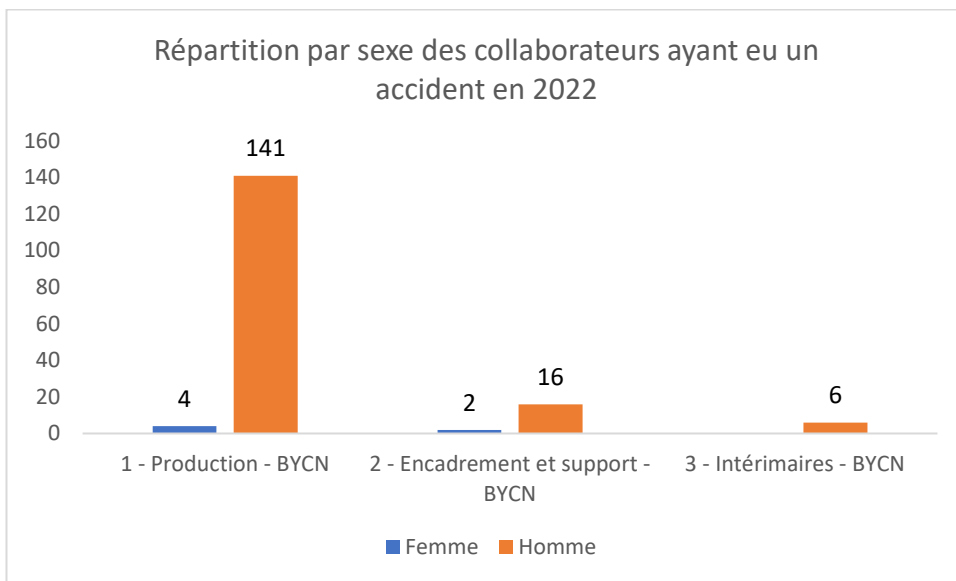




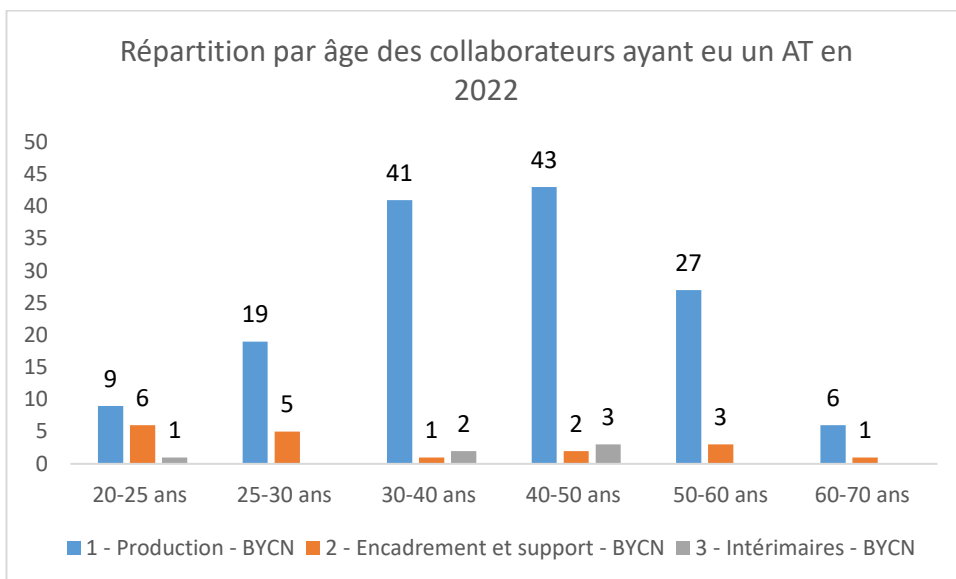


**INTERNATIONAL:**

Suivant le sexe :

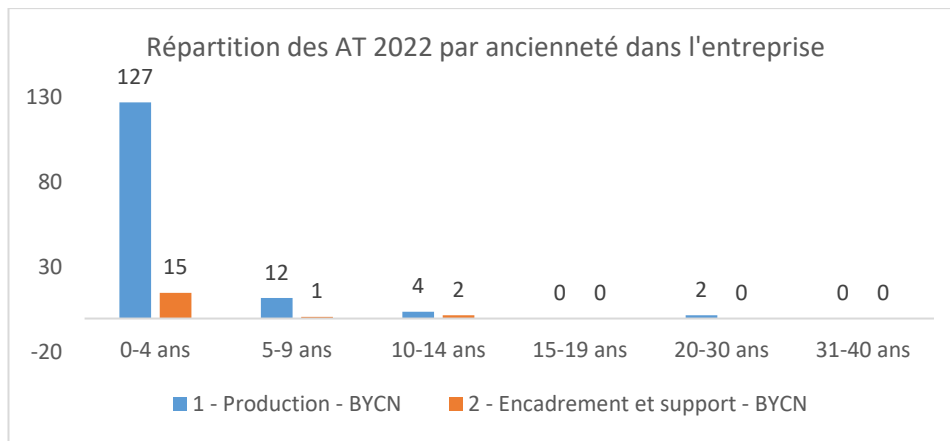


Suivant L'âge :

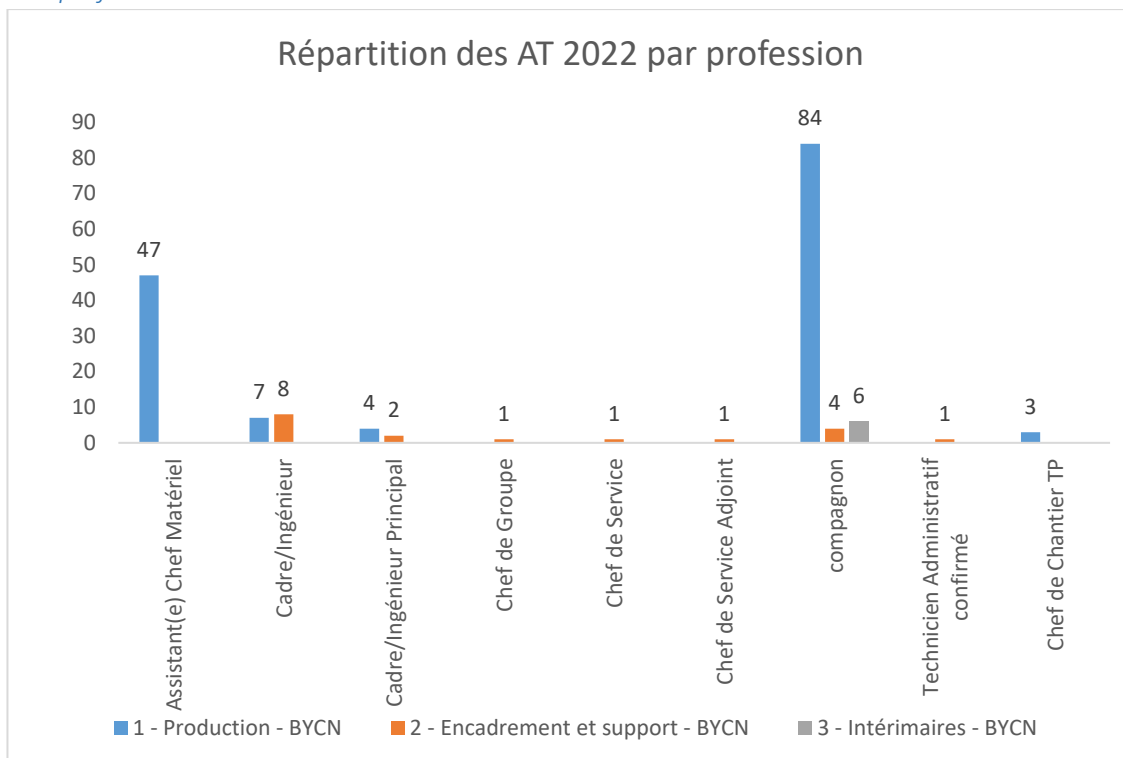




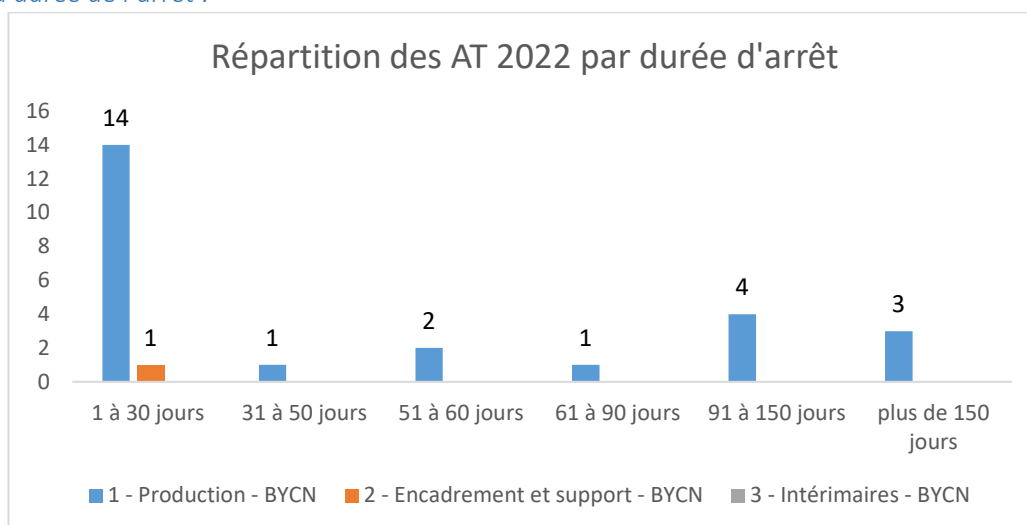
Par ancienneté :



Suivant la profession :

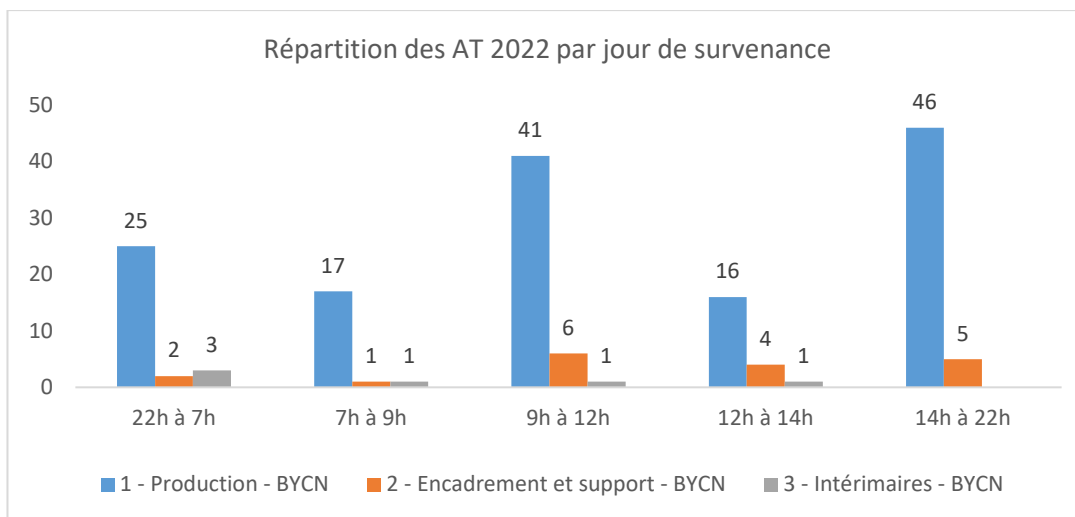


Suivant la durée de l'arrêt :

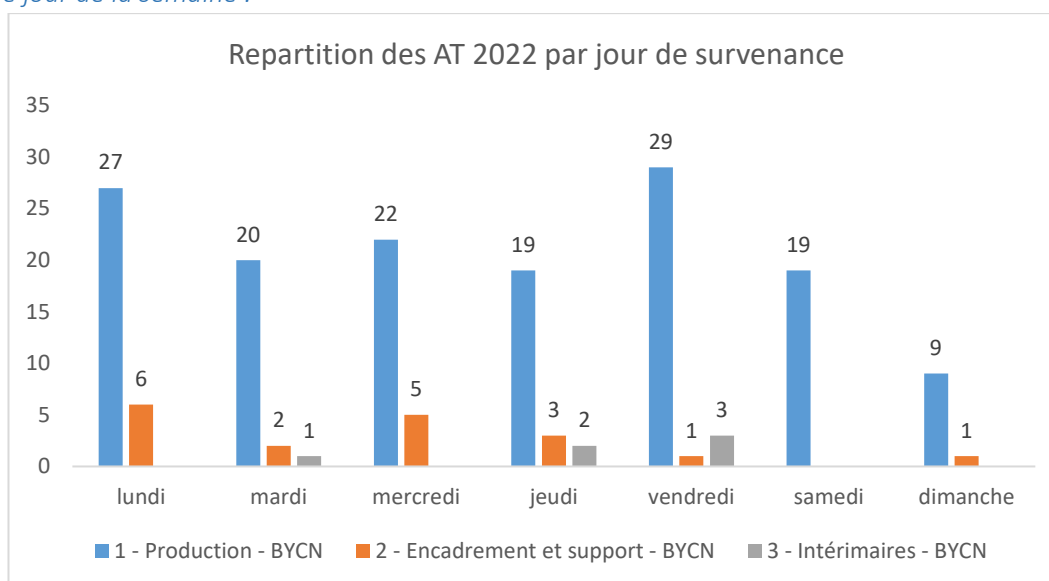




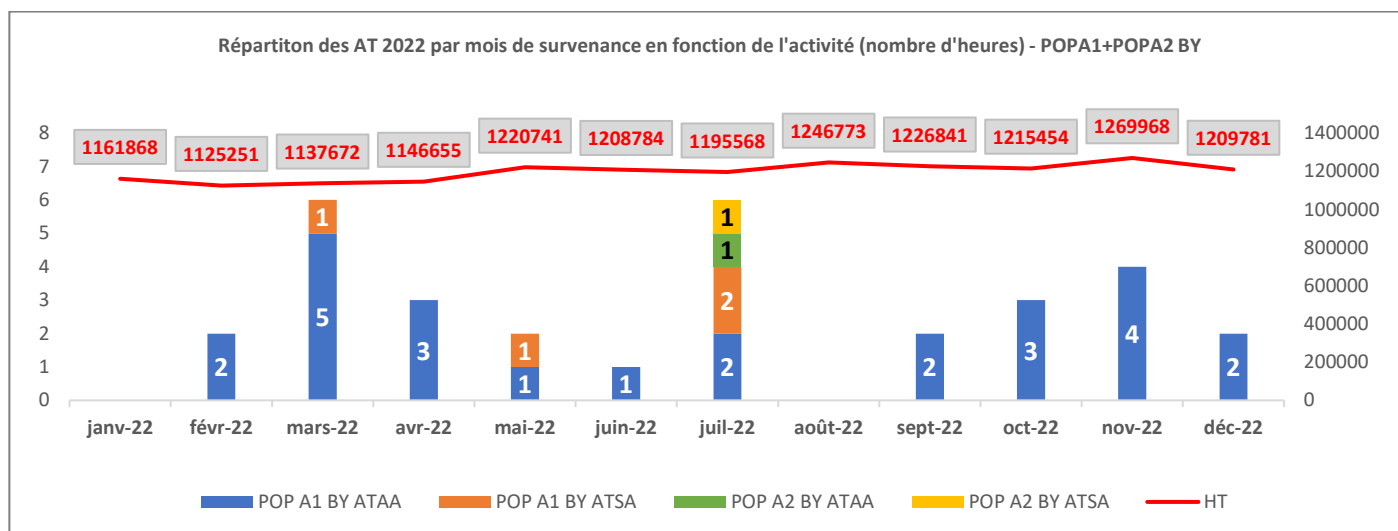
Suivant l'heure de survenance :

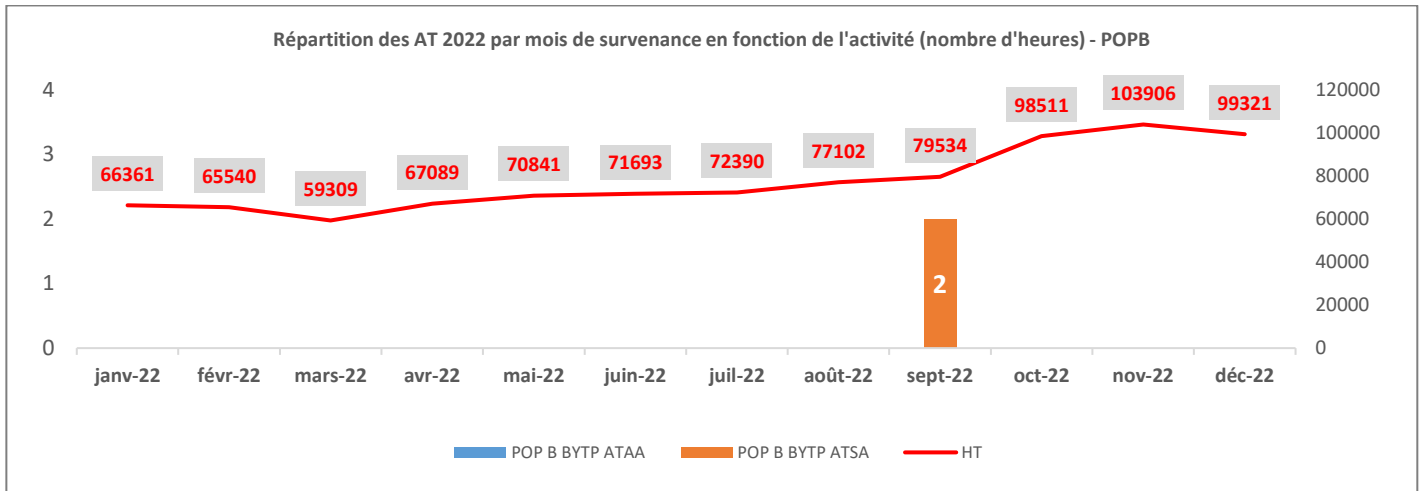


Suivant le jour de la semaine :



Suivant le mois de survenance en fonction de l'activité :





### 3.4 Liste des évènements Graves et mortels

FRANCE:

Date	Entité	Type évènement	Gravité	Description évènement	Risques majeurs
11/03/2022	GTF-RP	ATAA/LTI	<b>GRAVE</b>	Lors du levage de 4 poutrelles métalliques avec un pont roulant, les sangles textiles se sont rompues entraînant la chute des poutrelles. Les deux victimes étaient situées à proximité du levage.	RM1 - Levage
20/07/2022	TPRF	ATAA/LTI	<b>GRAVE</b>	Lors d'une opération de décoffrage d'une pile, située en terre-plein central d'une route nationale en circulation, la banche sur laquelle se trouvait le compagnon, adjacente à la banche en cours de levage, bascule. Lors de la chute de celle-ci, la banche a été percutée par un poids lourd et le compagnon a été projeté sur la route	RM5 - Stabilité
22/07/2022	GTF-RP	ATAA/LTI	<b>GRAVE</b>	Durant l'opération d'installation du « boat landing » sur une barge, l'équipe était entrain de plaquer la partie supérieure du boat landing contre la coque de la barge. Cette opération était réalisée à l'aide d'un palan à chaîne maintenu par deux élingues textiles (une côté barge, l'autre côté boat landing) afin de tirer le boat landing suspendu à la grue. Lors d'un mouvement brusque au niveau du palan, la victime a eu la main gauche écrasée entre le palan à chaîne et un tuyau.	RM1 - Levage





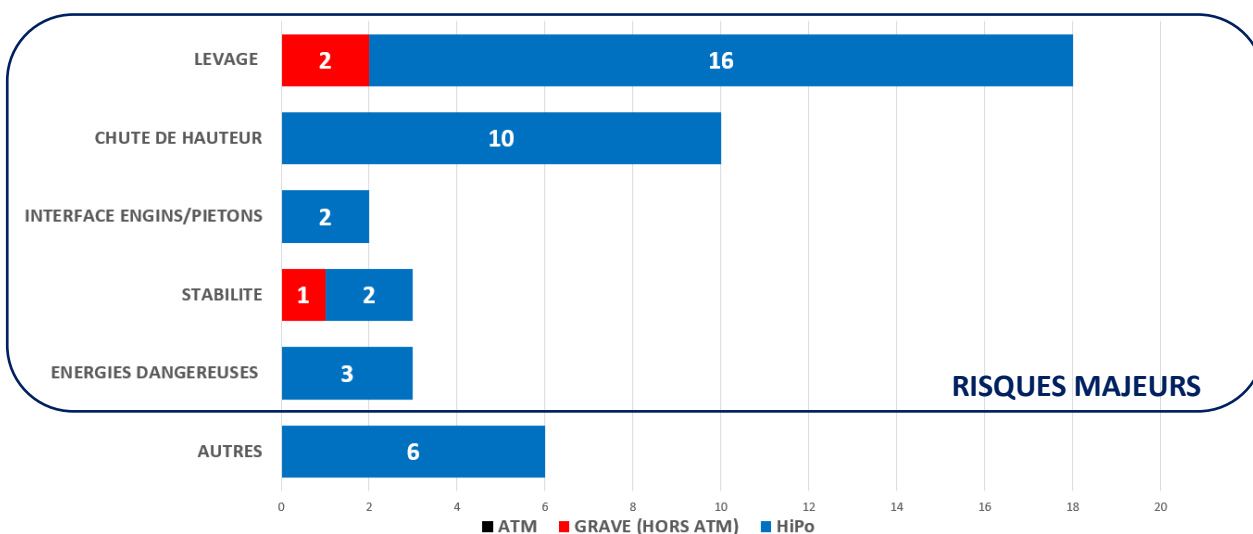
## INTERNATIONAL:

Date	Entité	Type évènement	Gravité	Description évènement	Risques majeurs
26/01/2022	ILE MAURICE	ATAA/LTI	GRAVE	La victime a utilisé une scie circulaire au sol pour couper le contreplaqué. La lame est entrée en contact avec une cuisse.	Autre
23/02/2022	UK	ATAA/LTI	GRAVE	Blessure à la cheville gauche lors d'une opération de levage.	RM1 - Levage
11/04/2022	CROATIE	ATAA/LTI	GRAVE	Lors d'une opération de marinage (collecte des roches excavées vers un concasseur situé en fond de tunnel, puis acheminement vers la sortie par tapis convoyeur), un chef d'équipe a été heurté à la jambe par un chargeur. Malgré l'intervention des secours et les soins prodigués, la victime a été amputé de la partie inférieure de sa jambe.	RM3 - Interaction engins-piétons
20/08/2022	UK	ATAA/LTI	GRAVE	Chute d'un élément d'armatures métalliques lors de la préparation à son levage.	RM1 - Levage
07/10/2022	GUINEE EQUATORIALE	ATAA/LTI	GRAVE	Lors d'une opération de retrait de segments de dents d'arbre du concasseur, le pied de la victime est tombé dans l'espace entre les deux arbres du concasseur.	RM5 - Energies dangereuses
13/11/2022	UK	ATAA/LTI	MORTELE	Un collaborateur a été heurté par un compacteur	RM3 - Interaction engins-piétons
20/11/2022	UK	ATAA/LTI	GRAVE	Un superviseur du sous-traitant opérant sur une centrale à béton, a fait une chute d'environ 15 mètres à travers une ouverture non refermée, lors des opérations de maintenance du convoyeur.	RM2 - Chute de hauteur
24/11/2022	UK	ATAA/LTI	GRAVE	Lors d'une opération de levage réalisée avec un chariot télescopique, le superviseur levage a placé sa main droite au-dessus du crochet de levage et a eu ses doigts pris dans le câble.	RM1 - Levage
26/11/2022	CROATIE	ATAA/LTI	GRAVE	Lors de travaux de ferrailage (insertion d'une barre filante de 11m de long), le chef d'équipe des ferrailleurs est tombé d'une hauteur de 4,5m sur un talus qui a amorti sa chute.	RM2 - Chute de hauteur

A noter : Les informations sur les accidents grave, HiPo et autres événements sont accessibles depuis [l'intranet P2S](#) (Power BI)

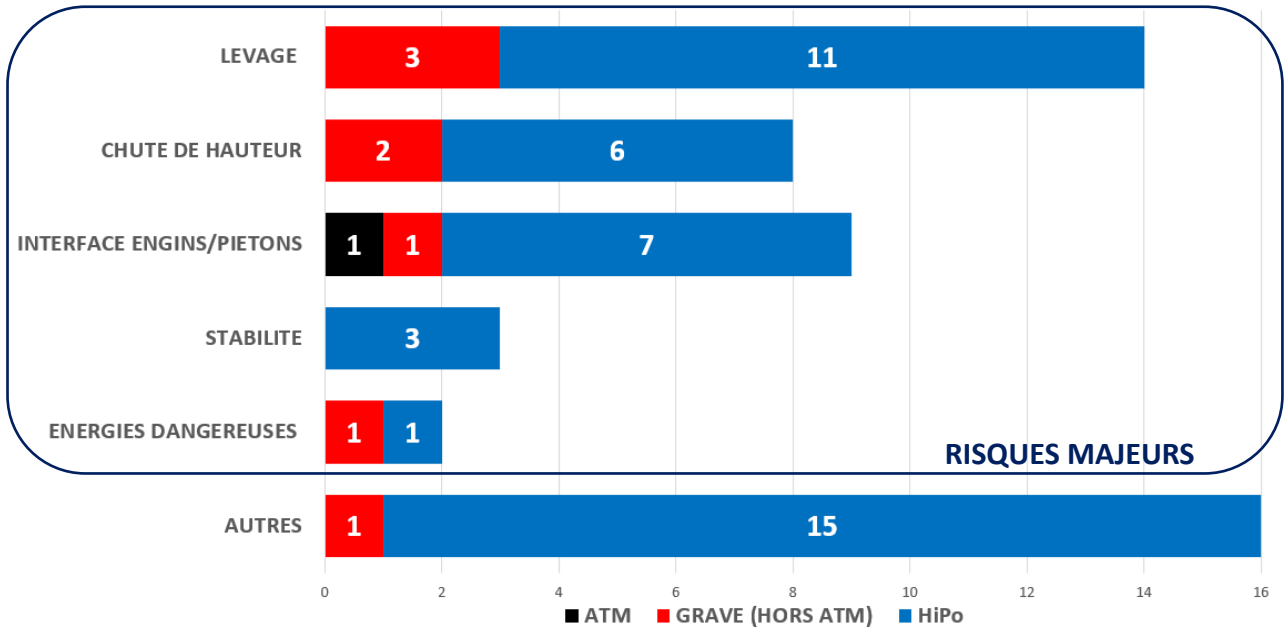
## 3.5 Répartition des événements Grave et HiPo par Risque Majeur (FR+INT)

## FRANCE:





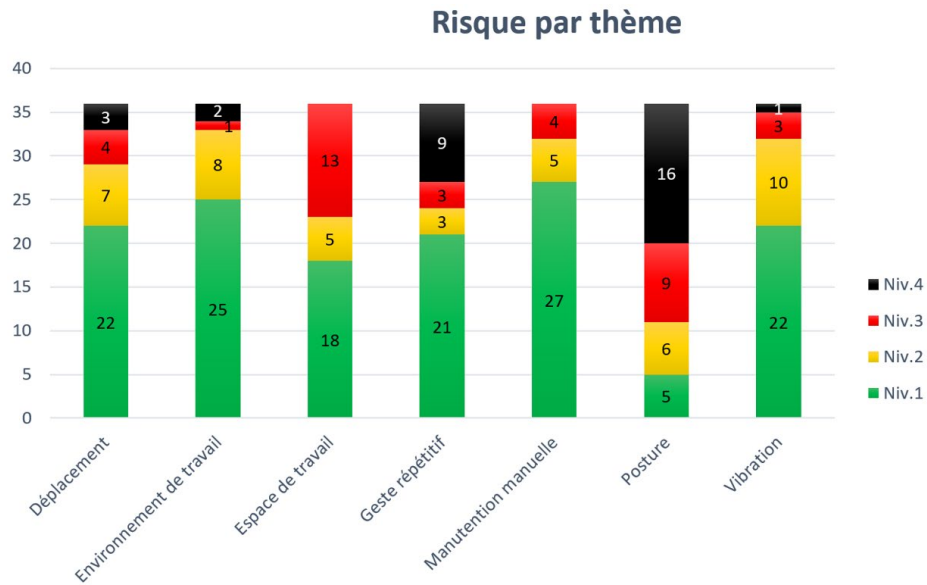
INTERNATIONAL:



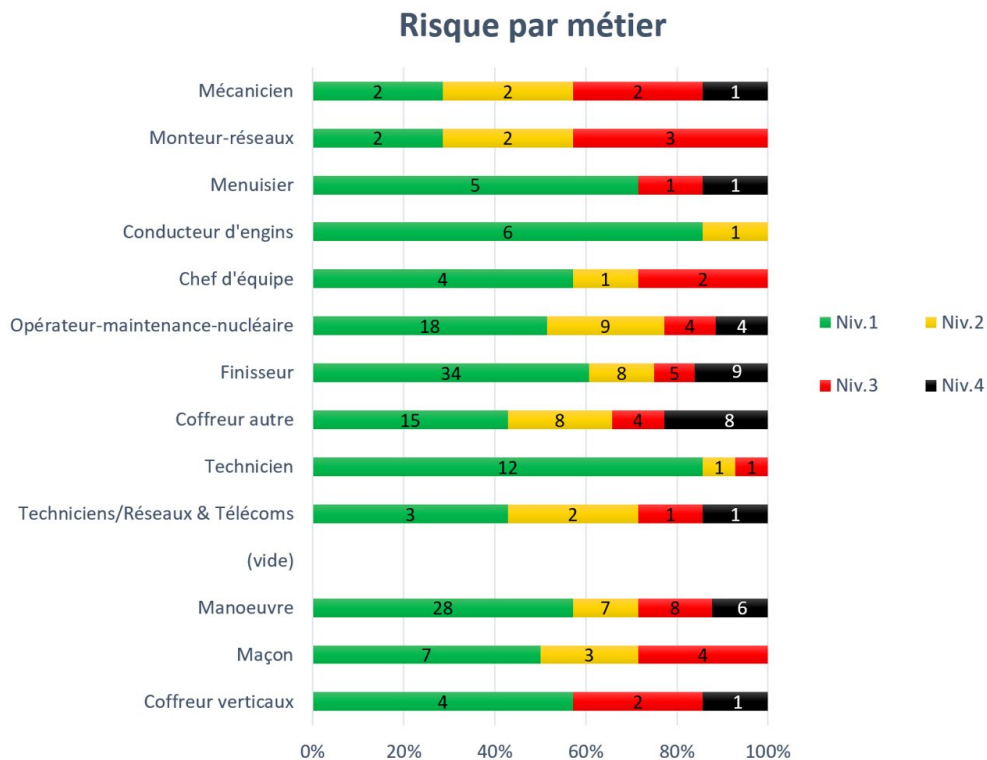
## 4. Santé

### 4.1 Bilan Kiz'Ergo

Par thème :

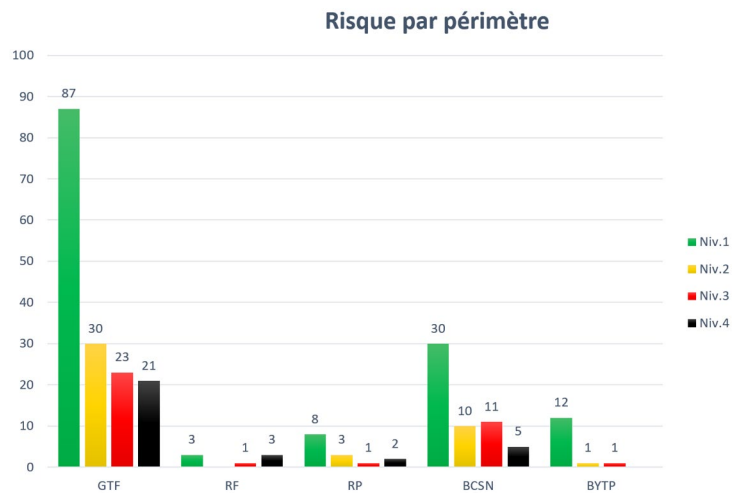


Par métier :

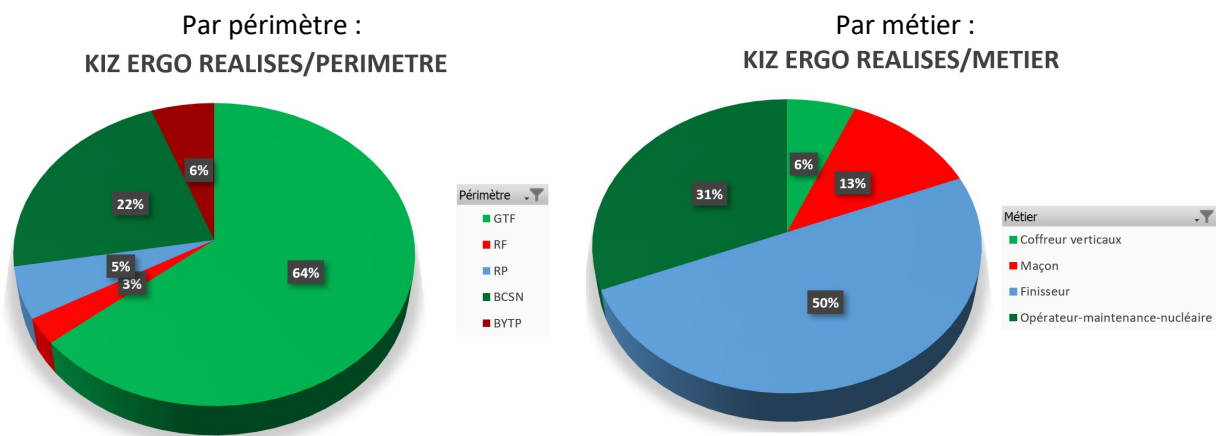




Par périmètre :



## 4.2 Kizergo réalisés :



## 4.3 Prévention des addictions

Tous les chantiers BYTP ont poursuivi en 2022 les actions engagées en termes de prévention des addictions.

Afin d'appliquer la règle « 0 alcool et drogue » de BYCN et BYTP, des tests réguliers ont été menés sur l'ensemble des sites.

D'une manière générale, 3 types de tests de dépistage sont réalisés :

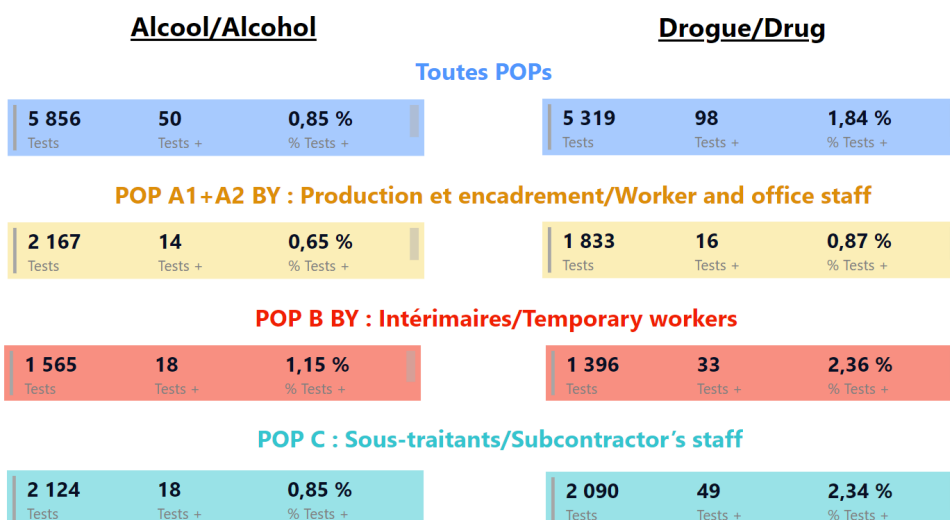
- En cas de suspicion de l'imprégnation alcoolique ou de consommation de drogue
- Lors de tests aléatoires pour les salariés occupant un poste à risques
- Lors des visites médicales : le médecin du travail peut, s'il le juge utile, réaliser un test de dépistage



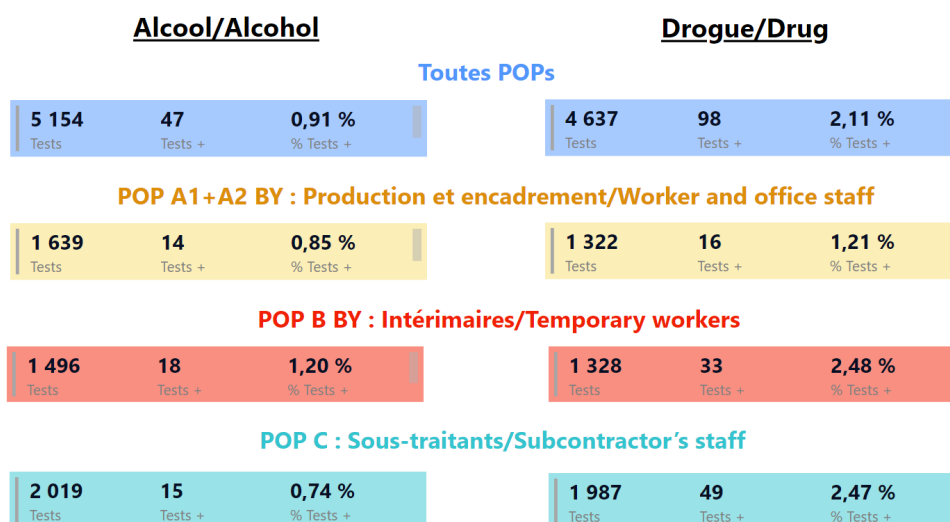




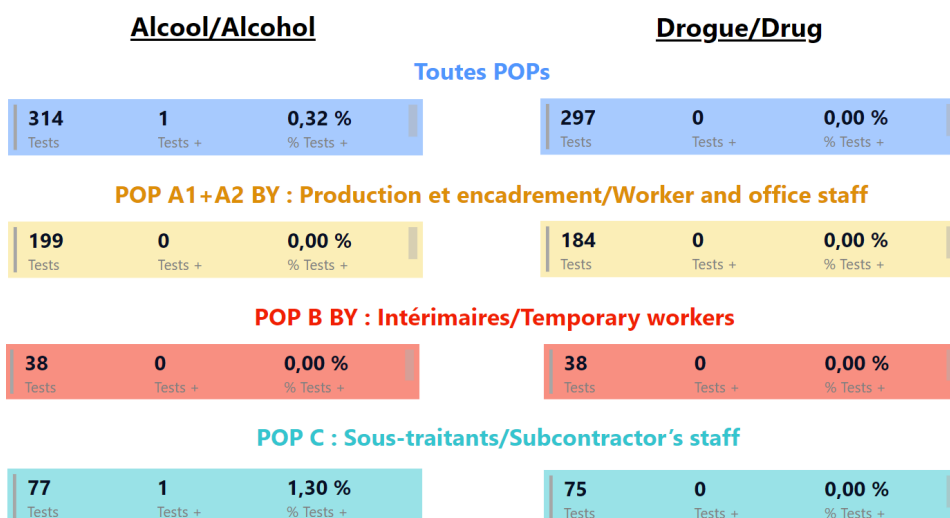
## FRANCE : l'ensemble du périmètre (hors TPRF)



## FRANCE : Grands Travaux France

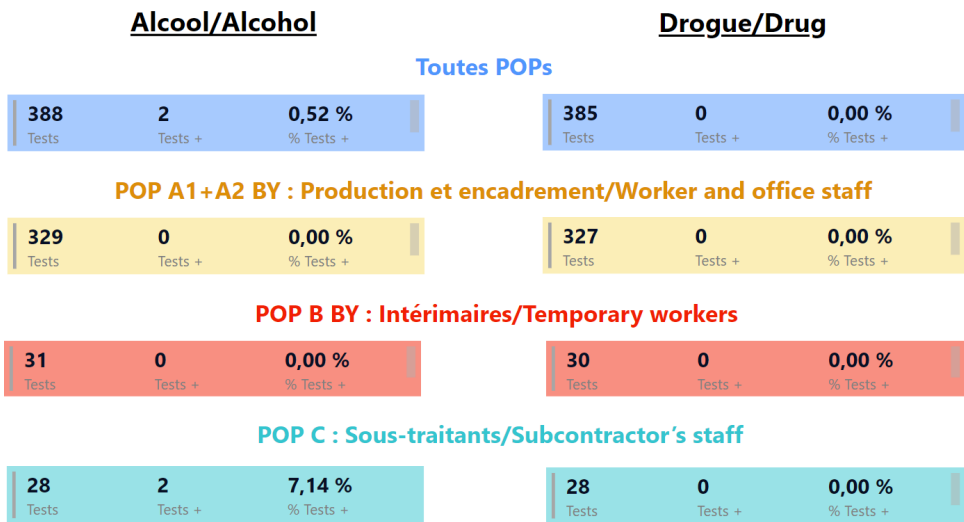


## FRANCE : Région Parisienne

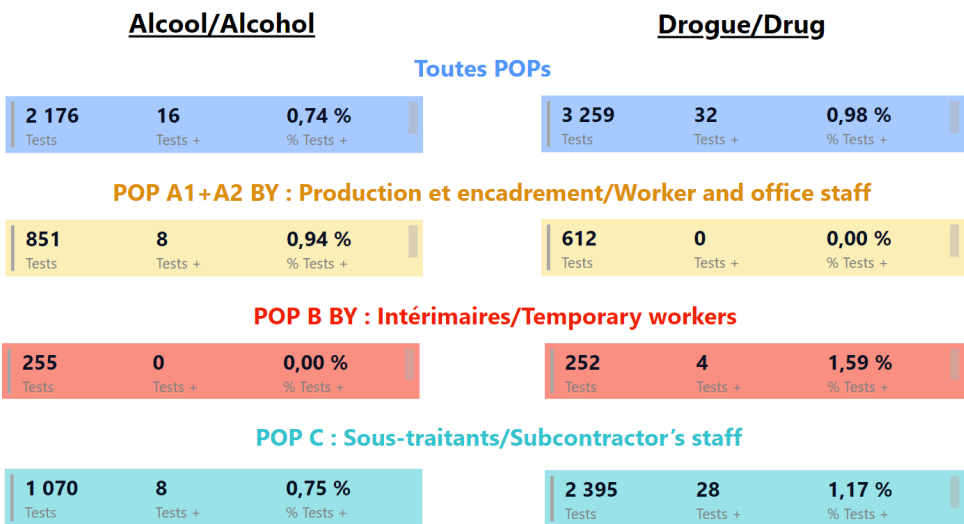




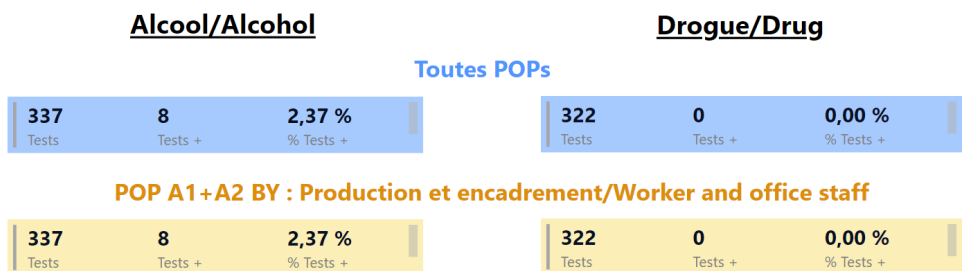
**FRANCE : Bouygues Construction Expertises Nucléaires**



**INTERNATIONAL : l'ensemble du périmètre (exclusion Mines & HPC)**



**INTERNATIONAL : Bouygues Construction Australia**





**INTERNATIONAL : Dragages Hong Kong**

**Alcool/Alcohol**

**Drogue/Drug**

Toutes POPs

<b>229</b>	<b>3</b>	<b>1,31 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP A1+A2 BY : Production et encadrement/Worker and office staff**

<b>107</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP B BY : Intérimaires/Temporary workers**

<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP C : Sous-traitants/Subcontractor's staff**

<b>122</b>	<b>3</b>	<b>2,46 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>	<b>(Vide)</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**INTERNATIONAL : EXPI (n'inclut pas PLSA)**

**Alcool/Alcohol**

**Drogue/Drug**

Toutes POPs

<b>1 610</b>	<b>5</b>	<b>0,31 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>2 937</b>	<b>32</b>	<b>1,09 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP A1+A2 BY : Production et encadrement/Worker and office staff**

<b>407</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>290</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP B BY : Intérimaires/Temporary workers**

<b>255</b>	<b>0</b>	<b>0,00 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>252</b>	<b>4</b>	<b>1,59 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

**POP C : Sous-traitants/Subcontractor's staff**

<b>948</b>	<b>5</b>	<b>0,53 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

<b>2 395</b>	<b>28</b>	<b>1,17 %</b>
Tests	Tests +	% Tests +

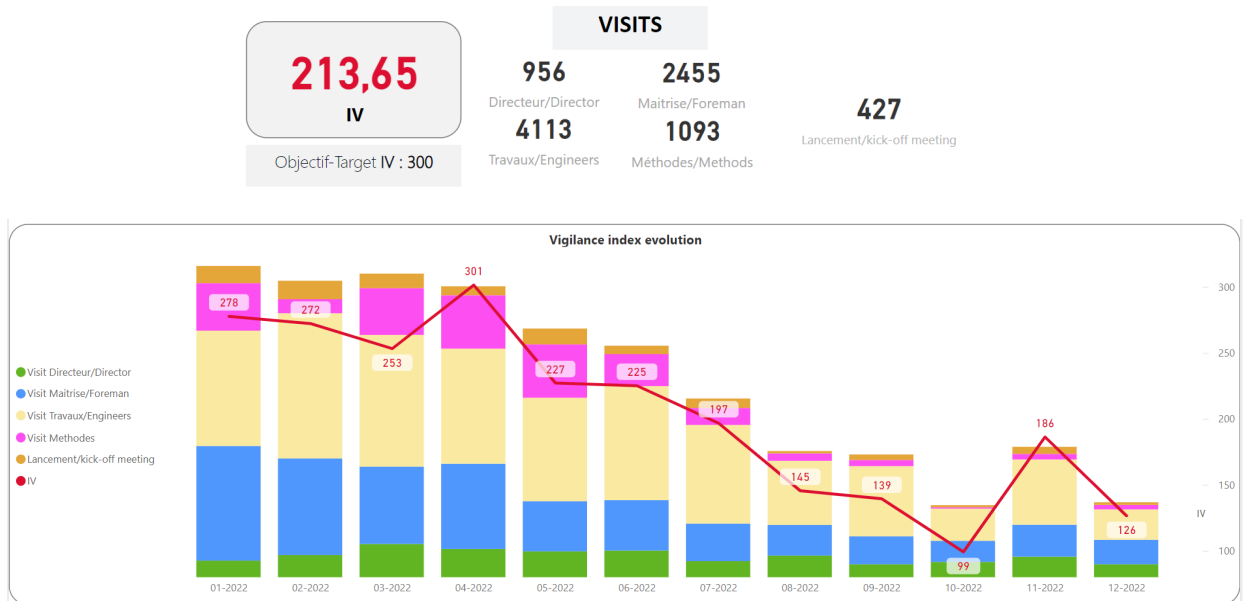




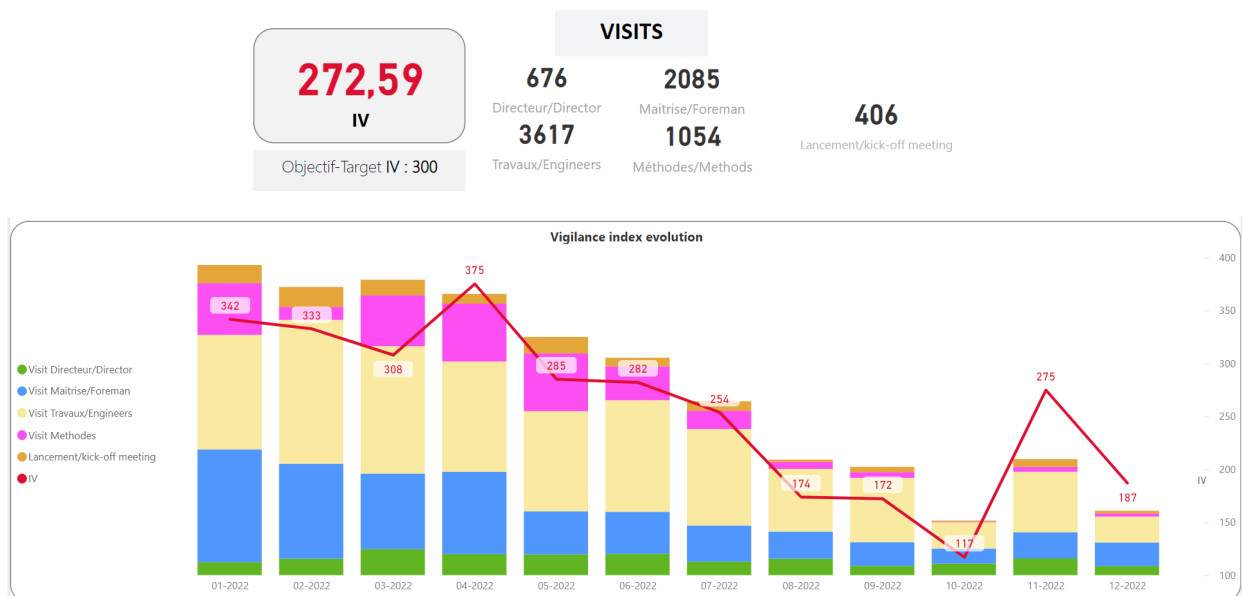
## 5. Surveillance et mesures (FR+INT)

### 5.1 Nombre de visites sécurité et INDICE DE VIGILANCE (IV)

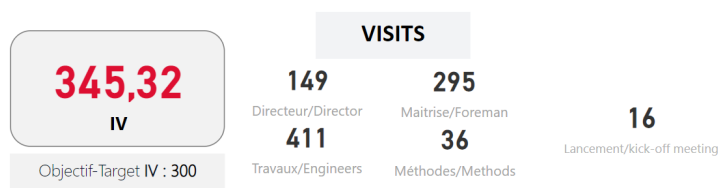
#### FRANCE : l'ensemble du périmètre (hors TPRF)

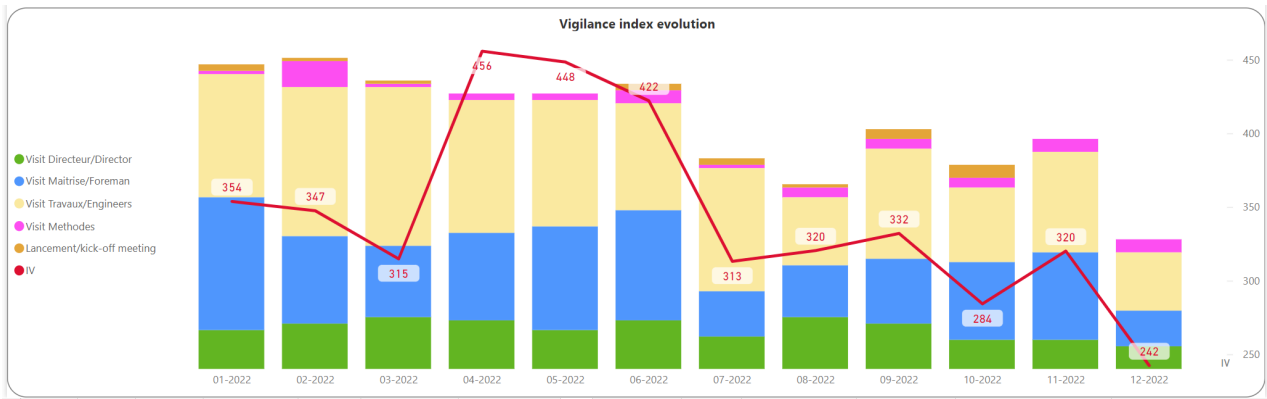


#### FRANCE : Grands Travaux France

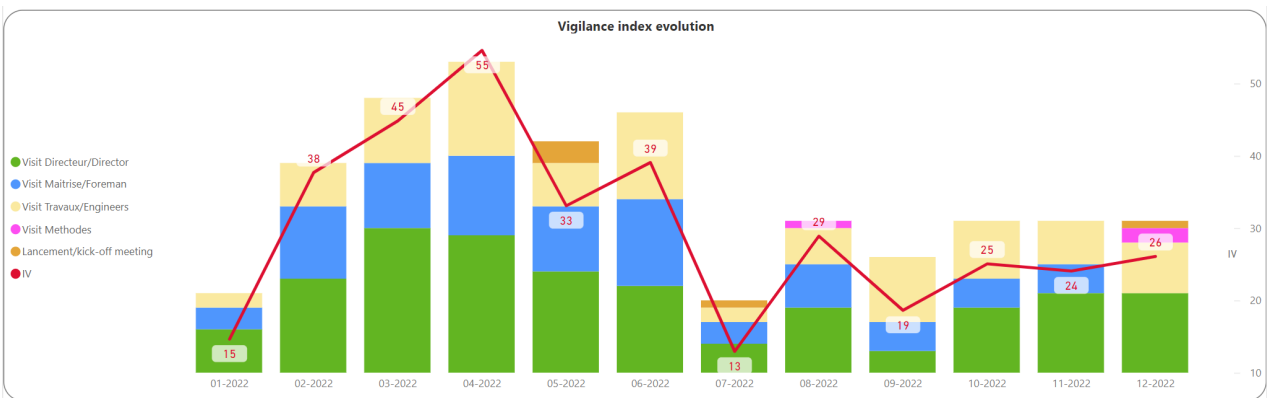
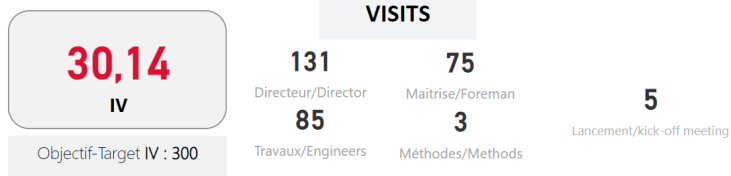


#### FRANCE : Région Parisienne

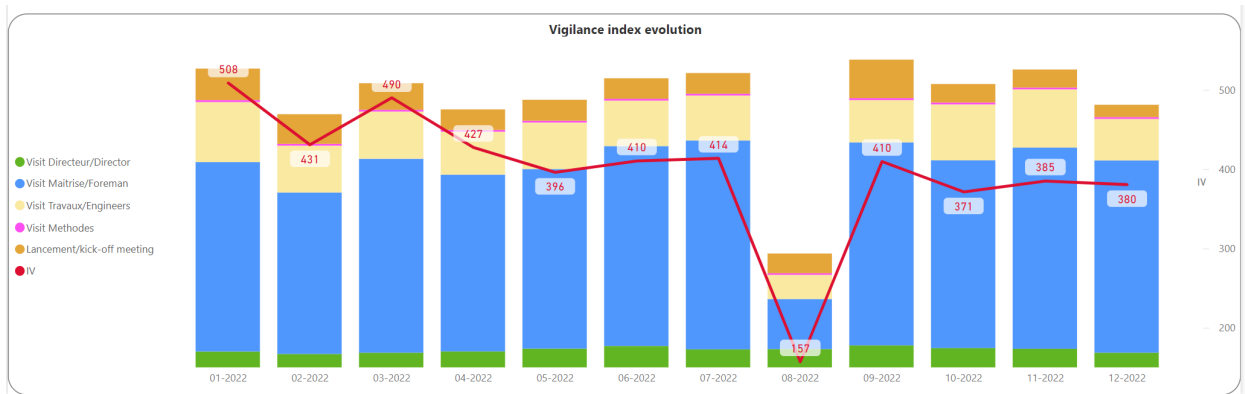
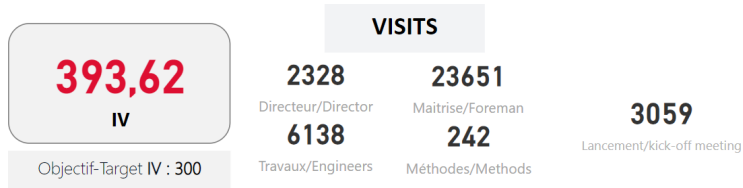




### FRANCE : Bouygues Construction Expertises Nucléaires

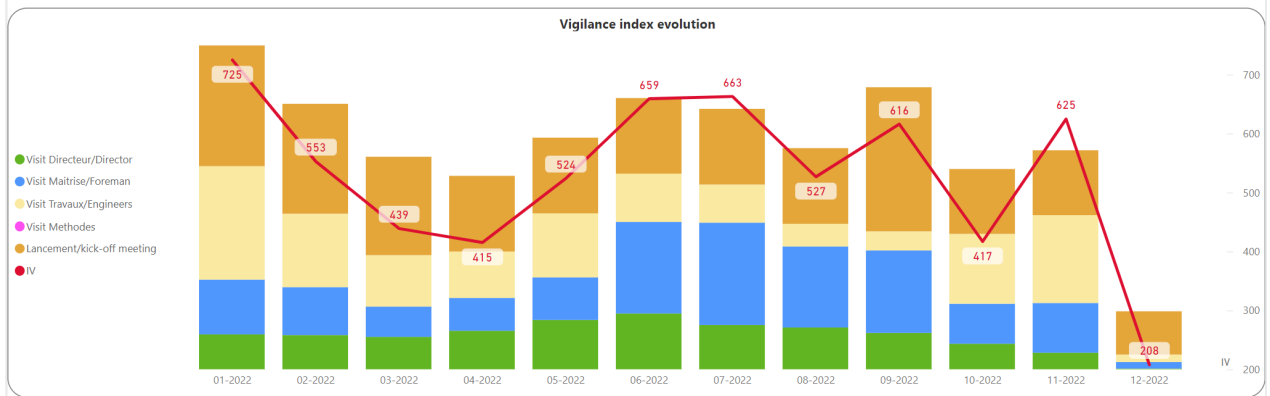
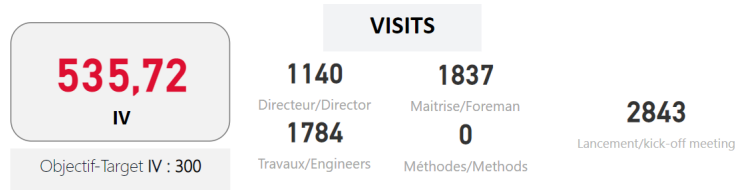


### INTERNATIONAL : l'ensemble du périmètre (exclusion des Mines & HPC)

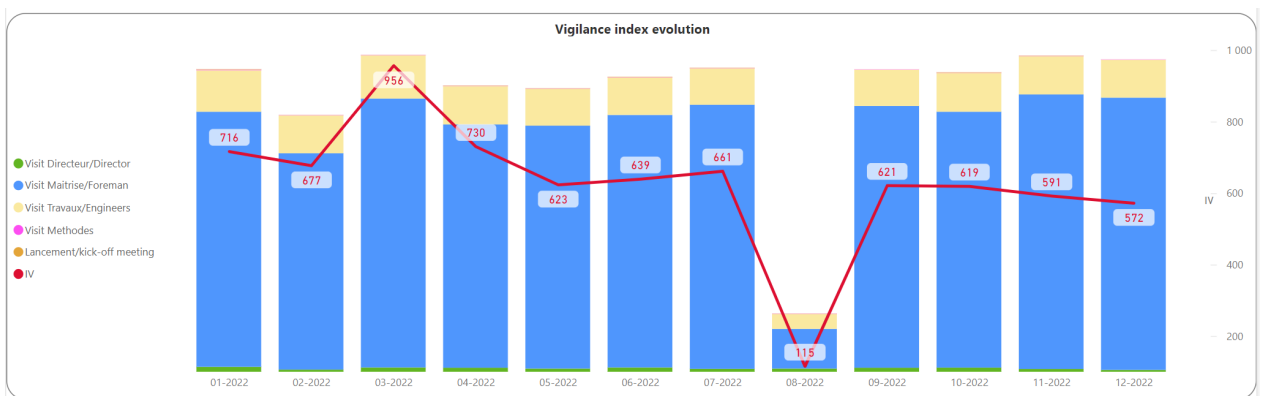




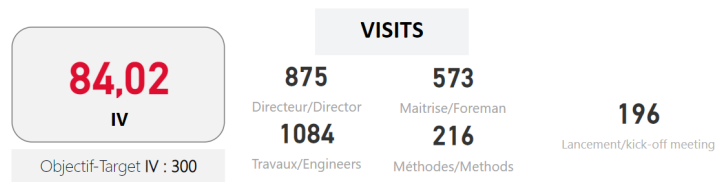
## INTERNATIONAL : Bouygues Construction Australia

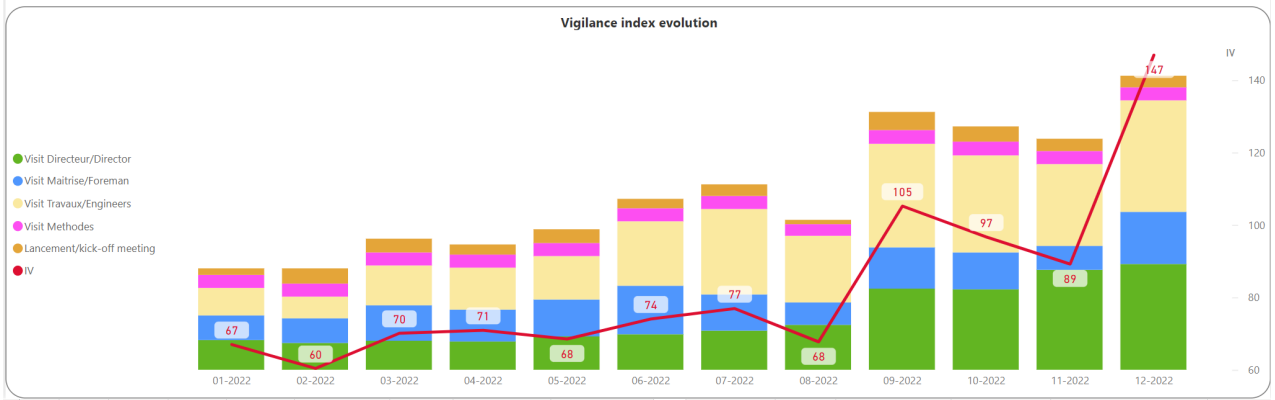


## INTERNATIONAL : Dragages Hong Kong



## INTERNATIONAL : EXPI (incluant PLSA)





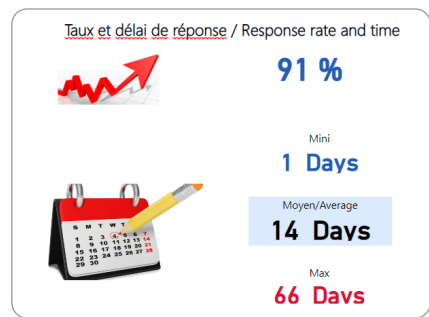
## 5.2 Visites des organismes

### BYTP Global:

Total Visits Authorities



**172**

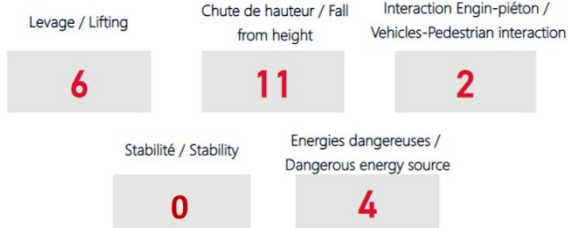


Mise en demeure / Formal notice

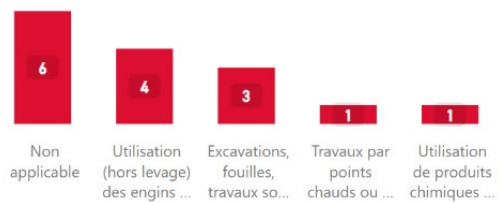


**28**

sur risques majeurs / on major risks :



sur autres risques :



## 6. Faits marquants (FR+INT)

### 6.1 Evènements et informations

En 2022, le processus de communication des informations santé sécurité a été revu de manière à assurer :

- La diffusion immédiate d'un communiqué d'informations pour tous les événements mortels ou graves
- Un partage régulier des flashes sécurité liés aux événements graves et HiPo ou au partage d'information spécifique

Le listing ci-dessous reprend l'ensemble des flashes diffusés en 2022 :

Année diffusion	Type évènement	Activité à haut risque	Gravité	Périmètre	Projet	Titre du flash	N° CORITY
2022	Accident du travail	001-RM-Levage	Grave	BYTP FR	EOLE	2022-N011 - Chute poutrelles levage	43140
2022	Accident du travail	001-RM-Levage	Grave	BYTP FR	FECAMP	2022-N020 - Impact à la main durant l'installation d'un boat landing	45555
2022	Accident du travail	001-RM-Levage	Grave	BYTP INT	HPC	2022-N018 - Chute d'un panneau d'armature	45992
2022	Accident du travail	001-RM-Levage	HiPo	BYTP FR	TPRF	2022-N025 - Basculement d'un chariot	46268
2022	Accident du travail	002-RM-Chute de hauteur	HiPo	BYTP FR	T3A	2022-N005 - Chute de hauteur démontage	42565
2022	Accident du travail	002-RM-Chute de hauteur	HiPo	BYTP INT	HPC	2022-N004 - Chute de hauteur depuis tour	42985
2022	Accident du travail	003-RM-Interaction engin/piéton	Grave	BYTP INT	ISTRIE	2022-N010 - Contremaître heurté par une chargeuse de tunnel	43747
2022	Accident du travail	003-RM-Interaction engin/piéton	Grave	VSL	HONG KONG	2022-N023 - Heurt au genou en glissant sur de	46105
2022	Accident du travail	003-RM-Interaction engin/piéton	HiPo	BYTP FR	TPRF	2022-N007 - Heurt par une pelle	43299
2022	Accident du travail	004-RM-Stabilité	Grave	BYTP FR	TPRF	2022-N022 - Basculement d'une banche sur une voie circulaire	45514
2022	Accident du travail	005-RM-Energies dangereuses	Grave	BYCN	BYES	2022-N002 - Accident mortel_Rupture PEHD lors de la mise en pression	39753
2022	Accident du travail	Intervention sur ouvrages existants, maintenance (hors électrique)	Grave	BYTP INT	GAC	2022-N024 - Mécanicien blessé durant opération de maintenance	47130
2022	Accident du travail	Utilisation outils électroportatifs	Grave	BYTP INT	PONT FER	2022-N003 - Coupure profonde durant la manutention d'une scie circulaire	42093
2022	Bonne pratique / innovation	001-RM-Levage	NA	POLE TP	POLE TP	2022-N001 - Prévention scellé sécurité	-
2022	Information / Autre	Non applicable	NA	BYTP FR	BYTP FR	2022-N017 - Rôles des utilisateurs dans Cority	-
2022	Information / Autre	Non applicable	NA	POLE TP	POLE TP	2022-N009 - Nouvelle page de démarrage	-
2022	Information / Autre	Utilisation outils électroportatifs	NA	POLE TP	POLE TP	2022-N006 - Référencement Electroportatif	-
2022	Presqu'accident	001-RM-Levage	HiPo	BYTP FR	T3A	2022-N014 - Collision grue à tour - grue mobile	42469
2022	Presqu'accident	001-RM-Levage	HiPo	BYTP FR	T3A	2022-N021 - Chute de plinthe suite à l'impact d'une charge	45251
2022	Presqu'accident	001-RM-Levage	HiPo	BYTP FR	TPRP	2022-N013 - Chute d'une palplanche	43342
2022	Presqu'accident	002-RM-Chute de hauteur	HiPo	BYTP FR	EOLE	2022-N019 - Heurt pont roulant et nacelle	45383
2022	Presqu'accident	003-RM-Interaction engin/piéton	HiPo	BYTP FR	PLSA	2022-N016 - Collision entre deux engins en	
2022	Presqu'accident	005-RM-Energies dangereuses	HiPo	BYTP FR	FECAMP	2022-N015 - Electrisation sur une armoire	45073
2022	Presqu'accident	Excavations, fouilles, travaux souterrains, espaces confinés	HiPo	BYTP INT	HS2	2022-N008 - Feu en tunnel	44448
2022	Presqu'accident	Travaux par points chauds ou froids	HiPo	BYTP FR	TPRF	2022-N012 - Retour de flamme sur une bouteille acétylène	

Tous les flashes sont accessibles depuis [l'Intranet P2S](#)

Le safety day de novembre 2022 a aussi été l'occasion de partager des retours d'expérience sur des événements survenus sur nos chantiers.

Quelques illustrations ci-après :



## Risque majeur – Levage

### Chute de poutrelles métalliques sur des compagnons

2 blessés dont 1 très grave

- Elingage incorrect : colis non monolithique, arrêtes vives non protégées
- Victimes sous la charge pendant la manœuvre
- Le pontier opère le pont et guide la charge en même temps
- Une alerte est donné par un autre collaborateur mais le STOP n'est pas respecté



CULTURE  
SÉCURITÉ

## Risque majeur – Levage

### Chute d'un panneau d'armature sur un compagnon

1 blessé très grave

- Retrait des pinces de fixation avant que la charge ne soit connectée à la grue
- Non respect de la séquence définie d'exécution des tâches
- Violation des politiques/règles/procédures en place



CULTURE  
SÉCURITÉ

## Risque majeur – Trafic

### Collision entre un chargeur et un contremaitre

1 blessé grave – Amputation de la jambe

- Coactivité imprévue entre piétons et véhicules
- Situation de travail non couverte par méthode et évaluation des risques
- Nombreux angles morts
- Malentendu entre l'opérateur du chargeur et le contremaitre



CULTURE  
SÉCURITÉ

## Risque majeur – Chute de hauteur

Chute d'un compagnon d'une hauteur de 12m

1 blessé grave

- Non respect du cheminement en place pour prendre un "raccourci"
- Passage au-dessus d'une protection collective
- Circulation sur une zone non protégée vis-à-vis des chutes de hauteur



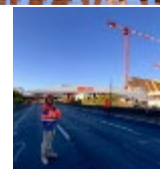
CULTURE  
SÉCURITÉ

Pour plus d'informations sur le safety day de novembre 2022, se référer au paragraphe "Culture Sécurité".

## 6.2 Actions clés (Succès, initiatives, campagnes, etc.)

### 6.2.1 Succès / reconnaissances clients

- Célébration, le 7 février 2022, de la pose de tous les segments du viaduc sans aucun accident avec arrêt de travail en présence du client, des représentants du gouvernement, de l'équipe Projet et des médias (LRT1)
- 5 prix remportés par 1C.Align JV à la cérémonie "Safe at Heart" Inspiration organisée par le client HS2 (HS2)
- Victoires du projet #EOLE : Attribution d'un prix par le Client dans la catégorie "Facteurs Humains : Management Visuel Opérationnel" sur le projet "Viaduc de Mantes" (BYTP FR)
- 4 Gold Construction Safety Awards du Hong Kong Occupational Safety & Health Council National reçu par le projet HKT2(DHK)
- Félicitations du Directeur de l'Aménagement Métropolitain de la Métropole du Grand Paris pour la mise en place de la passerelle du CAO (filiale BYCN et BYTP)





## 6.2.2 Initiatives, bonnes pratiques et actions en lien avec nos risques majeurs

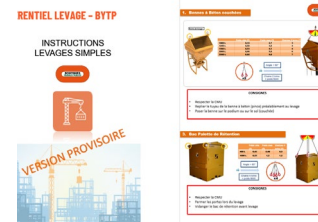
- Passages piétons illuminés avec signal sonore et synchronisés avec les feux de trafic (HS2)



- Mise en œuvre réussie de la surveillance de zone de levage à l'aide de caméras Intelligence Artificielle (DHK)



- Élaboration d'un guide "instructions levages simples" en collaboration avec les opérationnels (version provisoire)  
Présentation en janvier 2022 au comité GTF RP et partage à la direction P2S avant communication (BYTP FR)



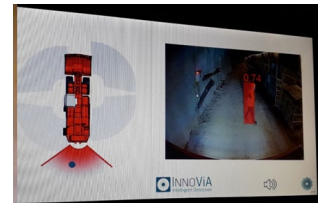
- Campagnes autoportées :

- Campagne renforcée d'évaluation de la qualité de l'air en tunnel à la suite d'utilisation d'un nouveau type d'explosif (Istrie 2B2)
- Campagne d'audits sur tous les chantiers actifs pour examiner et vérifier la mise en œuvre des mesures de sécurité et leur efficacité (DHK)
- Campagne de prévention engins mobiles - Examen exhaustif des véhicules de chantier et légers (BYCA)

- Mise en œuvre plan d'actions correctives suite à accident mortel Tongon (Sept-21) – Film de sensibilisation sur la coactivité engin-piéton

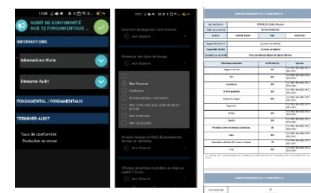


- Campagne de test de matériel de détection de véhicules/piétons en environnement tunnel / sur divers chantiers

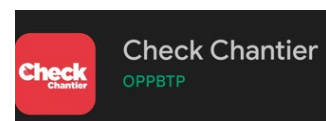


## 6.2.3 Digitalisation

- Déploiement d'un formulaire digitalisé pour piloter le niveau de conformité aux 12 fondamentaux (QuickConnect)

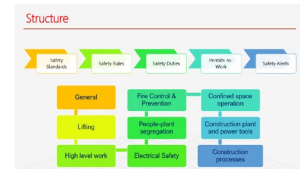


- Lancement de l'application Check Chantier par l'OPPBTP (BYTP FR)





- Lancement du Safety Resources Center en ligne le 22/4/2022 (DHK)

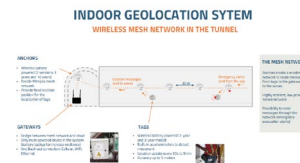


- Déploiement d'un tableau de bord digitalisé des formations P2S (via Power BI), accessible à toute personne BY avec un update journalier (des données visualisables en temps réel).



- Refonte et digitalisation de l'évaluation grutier (groupe pluridisciplinaire BYCN) (BYTP FR)

- Mise en place d'un système de géolocalisation de personnel en tunnel sur les projets T2 et CKR (DHK)



- Formation sécurité en ligne sur les grues mobiles dispensée par MATFORM (DHK)

### 6.2.4 Formation et exercices

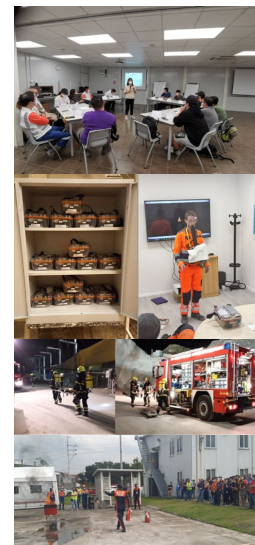
- Collaboration avec les corporations de la construction pour établir une formation structurée pour les opérateurs de nacelle élévatrice de personnel (DHK)

- Atelier de communication pour améliorer les compétences des animateurs des "Morning Safety Briefings" (DHK)

- Exercice de mise en œuvre du plan de secours en tunnel avec formation de 60 personnes au masque auto-sauveteur (Istrie 2B2)

- Exercice de secours en tunnel en collaboration avec les pompiers de l'opérateur autoroutier (Istrie 2B2)

- Exercice d'urgence et formation à la prévention incendie menés avec le Bureau of Fire Protection (LRT1)



### 6.2.5 Actions Santé / Ergonomie

- Test chariot de ponçage plafond sur le chantier T2A (réduction des contraintes de posture)



- Réception ergonomie tunnelier PAWTUCKET chez Herrenknecht (travail de conception)

- Méthodologie Rédaction Cahiers des charges pour demande contrainte chantier :

- Manutention de platines entre 4kg et 197 kg (HPC)
- Manutention de sacs de 25 kg (Parc Eolien)
- Manutention de moules entre 14 et 22 kg (Laboratoire TP Sol)

- Kizergo :

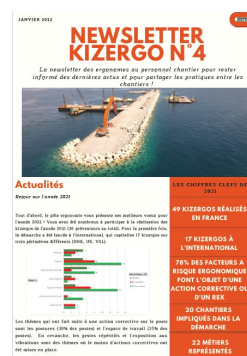
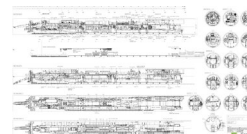
- Fiche actions correctives pour capitaliser et partager sur les solutions mises en place
- Cartographie des postes de travail sur la construction des GBS (Chantier éolien) en GC et Super Structures
- Communication via la newsletter Kizergo (kizergo, évènement, innovation, matériel, etc)

- Cartographie des postes en Super Structures et supervision du test de l'exosquelette EXO -01 de HILTI (FECAMP)

- Analyse ergonomique sur la dépose des panneaux de coffrage (FECAMP)

- Chariot de perçement (pour TE 60) sol pour activité VSL (FECAMP)

- Proposition d'une solution de manutention de bloc à bancher (Viaduc Mantes La Jolie)





- Création d'un guide d'aide à la conception



- Adaptation bras 0G sur étaielements pour démolition de butons (Tram T3)



- Retour sur l'utilisation de l'outil Coffrage Equipage, pour des travaux d'étanchéité (T2A) :

- Création d'un outil 2 en 1 pour les tâches d'étanchéité et de coffrage de la caverne,
- Nouvelles contraintes pour les étancheurs qui n'ont pas accès à un pont d'étancheur "standard",
- Gestion des problématiques d'accès et du travail au plafond.



### 6.2.6 Mise en œuvre de campagnes

- Mobilisation générale autour des points d'arrêt sécurité BYCN dans toutes les entités



- Déploiement et Succès du Safety Day BYTP sur tous les projets France et International



- Émission 100% Culture Sécurité du 20/10/2022 : présentation par les membres du Comité de Pilotage et des groupes de travail des outils développés dans le projet Culture Sécurité.



- Safety Day du 17/11



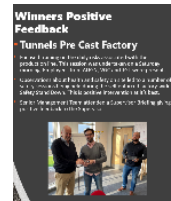
- Déploiement de la politique Just Culture et nomination d'ambassadeurs santé sécurité au sein des opérationnels (DHK)



- Programme de reconnaissance sécurité (BAFTA – Best Align Facility Team or Asset) (HS2)
  
- Mise en œuvre de la campagne "I am a safety leader" et nomination de Safety Champions (HKT2)
  
- Campagne nationale "Safe Work Month" (BYCA) :
  - semaine 1 – Accidents de travail
  - semaine 2 – Santé et risques psychosociaux
  - semaine 3 – Gestion des risques & prévention
  - semaine 4 – Travail en sécurité pour tous
  
- Organisation du World Safety Day @BYCA - 14 Novembre
 

400 participants – Parmi les thèmes abordés :

Préparation des activités, Discipline et responsabilisation vis-à-vis du respect des Modes Opératoires, Conséquences des prises de décision et Santé mentale
  
- Campagne de prévention sur le risque de coups de chaleur (DHK)



**know safety, work safely**  
Make safety at work your priority



**WORLD SAFETY DAY**

Monday 14 November 2022  
7am – 12:00pm  
Zinc at Fod Square

**Agenda**

- Project Director Welcome
- CEO Introduction
- MSD Overview
- Facilitated Panel Discussion: Safety Leadership and Critical Risk

**ASTORIA SPEAKER 1**  
ROSE WELLS  
PARTNER AND CHAIRMAN  
OF A PANEL OF AUSTRALIAN  
BUSINESS

**WESTON SPEAKER 2**  
JAMES BRIDGEMAN  
AUSTRALIAN PROFESSIONAL  
BUSINESS SURVEY



## 7. Politique Santé Sécurité et Plan d'Actions

Politique Santé Sécurité 2022



### POLITIQUE SANTE SECURITE

30 janvier 2022

Assurer la sécurité, la santé et l'intégrité physique et mentale de tout collaborateur et de toute partie intéressée impliquée dans nos activités est l'ambition de BYTP avec un objectif majeur :

0 ACCIDENT MORTEL OU GRAVE

Pour atteindre cet objectif, BYTP s'appuie sur les axes stratégiques suivants :

- Déployer une forte culture sécurité par un leadership assuré dans toutes nos activités et à tous les niveaux de l'entreprise, et par une participation active et de soutien de toute la ligne hiérarchique ;
- Protéger la santé et la sécurité des employés en s'appuyant sur un système de management adapté couvrant l'ensemble de nos activités, dans le respect des exigences légales et internes ; permettant ainsi l'amélioration continue du système de management et des performances ;
- Veiller à la maîtrise de nos risques majeurs pouvant amener à un accident grave ou mortel ;
- Analyser les événements graves et "HiPo" afin de mettre en place et suivre sur le long terme les actions préventives adéquates et efficaces ;
- Réduire la pénibilité en améliorant les situations de travail par des outils, des méthodes et une organisation, appropriés dès la phase de conception ;
- Prévenir les risques liés à la consommation d'alcool ou de substances illicites ;
- Accompagner les intervenants sous notre responsabilité (sous-traitants, fournisseurs et Entreprise de Travail Temporaire) dans leur démarche de prévention en les aidant à intégrer nos objectifs en matière de santé sécurité et intégrer dans notre système leurs propres améliorations.

BYTP se fixe des plans d'actions et des indicateurs qui sont mesurés, évalués et analysés afin de garantir une amélioration continue de notre performance.

Notre politique vise la recherche permanente de la satisfaction de nos Clients en prenant en compte et en respectant leurs exigences en matière de Santé Sécurité.

La sécurité repose sur chacun des intervenants. C'est pourquoi, la direction leur garantit la possibilité d'arrêter la tâche et leur demande d'alerter dès lors qu'ils se trouvent exposés à une situation ou condition dangereuse pour eux ou pour toutes personnes impliquées autour d'eux.

La participation et la consultation des collaborateurs de par leurs expériences et implications permettent de contribuer à l'amélioration des situations de travail, à la performance et l'efficacité d'une culture de prévention. Chaque collaborateur doit être acteur dans son quotidien de cette politique.

Chaque manager s'engage à appliquer et à faire appliquer cette politique, à veiller à la bonne mise en œuvre du système de management et au respect du plan d'actions, à mettre en place les ressources, les formations et les compétences adéquates pour déployer cette politique.

Cette politique fait l'objet d'une mise à jour si nécessaire lors de la revue de démarche Santé sécurité.

  
Philippe AMEQUIN  
Directeur Général







## Plan d'Actions Santé – Sécurité 2022-2023

La Santé Sécurité reste notre priorité. Nos résultats restent globalement en deçà des cibles fixées. Ainsi, nos actions pour 2022-2023 s'articulent autour de la Culture Sécurité et d'un renforcement de notre maîtrise opérationnelle.

Actions sécurité			
Objectifs	Actions	Pilote	Contributeurs
<b>A/ Déploiement Culture sécurité</b>			
<i>Il est essentiel que chacun d'entre nous en soit le promoteur et veille à la mise en œuvre prochaine de ces actions.</i>	Mettre en œuvre les actions issues des groupes de travail définis par la démarche culture sécurité : A.1. Développer un leadership sécurité fondé sur la confiance et la transparence (Sponsor : V. Avrillon / E. Renard) A.2. Apprendre à gérer collectivement l'imprévu en toute sécurité (Sponsor : G. Dolfi / R. Thevenin) A.3. Se centrer sur les risques majeurs (Sponsor : JY. Delcroix / R. Le Roy)	A1-A2-A3 déploiement : Responsables opérationnels	A1-A2-A3 déploiement : P2S projet
<b>B/ Harmonisation du HSMS (Health &amp; Safety Management System)</b>			
<i>Le HSMS évolue notamment en lien avec la nécessité de renforcer notre maîtrise opérationnelle (gestion des événements, risques majeurs et HiPo...).</i>	B.1. Continuer la simplification du HSMS B.2. S'assurer que l'ensemble de nos projets, filiales, services fonctionnels intègrent les évolutions, via un plan de déploiement - accompagnement (communications, sessions d'information, de formation)	B1-B2 Direction P2S – service Perform P2S	B1-B2 P2S projet
<b>C/ Actions auprès de nos parties intéressées</b>			
<i>Organiser la revue des risques</i>  <i>Le plan d'actions intérim garantit un haut niveau de sensibilisation à la Sécurité au Travail</i>  <i>L'outil de suivi permet une sélection, à terme de nos partenaires sous-traitants en fonction également de critères sécurité</i>	C.1. Poursuivre le développement des briefings de début de poste participatif (Obeyas, pre-start briefing...) C.2. Appliquer le plan d'actions défini dans le cadre des accords cadre avec les entreprises de travail temporaire (PASI, analyse des AT et HiPo...) C.3. Garantir l'évaluation des critères santé sécurité des sous-traitants dans l'outil de suivi des sous-traitants (Constellation ou équivalent)	C1 Conducteurs travaux  C2 Responsables RH  C3 Responsables opérationnels	C1 Responsable maîtrise  C2 P2S projet
<b>Actions santé</b>			
Objectifs	Actions	Pilote	Contributeurs
<b>D/ Déploiement du plan santé - Ergonomie</b>			
<i>Les actions à déployer pour chaque thème sont définies entre le projet et la Direction P2S (Pôle Ergonomie) en fonction des niveaux atteints en 2020</i>	Déploiement des 7 thèmes du plan santé au niveau des projets (cartographie les postes de travail, causes ergonomiques dans les événements santé sécurité, critères ergonomiques dans le choix des équipements, organisation postes de travail,...)	Responsables opérationnels Ergonomes BYTP	P2S projet
<b>E/ Santé physique et mentale</b>			
<i>Évaluer sur les projets la santé des collaborateurs afin de mettre en place des actions ciblées</i>	Mettre en place des dispositifs d'évaluation sur la santé physique et mentale des collaborateurs en collaboration avec le service des ressources humaines des projets.	Direction RH	P2S projet

Ce plan d'action a été mis à jour pour la période à venir (Plan d'Actions Santé – Sécurité 2023-2024)  
Notre objectif = 0 Accident mortel ou grave

Actions sécurité			
Objectifs	Actions	Pilote	Contributeurs
<b>A/ Déploiement opérationnel de la Culture sécurité</b>			
<i>Ancrer la "culture sécurité" dans l'entreprise</i>	Déployer les outils et approches de la Culture Sécurité sur les projets : A.1. Poursuivre le déploiement des formations "Leadership" sur toutes les entités non encore couvertes / nouveaux projets / nouveaux collaborateurs A.2. Mettre en œuvre les outils des 3 axes A.3. Définir et mettre en œuvre un plan de communication structuré sur le sujet "Culture Sécurité" (kit projet, safety awards, communication institutionnelle, etc.)	A1-A3 : Resp. Ops et P2S central  A2 : Resp. Ops & fonctionnels	A1-A2-A3 : P2S Projets/UO
<b>B/ HSMS (Health &amp; Safety Management System) – Assurer le bon déploiement des standards</b>			
<i>Evolution du HSMS pour :</i> • Couvrir nos risques majeurs • Assurer une appropriation efficace par les opérationnels / fonctionnels	B.1. Refonte / mise à jour du HSMS en découpage par référentiels B.2. Déploiement de Manuels Opérationnels Uniques par pays / UO B.3. Kit de démarrage Chantier	B1- B3 : P2S central  B2 : Resp. Pays / UO	B1-B3 : P2S projets/UO  B2 : P2S Pays / UO
<b>C/ Actions auprès de nos parties intéressées</b>			
<i>Garantir l'application de nos Règles-Qui-Sauvent et fondamentaux sur tous nos sites.</i>  <i>Renforcer la maîtrise opérationnelle y compris pour les opérations sous-traitées.</i>	C.1. Accompagner les briefings de début de poste participatif (Obeyas, pre-start briefing, etc.) C.2. Appliquer le plan d'actions défini dans les accords cadre avec les entreprises de travail temporaire (PASI, analyse des AT et HiPo...) C.3. Assurer l'application de notre référentiel fondamentaux par l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs / intérimaires / partenaires / ST) C.4. Définir les modalités de pilotage des sous-traitants (ST) en termes de santé sécurité (depuis la phase d'appel d'offre jusqu'à démobilitation)	C1 Conducteurs travaux  C2 Resp. Ops  C3 Resp. Ops / commerce / achats  C4 GT Ops / P2S central	C1 Resp. Maîtrise  C2 RH / P2S Projets  C3 P2S Projets  C4 Achat
<b>D/ Ergonomie</b>			
<i>Réduire les atteintes à long terme et les maladies professionnelles.</i> <i>Accompagner, former et sensibiliser sur les risques ergonomiques.</i>	D. Application feuille de route ergonomie : • Analyse des postes de travail y compris logistique et stockage • Formations / sensibilisations ergonomie • Ergonomie en conception • Suivi et analyse des événements santé sécurité	D. Resp. Ops / P2S Projets	Ergonomes / DT
<b>E/ Santé physique et mentale</b>			
<i>Prévenir les risques psychosociaux et accompagner les collaborateurs qui le requièrent.</i>	Actions de gestion des risques psychosociaux	Resp. Ops / RH	Médecine du Travail



## 8. Culture sécurité (FR+INT)

La démarche Culture Sécurité est arrivée au terme d'une première phase en 2022 avec la création et la présentation des outils sur les sujets leadership, gestion des imprévus, risques majeurs et Règles-Qui-Sauvent. Ceux-ci ont été largement partagés dans l'entreprise fin 2022 lors du Safety Day du 17 novembre marquant ainsi le début de la phase d'ancrage de cette démarche culture sécurité initiée en 2019.

Sur cette base, un nouveau référentiel « Fondamentaux Pôle TP » a été défini. Il regroupe les « 12 Fondamentaux BYCN » et dorénavant les Règles-Qui-Sauvent issues des travaux Culture Sécurité. Cela définit un nouveau set comprenant :

- Les Règles-Qui-Sauvent : prévention des accidents les plus graves – mesures comportementales
- Les exigences fondamentales : prévention des accidents les plus fréquents
- Des règles supplémentaires pour quelques activités spécifiques non couvertes



En parallèle, des formations "Leadership in Health&Safety" ont été déployées et proposées à plus de 350 top managers de toutes les entités de l'entreprise dans un format complet. Un module de "cascading", plus compact a ensuite été suivi par la très grande majorité des membres du management jusqu'aux chefs d'équipes. Nos compagnons ont ensuite été sensibilisés lors du Safety Day de novembre 2022.

L'aboutissement des groupes de travail sur les 3 axes :

- Axe 1 – Développer un leadership sécurité basé sur la confiance et la transparence :
- Axe 2 – Apprendre à gérer collectivement l'imprévu en sécurité :
- Axe 3 – Se centrer sur les risques majeurs :

a permis de former un "tout cohérent".

Les paragraphes suivants présentent l'ensemble des outils (posters, leaflet, guide, vidéos...) mis à disposition pour chaque axe en support au déploiement de cette nouvelle Culture Sécurité au sein de l'entreprise.

L'ensemble de ces outils se retrouvent sur le Sharepoint Culture Sécurité en suivant ce lien : [Tous les livrables](#)

- Tronc commun aux 3 axes :

La culture Sécurité chez BYTP – [Film général](#)

**Axe 1 – Leadership basé sur la confiance et la transparence :**

- Proposer des rôles modèles "leader sécurité" pour les principales fonctions sur projet (6 fonctions clés)

**LES COMPAGNONS**  
Pour un leadership en Sécurité

*Je suis acteur de ma sécurité et de celle des autres.*

**L'ENCADREMENT DE PROJET**  
Pour un leadership en Sécurité

*Je suis porteur de la vision BYTP en matière de Santé Sécurité tout au long du projet et je suis exemplaire dans mes actes du quotidien*

**LA MAÎTRISE**  
Pour un leadership en Sécurité

*Je suis leader Sécurité et le garant de la bonne application des règles sur mon chantier.*

**LES MÉTHODES**  
Pour un leadership en Sécurité

*Je définis des méthodes et modes opératoires mettant la Sécurité au cœur des enjeux et je reboucle avec des visites sur site.*

**LES FONCTIONS SUPPORTS**  
Pour un leadership en Sécurité

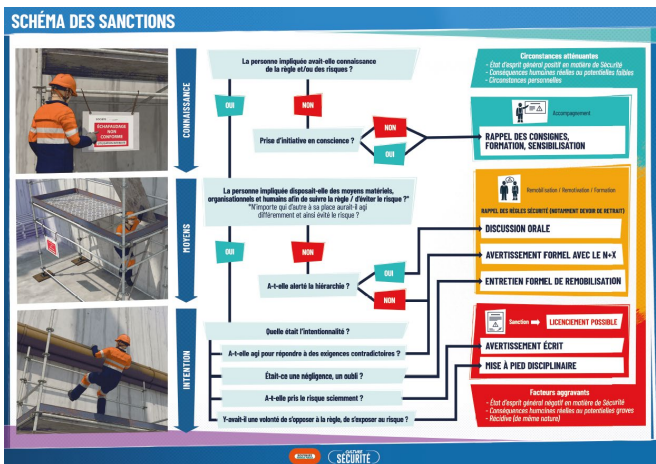
*Je suis un acteur de la bonne application des règles Sécurité du projet et je les prends en compte dans mon métier.*

**LA FILIÈRE P2S**  
Pour un leadership en Sécurité

*Je suis animateur et facilitateur de l'appropriation de la démarche Santé Sécurité de BYTP. Je suis un appui auprès des équipes travaux que j'accompagne dans la prévention des risques dès la phase préparatoire et lors de l'exécution des travaux.*

Retrouvez ici le [teaser](#) sur les fiches leadership

- S'attacher à une reconnaissance et à une sanction juste



### 3. Développer des visites pluridisciplinaires sur projet

Un outil efficace pour intervenir auprès d'une personne qui se met en danger – le COMET / 5 Stars

**FIVESTARS Safety Intervention Tool**

**Traiter un acte dangereux**

- Commencer l'intervention**
  - Intervenez calmement et fermement
  - Initiez une discussion
- Objectiver la situation**
  - Décrivez ce que vous voyez
  - Ne jugez pas la personne
- Méthodes de travail approuvées**
  - Demandez à la personne de décrire comment la tâche doit être exécutée en sécurité
  - Informez-la des méthodes approuvées
- Établir les raisons**
  - Demandez-lui d'expliquer pourquoi il a agi de cette façon
  - Écoutez et montrez que vous avez compris
  - Encouragez-le à identifier une solution
- Tirer les enseignements sur les impacts possibles**
  - Demandez quelles peuvent être les conséquences néfastes pour lui
  - Donnez un exemple

Chaque situation est différente. Chaque personne est différente. Adaptez-vous à la situation et à la personne.

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS CULTURE SÉCURITÉ

**FIVESTARS Safety Intervention Tool**

**Renforcer une bonne pratique**

- Commencer l'intervention**
  - Intervenez calmement et fermement
  - Initiez une discussion
- Objectiver la situation**
  - Décrivez ce que vous voyez
- Méthodes de travail approuvées**
  - Confirmez les méthodes approuvées
- Établir les raisons**
  - Expliquez pourquoi ce comportement est positif
- Tirer les enseignements sur les impacts possibles**
  - Demandez quels peuvent être les bénéfices de ce comportement pour la personne

Chaque situation est différente. Chaque personne est différente. Adaptez-vous à la situation et à la personne.

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS CULTURE SÉCURITÉ

- Axe 2 – Gérer collectivement l'imprévu en sécurité**

Proposer une méthodologie de gestion collective des imprévus en sécurité en 4 étapes :

- Détection
- Réflexion collective
- Supervision
- Partage

#### Dépliant Collaborateur

**Personnes à contacter**

**Identifier un imprévu**

**Avant de commencer**

- Je suis attentif
- Je connais les travaux à effectuer
- Je connais les consignes à respecter
- J'ai contrôlé mon matériel et l'environnement

**Pendant les travaux**

- Je me mets pas en danger
- J'observe et mes collègues ne se mettent pas en danger
- Je détecte toute situation inhabituelle ou non prévue

**Ressources humaines**

Je suis membre d'une équipe au complet et ayant les compétences nécessaires pour réaliser les tâches

Les questions à se poser :

- L'équipe est au complet
- Quelque chose me gêne
- Un absent ? Problème de complémentes ?

**Tâches à exécuter**

Les tâches que je dois réaliser ont été expliquées et je les ai comprises

Les questions à se poser :

- J'ai compris
- Quelque chose me gêne
- Je n'ai pas eu de briefing

**Pilotage des travaux**

Je connais le planning des tâches à réaliser et les éventuelles co-activités prévues

Les questions à se poser :

- Clair, défini et compris
- Quelque chose me gêne
- Co-activité imprévue ? Planning modifié ?

**Logistique**

Les livraisons sur le chantier sont planifiées. Je connais le planning et l'espace est disponible pour les réceptionner

Les questions à se poser :

- Tout se passe comme prévu
- Quelque chose me gêne
- En retard ? Mal organisé ?

**Matériel / engins**

J'ai à ma disposition le matériel en bon état dont j'ai besoin

Les questions à se poser :

- En état et adapté
- Quelque chose me gêne
- Absent ou défectueux

**Facteurs externes**

Je ne rencontre pas d'obstacles imprévus lors de la réalisation des travaux ni ne constate une dégradation des conditions météo

Les questions à se poser :

- Rien à signaler
- Quelque chose me gêne
- Situation inattendue ? (météo, obstacle...)

**COLLABORATEUR**  
Gérer collectivement l'imprévu en toute Sécurité

JE PARTAGE LORS DU PROCHAIN BRIEFING !

Je poursuis l'activité

Je vais chercher des informations

Nous avons un imprévu (aller au verso)

SECURITE

#### Dépliant valideur

**Personnes à contacter**

**Nous gérons l'I.M.P.R.É.V.U collectivement en toute sécurité**

**Levage**

- Je ne reste JAMAIS sous une charge pendant sa montée et sa descente
- Je ne me tiens JAMAIS entre une charge et un obstacle fixe ou un bord vide
- Je réclame TOUJOURS que la charge à lever est manœuvrée au jauge dans un panier d'accès
- Je respecte TOUJOURS le plan de levage

**Chute de hauteur**

- Je ne fais JAMAIS une ouverture au vide non protégée et non signalée
- Je m'interdis JAMAIS dans une zone en hauteur sans protections collectives ou sans travail attaché
- Je réclame JAMAIS à une zone d'exclusion au-dessus ou en dessous d'une zone de travail en hauteur

**Interaction engins / piétons**

J'imprime TOUJOURS les cheminements piétons

Je ne pénètre JAMAIS dans la zone de travail d'un engin sans à me signaler au conducteur qui confirme par contact visuel

**Energies dangereuses**

- Je m'interdis JAMAIS de travailler dans une zone d'énergie résiduelle avant toute intervention
- J'ajuste, je consigne et je m'assure que les engins sont en sécurité avant toute intervention

**Stabilité**

- J'utilise TOUJOURS les engins sur un sol stabilisé et / ou stabilisé
- J'utilise TOUJOURS les équipements et matériels stabilisés sur un support résistant

**VALIDEUR**  
Gérer collectivement l'imprévu en toute Sécurité

JE SUPERVISE LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS

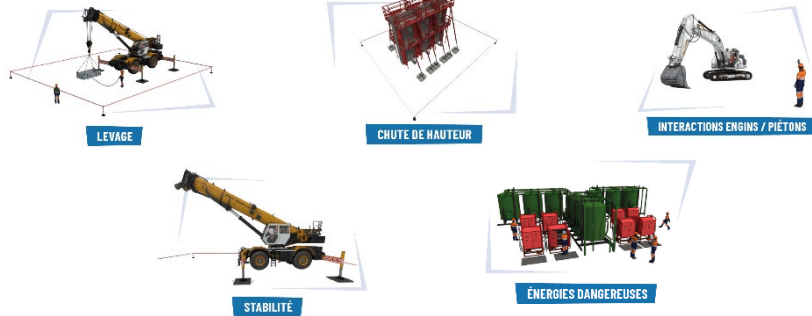
SECURITE

Ces dépliants s'accompagnent d'une vidéo pour rappeler l'importance de la phase de Partage






• **Axe 3 : Se centrer sur les risques majeurs**

5 Risques Majeurs ont été identifiés

- 1 – Levage
- 2 – Chute de hauteur
- 3 – Interaction Engins-Piétons
- 4 – Stabilité
- 5 – Energies dangereuses

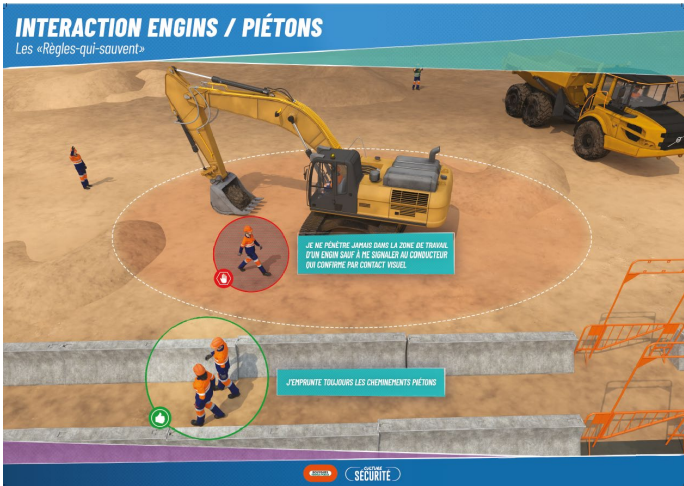


Pour chaque risque majeur, une liste restreinte de "Règles-qui-Sauvent" (RQS) - règles comportementales individuelles - a été définie :

Risque Majeur	Règles-Qui-Sauvent (RQS)
<p>Levage</p> 	<p>Je ne reste JAMAIS sous une charge pendant sa montée &amp; descente</p> <p>Je ne me tiens JAMAIS entre une charge levée et un obstacle fixe ou un bord de vide</p> <p>Je m'assure TOUJOURS que la charge à lever est monobloc ou placée dans un panier 5 faces</p> <p>Je respecte TOUJOURS le plan de levage</p>
<p>Chute de hauteur</p> 	<p>Je n'interviens JAMAIS dans une zone en hauteur sans protections collectives ou sans harnais*</p> <p>Je n'accède JAMAIS à une zone d'exclusion, au-dessus ou en-dessous d'une zone de travail en hauteur</p> <p>Je ne laisse JAMAIS une ouverture au vide non protégée et non signalée</p>
<p>Interaction engin/piéton</p> 	<p>Je respecte TOUJOURS les cheminements piétons</p> <p>Je ne pénètre JAMAIS dans la zone de travail d'un engin sauf à me signaler au conducteur qui confirme par contact visuel</p>
<p>Stabilité</p> 	<p>J'utilise TOUJOURS les engins sur un sol stabilisé et/ou réceptionné</p> <p>J'utilise TOUJOURS les équipements et matériels stabilisés sur un support résistant</p>
<p>Energies dangereuses</p> 	<p>Je n'interviens JAMAIS sur un réseau sans y être formé et habilité</p> <p>J'isole, je consigne et je m'assure TOUJOURS de l'absence d'énergie résiduelle avant toute intervention</p>

Les 5 affiches "Règles-qui-sauvent" associées à nos risques majeurs





En complément, un guide a été diffusé dans le but d'aider les projets et agences à définir, mettre en œuvre et vérifier la bonne application des Règles-Qui-Sauvent en lien avec les risques majeurs sur leurs projets.

• [Safety Day 17 novembre 2022](#)

Une mobilisation sur tous nos projets et sur Challenger autour du sujet de la Culture Sécurité. Un même jour, un même déroulé et les mêmes supports partout dans le monde :

- Une première partie dédiée au Leadership au travers du film "The Safer, the Better"
- Une deuxième partie consacrée aux outils Culture Sécurité (vidéo récapitulative des outils : [Outils Culture Sécurité.mp4](#))



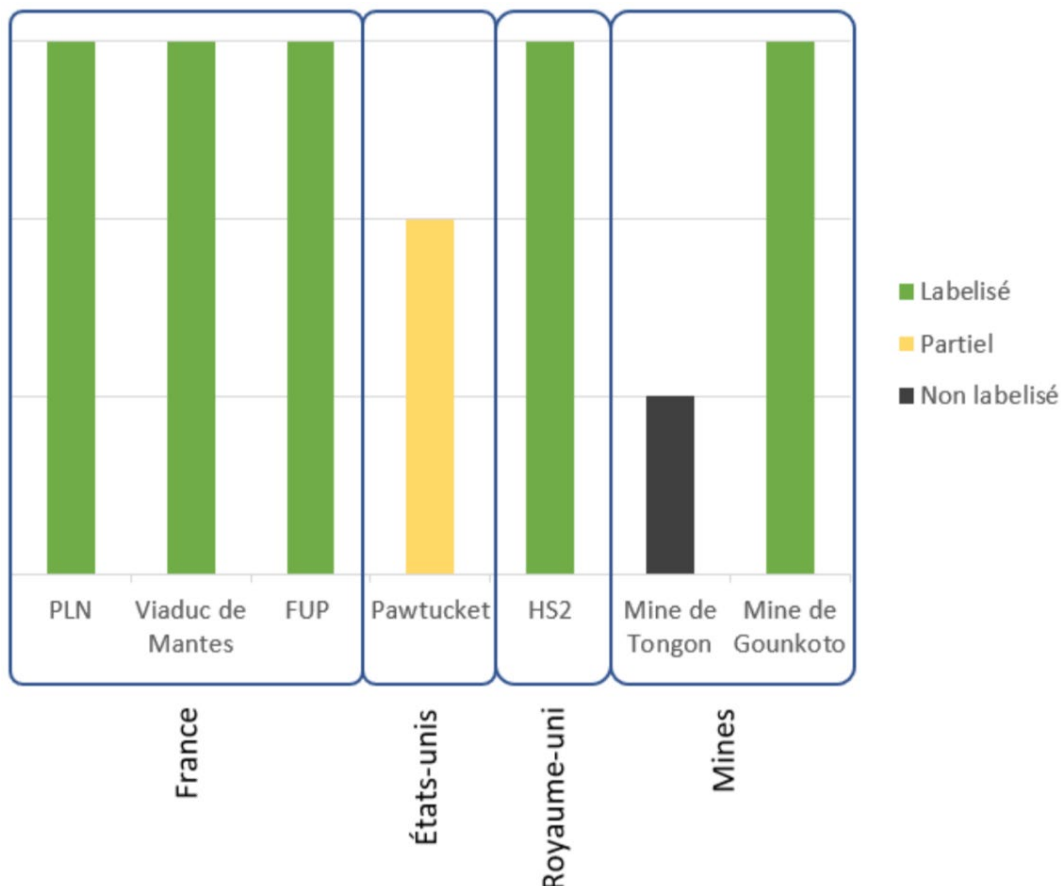
Quelques photos de cette journée :



## 9. Label Chantier "TOPSITE"

En 2022, 7 chantiers éligibles ont été évalués :

- 5 chantiers ont été labellisés (72%)
- 1 chantier n'a pas été labellisé à cause d'écarts en matière de sécurité (14%)
- 1 chantier a été évalué partiellement (14%)



### **Ambition :**

Faire de nos chantiers l'emblème de notre performance opérationnelle.

Une **labellisation unique** pour l'ensemble de nos chantiers :

- Harmonisation de nos process de labellisation interne,
- Possibilité pour les entités de se fixer des objectifs quantitatifs sur les niveaux à atteindre,
- Émulation collective sur un nouveau référentiel interne à obtenir.

### **Principes d'audits :**

- À réaliser entre 20% et 60% d'avancement du chantier,
- Audits réalisés sur site

### **Périmètre de labellisation :**

- Chantiers supérieurs à 6 mois de travaux et minimum 3 millions d'euros,
- Création d'une labellisation « agence » pour tous les petits chantiers,
- Possibilité de se lancer dans la démarche si un site le souhaite même s'il n'est pas dans les seuils.



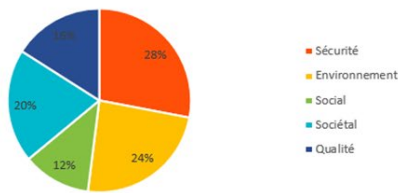
Pour la santé sécurité, les critères sont basés sur :

- La performance des sites (telle que l'absence d'accident mortel et grave)
- Le respect des fondamentaux Santé Sécurité

## Bonnes pratiques / Innovations issues des évaluations TOPSITE

Concernant les bonnes pratiques / innovations constatées lors des évaluations de 2022 comme en 2021, les plus fréquentes sont d'origine sécurité et environnement.

Répartition des bonnes pratiques / innovations  
Chantiers BYTP SAS 2022



Quelques exemples dans chaque thématique:

- Des écrans de diffusion des messages sécurité sont mis en place aux principaux point d'accès et de regroupement du personnel (entrée principale des bureaux, Atelier mécanique, Shift change). Ce dispositif visuel permettent d'accroître l'efficacité de la transmission des messages au niveau de la work force (mine TONGON)
- Essaim d'abeilles identifié sur le chantier et conservé pour récupération au printemps par FX PICHON (Responsable Production du projet) qui est aussi apiculteur amateur (Viaduc de mantes)
- Prise en charge par l'entreprise de la part "salarié" de l'assurance maladie obligatoire en plus de celle patronale ( Mine Goukoto)
- Dons à la mairie d'accropodes (PLN)
- Maintenance prédictive Logiciel FAST ( Mine Goukoto)





## 10. Gestion du risque professionnel (France)

### 10.1 Visites médicales

Examens médicaux cliniques effectués

	Homme	Femme	Total
	<b>EXAMENS MEDICAUX PÉRIODIQUES</b>	<b>147</b>	<b>12</b>
<b>Nombre d'examens médicaux périodiques effectués :</b>	<b>145</b>	<b>11</b>	<b>156</b>
Salariés SI	7	6	13
Salariés SIR	138	5	143
<b>Nombre d'examens médicaux supplémentaires</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUES</b>	<b>198</b>	<b>46</b>	<b>244</b>
<b>Visites d'embauche</b>	<b>20</b>	<b>3</b>	<b>23</b>
Examen Médical d'Aptitude à l'embauche	20	3	23
<b>Visites de Pré-reprise</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>
Visite de pré reprise demandée par le médecin conseil	1	0	1
Visite de pré reprise demandée par le médecin traitant	8	1	9
Visite de pré reprise demandée par le salarié	37	9	46
<b>Visites de reprise</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>46</b>
Visite de reprise après accident du travail	7	0	7
Visite de reprise après maladie	29	6	35
Visite de reprise après maladie professionnelle	1	0	1
Visite de reprise après maternité	0	3	3
<b>Visites occasionnelles</b>	<b>132</b>	<b>33</b>	<b>165</b>
Visite à la demande du médecin du travail	44	10	54
Visite occasionnelle à la demande de l'entreprise	22	2	24
Visite occasionnelle à la demande du salarié	26	11	37
Visite occasionnelle pour urgence	6	3	9
Visite pour séjour à l'étranger	31	4	35
Visite réorientation médecin	3	3	6
<b>TOTAL DES EXAMENS CLINIQUES</b>	<b>345</b>	<b>58</b>	<b>403</b>

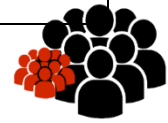
Source : Rapport annuel d'activité 2022 - Service de prévention et de santé au travail autonome Bouygues Construction



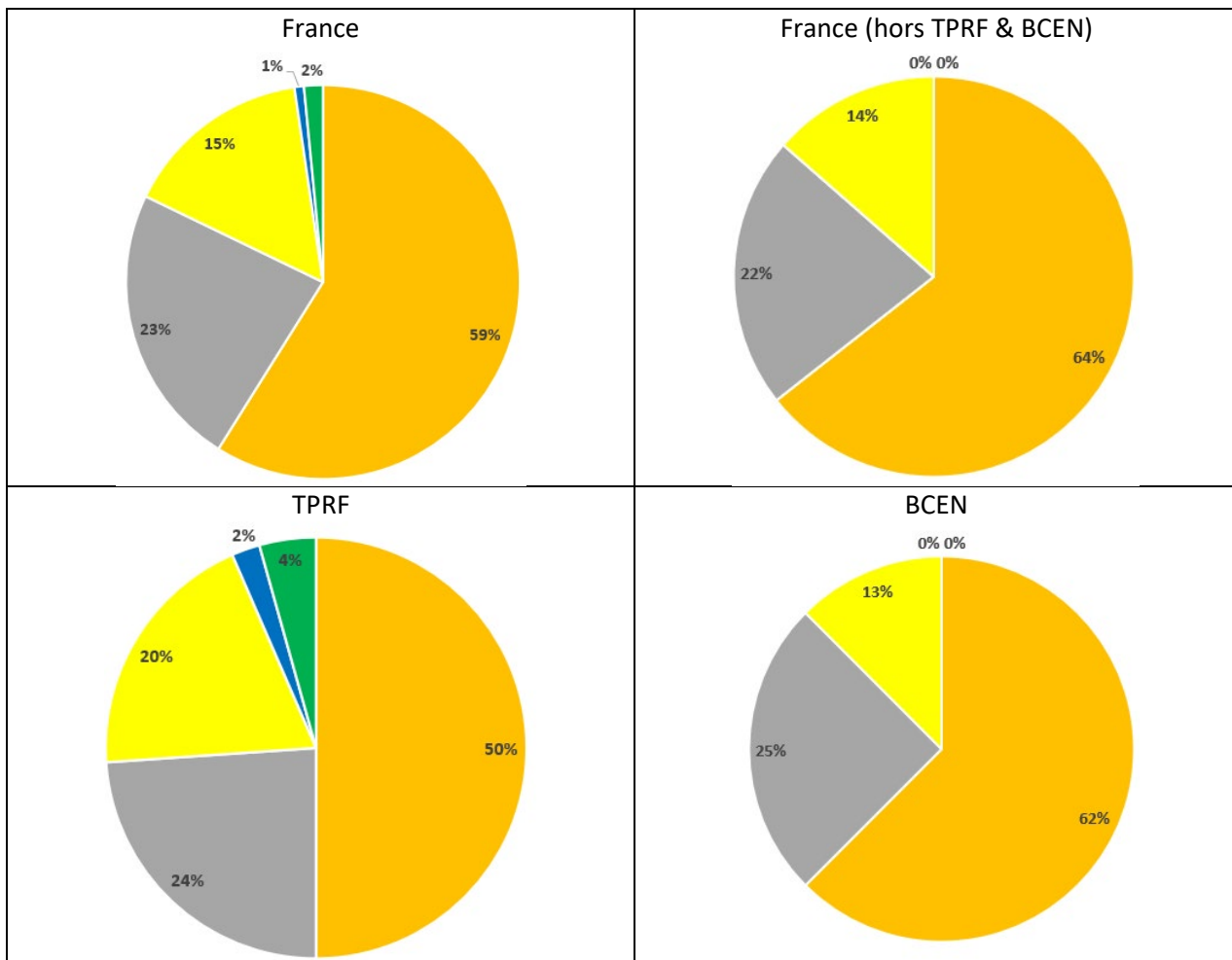
## 10.2 Suivi des restrictions médicales

### FRANCE - Suivi des restrictions médicales

Nb de collaborateurs atteints par au moins 1 restriction médicale	<b>129</b>	Nb total de restrictions	<b>201</b>	% de compagnons touchés	<b>14.27%</b>
---	------------	--------------------------	------------	-------------------------	---------------



#### Répartition des collaborateurs selon nombre de restrictions médicales

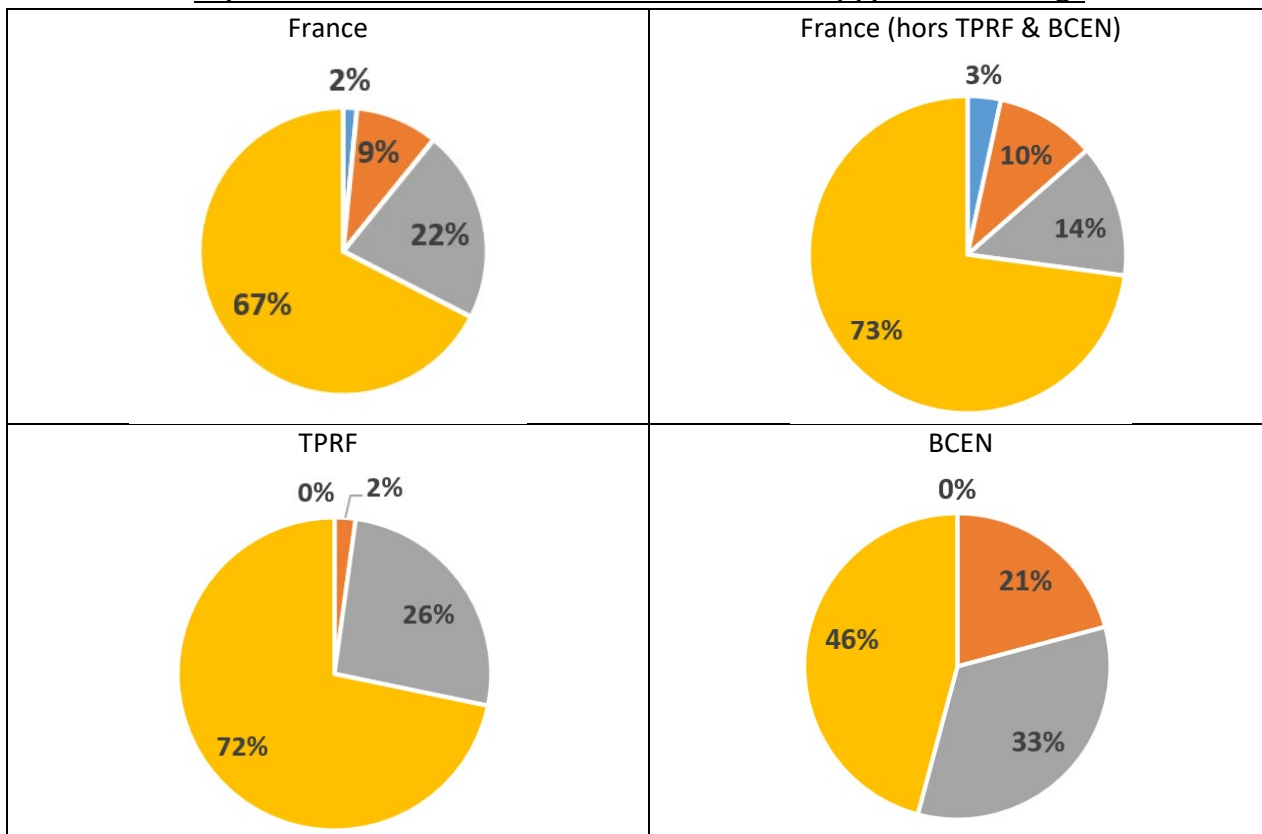


- Collaborateur avec 1 restriction médicale
- Collaborateur avec 2 restrictions médicales
- Collaborateur avec 3 restrictions médicales
- Collaborateur avec 4 restrictions médicales
- Collaborateur avec 5 restrictions médicales



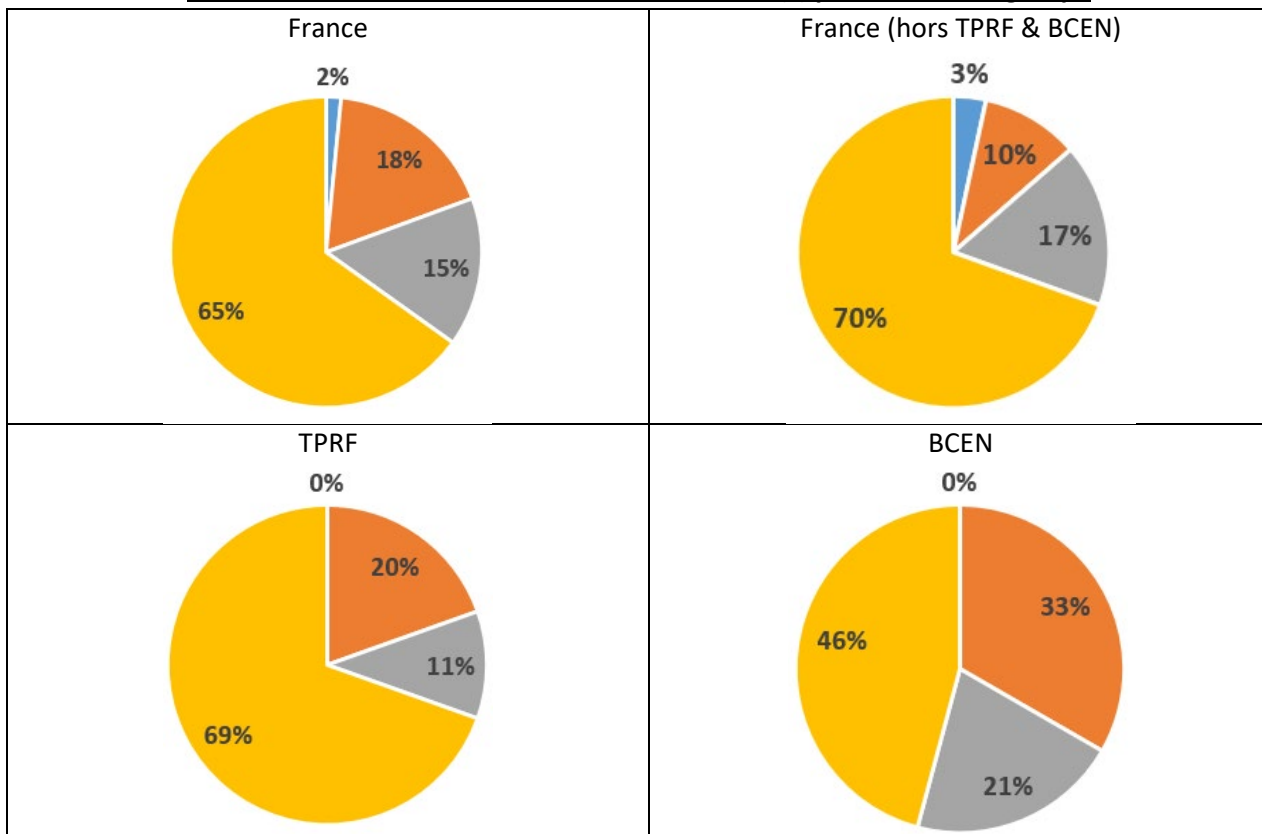


### Répartition des collaborateurs atteints de restriction(s) par tranche d'âge



■ 25 ans et moins ■ 26-35 ans ■ 36-45 ans ■ 46 ans et plus

### Nombre de collaborateurs atteints de restriction(s) par ancienneté groupe

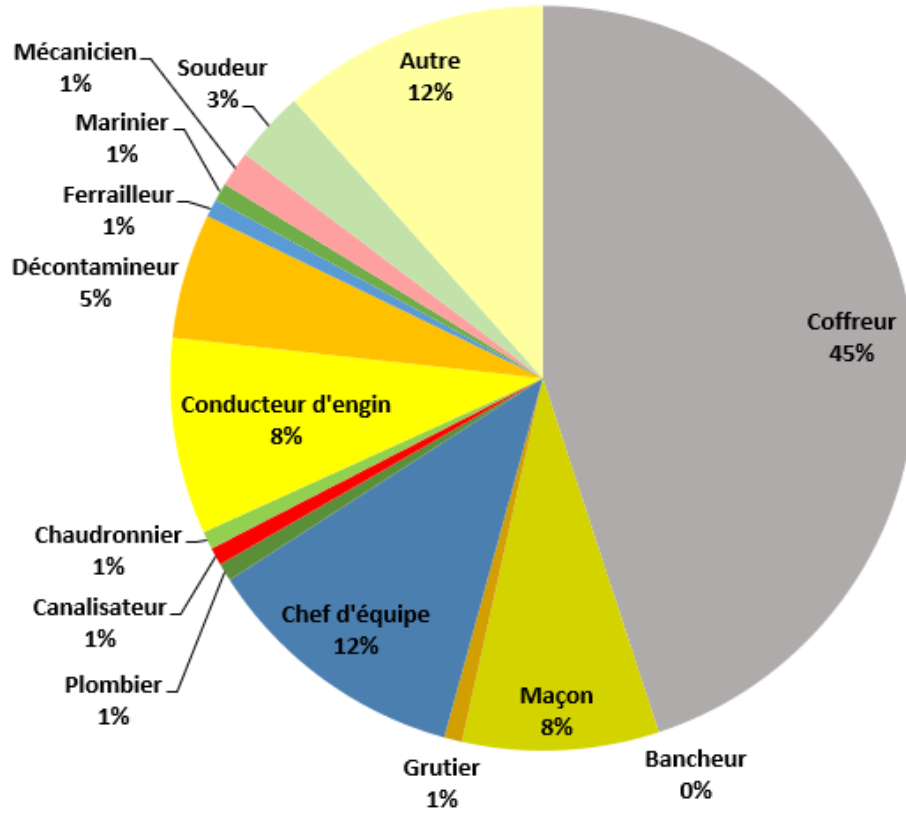


■ 1 an et moins ■ 1 - 5 ans ■ 5 - 10 ans ■ 10 ans et plus





Répartition des collaborateurs atteint de restriction(s) par métier



Métier le plus touché = coffreurs (45%)



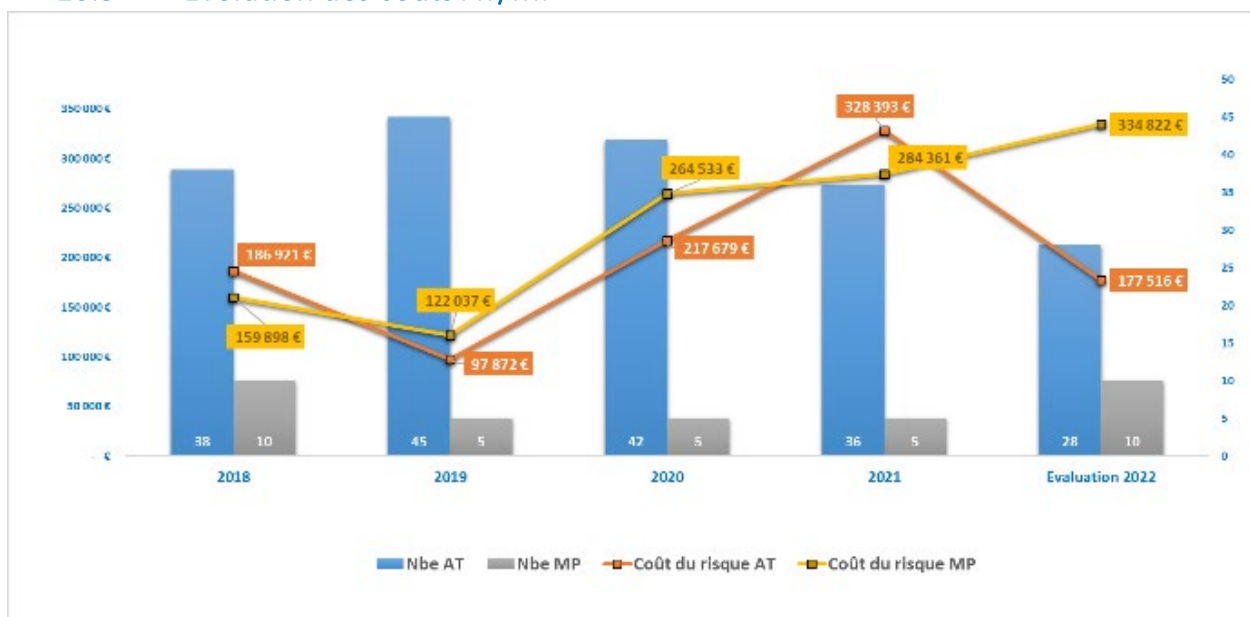
## 10.3 Tableau de suivi des Maladies professionnelles

Entités	Date MP	N° Tbl MP	Libellé MP	MP Déclarées			MP Acceptées			MP Refusées		
				2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
BYTP	08/09/18	57	Rupture de la coiffe des rotateurs					1				
BYTP RF	01/06/19	57	Rupture de la coiffe des rotateurs					1				
BYTP RF	17/02/20	57	Rupture de la coiffe de l'épaule droite	1							1	
BYTP	12/03/20	57	Compression nerf cubital coude droit et gauche	1								1
BYTP RF	11/05/20	57	Supra épineux epaule droite	1			1					
BYTP RF	11/05/20	57	Supra épineux epaule gauche	1			1					
BCEN	15/09/20	42	Hypoacousie de perception	1					1			
BYTP	22/09/20	42	Surdité	1							1	
BYTP	16/10/20	57	Teninopathie coude gauche	1							1	
BCEN	16/11/20	57	Rupture de la coiffe des rotateurs	1								
BYTP	10/02/21	57	Rupture de la coiffe des rotateurs		1							
BYTP	24/08/21	42	Surdité évolutive		1							
BYTP	01/09/21	25	Silicose		1							1
BYTP	01/09/21	57	Epicondylite coude gauche		1				1			
BYTP	21/09/21	57	Hygroma genoux droit et gauche Tendinopathie coiffe rotateurs épaules droite et gauche		1							
BYTP	21/09/21	57	Hygroma genoux droit et gauche		1				1			
BCEN	17/11/21	42	Surdité bilatérale		1							
BCEN	03/12/21	57	Canaux carpien		1							1
BYTP	07/02/22	57	Rupture de la coiffe des rotateurs épaules droite et gauche			1			1			
BYTP	16/05/22	57	Canal carpien gauche			1						
BYTP RF	29/06/22	30 bis	Cancer bronch-pulmonaire - amiante			1						
BCEN	25/07/22	57	Rupture coiffe rotateurs épaule droite			1						
<b>TOTAL BYTP France</b>				<b>8</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## 10.4 Suivi du compte employeur

CODE 452 CD					Bâreème Coûts moyens								
	Taux Collectif de la branche	Taux notifié BYTP	Taux notifié BCSN	Taux notifié BYTPRF	Accidentologie						Taux d'incapacité		
					Durée de l'arrêt	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Catégorie 6	Incapacité permanente < 10%	Incapacité permanente >= 10%
2021		1.31%	70.00%	3.44%	Coût moyen AT /MP	425 €	562 €	1 798 €	5 047 €	9 612 €	36 826 €	2 287 €	141 543 €
					Accidents de Travail (AT)	12	5	7	3	4	3	1	1
					Jours d'arrêt suite AT	3	45	175	188	483	850	-	-
					Coût AT	5 100 €	2 810 €	12 586 €	15 141 €	38 448 €	110 478 €	2 287 €	141 543 €
					Maladies professionnelles (MP)	3	0	0	0	0	0	0	2
					Jours d'arrêt suite MP	0	0	0	0	0	0	-	-
					Coût MP	1 275 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	283 086 €
2020	5.20%	1.37%	0.69%	4.30%	Coût moyen AT /MP	411 €	544 €	1 728 €	4 881 €	9 245 €	36 553 €	2 257 €	128 881 €
					Accidents de Travail (AT)	13	13	4	5	3	4	0	0
					Jours d'arrêt suite AT	0	102	101	301	362	1971	-	-
					Coût AT	5 343 €	7 072 €	6 912 €	24 405 €	27 735 €	146 212 €	0 €	0 €
					Maladies professionnelles (MP)	0	0	0	0	0	0	3	2
					Jours d'arrêt suite MP	0	0	0	0	0	0	-	-
					Coût MP	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 771 €	257 762 €
2019	5.20%	2.60%	2.67%	3.87%	Coût moyen AT /MP	400 €	530 €	1 689 €	4 815 €	10 134 €	36 208 €	2 250 €	114 172 €
					Accidents de Travail (AT)	18	12	3	5	5	0	2	0
					Jours d'arrêt suite AT	3	121	72	320	633	0	-	-
					Coût AT	7 200 €	6 360 €	5 067 €	24 075 €	50 670 €	0 €	4 500 €	0 €
					Maladies professionnelles (MP)	2	0	0	1	0	0	1	1
					Jours d'arrêt suite MP	0	0	0	46	0	0	-	-
					Coût MP	800 €	0 €	0 €	4 815 €	0 €	0 €	2 250 €	114 172 €
2018	5.50%	3.40%	3.47%	3.50%	Coût moyen AT /MP	392 €	516 €	1 664 €	4 762 €	8 980 €	34 325 €	2 227 €	108 344 €
					Accidents de Travail (AT)	13	11	9	2	1	1	0	1
					Jours d'arrêt suite AT	6	75	199	113	132	304	-	-
					Coût AT	5 096 €	5 676 €	14 976 €	9 524 €	8 980 €	34 325 €	0 €	108 344 €
					Maladies professionnelles (MP)	4	0	0	0	1	1	3	1
					Jours d'arrêt suite MP	0	0	0	0	109	166	-	-
					Coût MP	1 568 €	0 €	0 €	0 €	8 980 €	34 325 €	6 681 €	108 344 €

## 10.5 Evolution des coûts AT/MP



## 10.5. Taux de cotisation AT/MP

SOCIETES		Changement code 2017	2021	2022	2023
<b>BYTP - CHALLENGER</b> SIRET : 407 985 308 00011	452 CD - Génie Civil	452 CD	1.31	1.10	1.03
	742 CE - étude	742 CE	0.72	0.60	0.90
	451 AA - Terrassement	451AA	3.26	2.46	1.66
	452 CD B - Bureau	452 CD B			
<b>BYTP - BLV</b> SIRET : 407 985 308 00078	452CD B - Bureau				
	295 CD - Atelier	455 ZB	4.27	5.33	4.26

SOCIETES		Changement code 2017	2021	2022	2023
<b>BYTP Région France</b> SIRET : 722 069 366 00374					
ROUEN - 00226		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
VILLENEUVE D ASCQ - 00242		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
NANTES - 00267		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
NANCY - 00291		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
BALMA - 00374		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
LYON - 00366		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
AIX EN PROVENCE - 00341		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
		451AA	2.08	2.69	2.91
ORLEANS - 00390		452 CD	3.44	3.35	2.64
		742 CE	0.70	0.59	0.55
MARCQ EN BAROEUL - 000408		452 CD			
STRASBOURG - 000275		452 CD	2.66	3.35	2.64

SOCIETES		Changement code 2017	2021	2022	2023
<b>BCEN</b> SIRET : 509 447 892 00019	742CE - Conception projet		0.70	0.59	en attente
<b>BCEN</b> SIRET : 509 447 892 00019	452 CD - Ouvrage d'art		3.81	4.81	en attente
	900 AA - Assainissement		0.87	0.70	en attente



## 10.6. Etat des contentieux AT/MP

Date de l'évènement	Entité	Nature de l'évènement et conséquences	Etat
AT du 15/08/2009	BYTP	Accident de travail sur le Viaduc du Littoral (NRL) infarctus et 1 mois d'arrêt	Demande de faute inexcusable par la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Réunion (CGSS réunion) le 26 mars 2019
AT du 15/08/2009	BYTP RF	Accident ETAPLES sur Mer dont Accident mortel.	Saisine de la CRA de la CPAM d'une reconnaissance de FI en date 31/10/2012. Audience du Pôle Social du tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer du 14/2/2020 Notification de décision de radiation.
AT du 15/08/2009	BYTP RF	Accident ETAPLES sur Mer dont Accident mortel.	Demande d'expertise médicale. Saisine du TASS d'Arras le 11/9/2017. Jugement du 30/4/2018, TASS d'ARRAS reconnaît la FI. Dossier plaidé au Pôle Social du TJ d'ARRAS le 2/11/2020. Décision de mise en délibéré Janvier 2021.
AT du 17/10/2011	BYTP	Heurt au tibia gauche lors d'une opération de changement de manche de bétonnage. Fracture : 836 jours d'arrêt	Convocation devant le TASS le 4/12/2018 Demande de reconnaissance de la FI Demande d'expertise médicale et d'indemnisation des préjudices
AT du 04/12/2014	BYTP RF	Cheville coincée dans le ferrailage Fracture 241 jours d'arrêt IPP10%	Saisine TCI et jugement défavorable le 19/10/2020 Saisine Cour d'Appel le 19/11/2020 - Attente audience
AT du 20/04/2015	BCSN	Douleur au dos IPP10% 25/01/2018	Saisine TCI le 05/03/2018 Attente audience
AT du 19/10/2017	BYTP RF	AT mortel intérimaire	Saisine CRA et rejet implicite Saisine TGI 26/06/2019 Saisine TJ 15/10/2020 Saisine Cour d'appel 13/01/2021 - Attente décision
AT du 08/06/2017	BCSN	Douleur au thorax et gêne bars gauche 161 jours d'arrêt	Saisine CRA Décision défavorable de la CRA le 03/04/2018 Saisine TASS le 25/05/2018 - Attente audience
AT du 13/06/2017	BYTP	Heurté par un godet de pelle. IPP20% le 11/07/2018	Saisine du TCI le 01/08/2018 Attente convocation
AT du 01/08/2019	BYTP RF	Effort de traction - Trauma musculaire 108 jours d'arrêt	Saisine CRA et décision défavorable le 04/06/2020 Saisine TJ - Attente audience
AT du 21/09/2020	BCSN	Manipulation matériaux Rachialgie dorsale et lombaire	Saisine de la CRA le 15/12/2020 attente décision
AT du 06/10/2020	BYTP RF	AT mortel	Saisine TJ 17/06/2021 Attente convocation
AT du 22/01/2021	BYTP RF	Hyperventilation, crampes et montées de larmes liées au choc psychologique d'avoir vu depuis l'autoroute un tiers se jeter du Viaduc d'Echinghen,	Saisine CRA 10/06/2021 Décision défavorable de la CRA 13/10/2021 Saisine TJ 27/08/2021 - Attente convocation
AT du 22/05/2021	BYTP RF	La victime ressent une douleur vive dans la poitrine.	Saisine CRA 13/10/2021 Attente décision
MP du 14/01/2016	BYTP	Dépression majeure IPP6% 09/03/2017	Rejet Implicite CRA Saisine TASS 09/08/2017 - Attente convocation Saisine TJ 23/07/2020 et convocation le 01/12/2020 Attente décision
MP du 06/06/2016	BYTP	MP Tableau 57 Rupture supra épineux épaule droite IPP12% 24/07/2017	Jugement défavorable du TCI le 22/01/2018 Saisine CNITAAT le 19/02/2018 - Attente date d'audience
MP du 08/12/2016	BYTP RF	MP tableau 57 Rupture coiffe des rotateurs épaule droite IPP 12% 2020	Décision défavorable de la CMRA le 10/11/2020 Saisine TJ le 28/12/2020 - Attente audience
MP du 13/10/2017	BYTP	MP Tableau 98 affectations lombaire	Rejet implicite CRA Saisine TASS le 19/12/2018 - Attente convocation Saisine CMRA le 05/02/2020 Saisine TJ le 17/06/2021 - Attente convocation
MP du 01/09/2019	BCSN	MP tableau 57 rupture sus épineux épaule droite IPP35% 24/08/2020	Saisine CRA - Rejet implicite de la CRA Saisine TJ le 15/11/2019 - Attente audience Saisine CMRA le 03/09/2020 - Attente décision





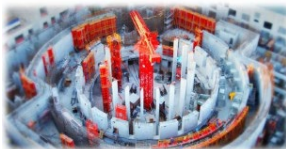
## 10.7. Liste des postes à risques (intérimaires)

BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS



### Travaux à risques particuliers

Validation par la CSSCT et la médecine du travail le 24/03/2022



SANTÉ SÉCURITÉ UN ENGAGEMENT PARTAGÉ !

### PREVENTION SANTE SECURITE

Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires

#### Principe

Collaborateur à contrat de travail déterminé (CDD) ou sous contrat temporaire (Intérimaire)

Poste sans risque particulier

Poste présentant des risques particuliers pour la santé et la sécurité

Formation à la sécurité comme tous les salariés (décret de 1979)

Formation renforcée à la sécurité Accueil et informations adaptés (loi de 1990)

#### Travaux interdits:

Il est interdit de recourir à un salarié titulaire d'un contrat de travail à durée déterminée ou à un salarié temporaire pour l'exécution de travaux particulièrement dangereux figurant sur une liste établie par voie réglementaire...

L4154-1 du CDT

Pour BYTP, les travaux interdits susceptibles d'être à exécuter sont:

- Les travaux de confinement, de démolition ou de retrait d'amiante
- Les travaux exposant à des rayons ionisants dans des zones où le débit de dose horaire est susceptible d'être supérieur à 2 millisiverts
  - Travaux de démantèlement, de démolition sur site nucléaire
  - Travaux de mesure au gammadensimètre

SANTÉ SÉCURITÉ UN ENGAGEMENT PARTAGÉ !

### PREVENTION SANTE SECURITE

Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires,

#### Typologie de travaux

#### Travaux dangereux:

Les travaux dangereux et qui nécessitent une certaine qualification (travaux de maintenance, travaux sur machines dangereuses); les travaux exposant à certains risques comme les travaux en hauteur, les produits chimiques (Benzène, chlorure de vinyle, ...); nuisances (bruit, ...) substances (amiante, ...), les produits exposant aux risques CMR

#### Travaux spécifiques:

Les travaux pour lesquels une formation particulière est prévue par la réglementation:

- Conduite d'engins de chantier,
- Conduite de chariot élévateurs,
- Utilisation de matériels, outillage et machines

#### Travaux dans un environnement spécifique:

Les travaux réalisés dans un environnement présentant des risques particuliers pour la santé:

- Espaces confinés
- A proximité de réseaux existants
- Travaux dans un environnement en atmosphère explosif
- A proximité de voies circuées (voies ferrées, routes et autoroutes, pistes d'avion, ...)
- Travaux hyperbares
- Travaux en tunnel et galerie

#### Travaux accidentogènes dans l'entreprise:

Les postes de travail ayant été à l'origine d'un accident du travail, d'une maladie professionnelle, ou d'incidents répétés

La liste de l'entreprise est établie et revue chaque année après analyse du rapport annuel présenté au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) dressant le bilan de la situation générale de l'établissement en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

SANTÉ SÉCURITÉ UN ENGAGEMENT PARTAGÉ !

### PREVENTION SANTE SECURITE

Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires,

#### Typologie de Formations

#### Formations spécifiques au poste de travail:

La formation spécifique au poste de travail précise le matériel utilisé et l'environnement (risques exportés et importés).

Le statut de la formation doit être défini : initiale / changement de poste / suite à une durée d'arrêt supérieure ou égale à 7J (pas de présence sur chantier)

Rappel : si la tâche nécessite des EPI spécifiques, la formation au poste de travail doit comporter une formation à l'utilisation de ces EPI spécifiques.

Exemples :

- En cas d'utilisation d'un hamais, en plus de la formation spécifique au port du hamais, la formation au poste de travail précisera les risques particuliers liés aux risques de chute de hauteur, points d'accroches à utiliser, les consignes en cas d'accident, etc...

- En cas d'utilisation d'un masque ventilé, la formation spécifique au poste de travail précisera le mode d'emploi de l'EPI, les risques particuliers liés aux travaux en milieux empoussiérés, les risques liés aux substances (poussières de bois, fumées de soudures, ciment, produits chimiques, etc...)

#### Formations renforcées au poste de travail pour le personnel temporaire:

La formation renforcée complète la formation spécifique et précise:

- les informations complètes sur les risques du poste de travail, l'environnement de travail pour la santé et la sécurité du travailleur,
- les risques liés à la circulation dans les zones où le salarié est appelé à circuler (zones dangereuses, circulation d'engins...),
- les risques à long terme des produits utilisés,
- les problèmes spécifiques en matière de sécurité à la fois du poste de travail auquel ils sont affectés mais aussi sur la particularité de leur contrat de travail.

#### Habilitations:

L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur, de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis des risques identifiés, les tâches qui lui sont confiées. L'habilitation du collaborateur n'est pas directement liée à sa position hiérarchique, ni à sa qualification professionnelle.

Elle nécessite une formation préalable validée par une attestation de compétence.

Exemple: habilitation électrique, habilitation à l'outillage électroportatif, habilitation pour intervenir en espace confiné,...

« La formation à la sécurité doit être pratique, appropriée aux risques à prévenir et aux mesures de prévention prescrites par BYTP. »

**PREVENTION SANTE SECURITE**  
Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires ,

Liste des travaux à risques particuliers  
Pôle TP France

Typologie de travaux	Descriptions des travaux	Formations spécifiques	Formations renforcées	Commentaires
Travaux dangereux	Montage de tour d'étalement, d'échafaudages (hauteur > 7m),	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux en sous-œuvre (blindage, berlinoise ...)	OUI	OUI	
	Utilisation de système de protection contre les chutes (harnais, ligne de vie...)	OUI	OUI	
	Travaux utilisant des éléments préfabriqués lourds	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux de démolition, de confinement de retrait de matériaux amiantés	<b>Travaux Interdits pour travailleurs en CDD ou intérimaires</b>		
Travaux dans un environnement spécifique	Intervention dans des espaces confinés (exemples : canalisations, cuves ...),	OUI	NON	Formation CATEC + autorisation de conduite
	Exposition aux bruits	OUI	NON	Formation à la sécurité à l'accueil Port permanent des protections auditives
	Travaux effectués au dessus ou au bord de l'eau	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux à proximité de réseaux électriques ou gaz, aériens ou enterrés	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux dans des Terrains susceptibles de contenir des engins explosifs,	OUI	NON	Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux d'assainissement ou avec risque d'ensevelissement	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	voies circulées (ex : proximité des voies de trains, avions, voitures) sur voie à grande circulation,	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux hyperbares (en suppression – travaux en immersion par ex.)	OUI	OUI	
	travaux exposant à des rayons ionisants	<b>Travaux Interdits pour travailleurs en CDD ou intérimaires</b>		

**PREVENTION SANTE SECURITE**  
Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires ,

Liste des travaux à risques particuliers  
Pôle TP France

Typologie de travaux	Descriptions des travaux	Formations spécifiques	Formations renforcées	Commentaires
Travaux de maintenance et d'entretien sur machines dangereuses	Intervention sur équipement nécessitant des consignations électriques et/ou mécaniques	OUI	OUI	Accidentologie répétée
	Intervention sur installation électrique	OUI	NON	Personnel titulaire d'une habilitation électrique délivrée par un organisme accrédité
Manipulation de produit	produits toxiques, inflammables, corrosifs, irritants comprenant des recommandations	OUI	NON	Formation identique au personnel de l'entreprise
	Travaux à l'explosif	OUI	OUI	
Utilisation de matériels, outillage et machines	Utilisation d'élévateurs à bras articulés, télescopiques, à ciseaux, à mat,	OUI	NON	Titulaire d'un CACES + aptitude médicale et autorisation de conduite
	Conduite d'engins de chantiers	OUI	NON	Titulaire d'un CACES + aptitude médicale et autorisation de conduite
	Utilisation de matériel de battage et de vibrofonçage	OUI	OUI	
	Mise en œuvre de matériel de vérinage	OUI	OUI	
	Utilisation de scie circulaire portative et meuleuse	OUI	NON	Formation à l'électroportatif avec Quiz et habilitation sous forme de sticker
	Conduite de grue à tour de pont roulant, chèvre à treuil,	OUI	NON	Titulaire d'un CACES + aptitude médicale et autorisation de conduite
	Utilisation d'appareils à gaz inflammable sous pression (chalumeau).	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Utilisation d'appareils Haute Pression	OUI	NON	Risques inhérents à la profession, Formation identique au personnel de l'entreprise
	Utilisation de Gamma densimètre	<b>Travaux Interdits pour travailleurs en CDD ou intérimaires</b>		

**PREVENTION SANTE SECURITE**  
Postes présentant des risques particuliers pour la sécurité et la santé des salariés intérimaires ,

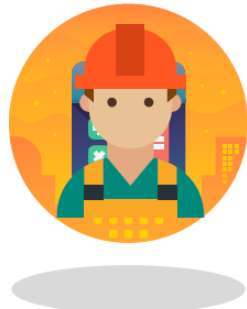
Formation RENFORCEE

Utilisation de système de protection individuelle contre les chutes			
Objectif	Connaître les EPI proposés par BYTP Utiliser ces EPI dans le respect de la réglementation, des normes et des consignes des fabricants Etre informé des techniques d'évacuation		
Pré-requis	Aptitude médicale au travail en hauteur	Oui	Non
Règles et principes fondamentaux du travail en hauteur			
Descriptions des différents EPI contre les chutes de hauteur utilisés dans l'entreprise			
Règles d'utilisation de chaque équipement			
Applications pratiques sur le matériel utilisé dans l'entreprise			
Entretien et rangement du matériel			
Obligations relatives aux vérifications			
Information sur les techniques d'évacuation : matériel nécessaire, procédure			



## PLAN DE PROGRES ET INCONTOURNABLES

Thèmes	Actions	Objectifs quantifiés visés			Méthode de suivi	
		2019	2020	2021		
santé sécurité au travail	Compétences minimales en santé sécurité	% d'intérimaire formé et titulaire du Passeport intérim (PASI)	75%	100%	100%	Recensement des formés avec résultats des évaluations des acquis, consolidé sur la plateforme dédiée PASI mise à disposition par l'EGF BTP
	Analyse des accidents du travail	% des accidents graves et à fort potentiel de gravité analysés conjointement ETT/EU avec mise en œuvre d'un plan d'actions	75%	90%	100%	Capitalisation des analyses par ETT réalisées sur le site de l'accident avec l'équipe d'encadrement du chantier.
	Formation SST	% des intérimaires ayant annuellement plus de 450h de délégation habilités SST	35%	35%	35%	Enregistrement dans le reporting ETT
	Equipements de Protection Individuelle (EPI), nouveau Quitus	% des intérimaires équipés de 100% des EPI obligatoires	100%	100%	100%	Nombre de refacturations EPI
Process Intérim	Priorité de détachement	% de réponse aux sollicitations des entreprises utilisatrices	80%	90%	100%	mesuré dans BIP
	Délai de signature des contrats de mise à disposition (CMAD)	% de CMAD signés dans les 48 heures	100%	100%	100%	mesuré dans BIP
	Bordereaux horaires	% de bordereaux horaires validés avant la fin de la semaine S+1	100%	100%	100%	mesuré dans BIP
	exhaustivité de la "pochette administrative"	% de dossiers complets : résultats des tests de sécurité / copie originale CNI-Passeport / titre de séjour valide et vérifié / CV / habilitations / VM valide / quitus EPI signé / photo couleur	100%	100%	100%	encadré par BIP



## Référencement BYCN France Intérim 2022 2023

### Rappel Mode Opérateur

10 ETT « Rang 1 », à consulter systématiquement pour tout recours à l'intérim sur l'ensemble des métiers BYCN France

17 ETT « Rang 2 », à consulter après avoir contacté les ETT de Rang 1 pour des métiers/emplois spécialisés ou dans des territoires en tension : Le recours aux ETT de « Rang 2 » au niveau de BYCN doit être maîtrisé et ne pas dépasser 7% du CA ;

L'utilisation systématique de BIP pour tout recours à l'intérim BYCN France est obligatoire

87%

de l'activité Interim BYCN passe par les Entreprises de Travail Temporaires de Rang 1 (en 2022)

**RANG 1**  
A Prioriser

**RANG 2**  
Recours à maîtriser

- Caces Interim
- IHL
- MareNostrum
- Sofratt
- StartPeople

MATÉRIEL

- PRH

- Aprojob
- Connect
- Expernet
- Get Carrieres
- Ittaka
- LTD
- Mare Nostrum
- Start people
- Synergie
- TTT

- Oradeo (pour des équipes complètes)
- Hays (Profils administratifs)

## QUITUS DE REMISE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Périmètre : Bouygues Construction hors Bouygues Energie et Services

## Agence de Travail Temporaire

Nom de l'agence :

Ville :

Interlocuteur :

## Intérimaire

Nom :

Prénom :










Commentaires :

## Entreprise Utilisatrice BYCN

Entité BYCN :

Nom du responsable :

Chantier :

	Liste EPI	Donné par L'ATT (cocher la case)	Reçu par l'intérimaire (cocher la case)	Constat EU (cocher la case)
Equipements obligatoires	 <b>VESTE ET PANTALON NEUTRE</b> Norme : Conforme EN 340	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>CASQUE + JUGULAIRE</b> Norme : Conforme EN 397	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>LUNETTES (Type BOLLE CONTOUR)</b> Norme : Conforme EN166/EN170 (Incolore)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>CHAUSSURE SECURITE MONTANTE AVEC COQUILLE DE PROTECTION</b> Norme : Conforme EN20345 S3	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>PAIRE DE GANT ADAPTE A LA MISSION</b> Norme : Indice de protection mecanique mini 4343	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>PROTECTION AUDITIVE D'ATTENUATION</b> Norme : SNR 27DBL	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>BAUDRIER REFLECHISSANT</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
Equipements obligatoires si exigés pour la mission	 <b>TENUE DE PLUIE</b>	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
	 <b>MASQUE ANTI POUSSIERE</b> Norme : FFP3 V (nombre suffisant pour la durée de la mission)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> OUI, conforme <input type="checkbox"/> OUI, non conforme <input type="checkbox"/> NON
		Date + signature	Date + signature	Date + signature

Si le travailleur intérimaire se présente à son poste de travail sans la totalité des EPI conformes demandés, Bouygues Construction pourra lui fournir les EPI nécessaires et pourra émettre à l'attention de l'ETT une facture d'une indemnité forfaitaire de 155€ hors taxes.

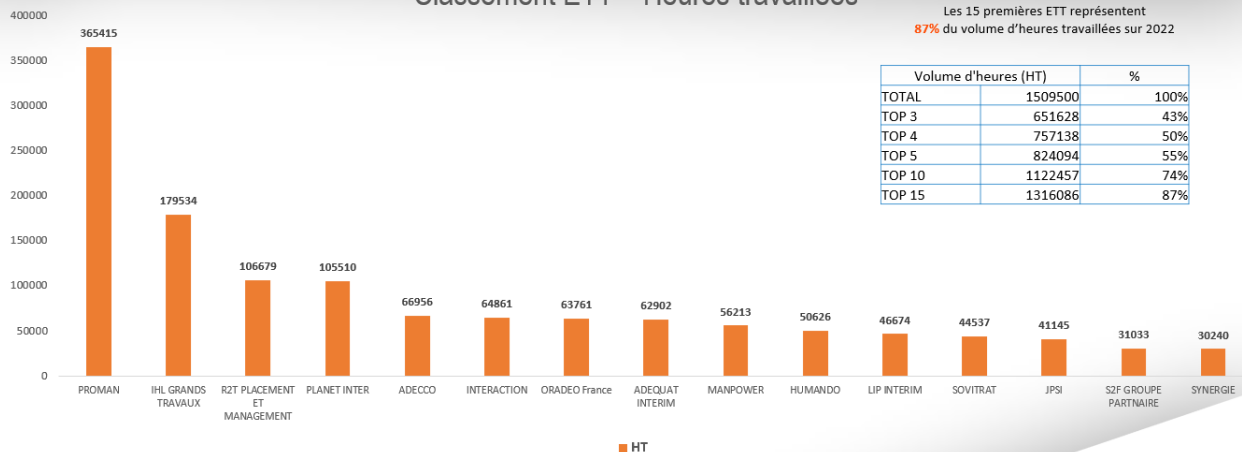
## 10.9. PASI

### Indicateurs Performances P2S par ETT – Bilan 2022

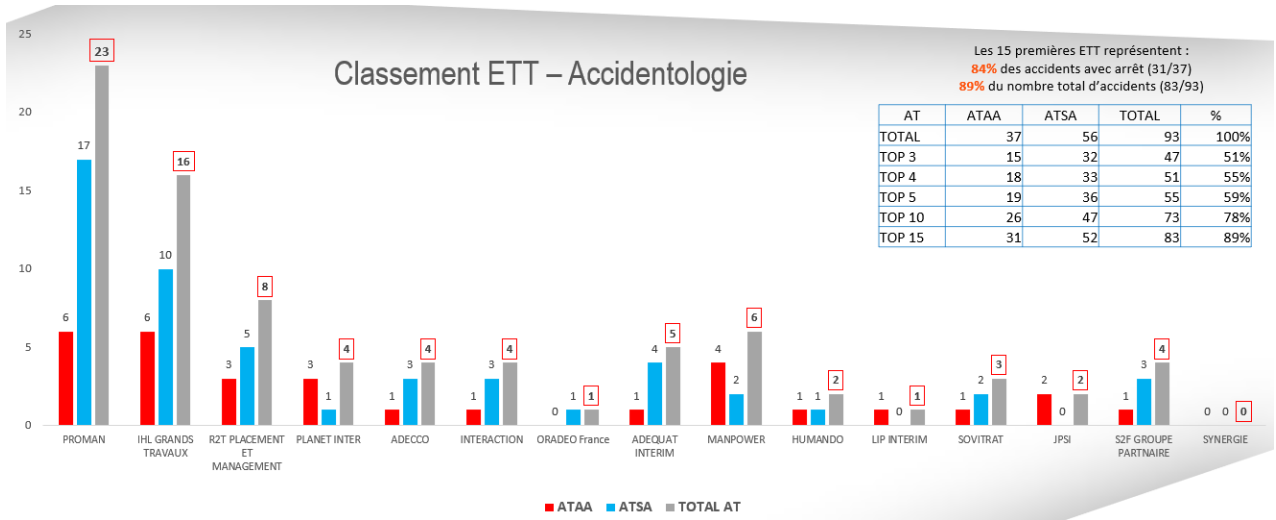
#### Tableau de bord Intérim – BYTP France – année 2022

ETT	HT	ATAA	ATSA	TOTAL AT	TF	TFG	% PASI	Nbe intérim	Intérim PASI
PROMAN	365415	6	17	23	16.42	62.9	18%	532	97
IHL GRANDS TRAVAUX	179534	6	10	16	33.42	89.1	35%	224	78
R2T PLACEMENT ET MANAGEMENT	106679	3	5	8	28.12	75.0	21%	266	56
PLANET INTER	105510	3	1	4	28.43	37.9	59%	219	129
ADECCO	66956	1	3	4	14.94	59.7	19%	152	29
INTERACTION	64861	1	3	4	15.42	61.7	11%	83	9
ORADEO France	63761	0	1	1	0.00	15.7	0%	83	0
ADEQUAT INTERIM	62902	1	4	5	15.90	79.5	9%	138	12
MANPOWER	56213	4	2	6	71.16	106.7	9%	103	9
HUMANDO	50626	1	1	2	19.75	39.5	21%	92	19
LIP INTERIM	46674	1	0	1	21.43	21.4	0%	89	0
SOVITRAT	44537	1	2	3	22.45	67.4	43%	89	38
JPSI	41145	2	0	2	48.61	48.6	14%	140	20
S2F GROUPE PARTNAIRE	31033	1	3	4	32.22	128.9	54%	59	32
SYNERGIE	30240	0	0	0	0.00	0.0	42%	45	19
RANDSTAD	26788	0	1	1	0.00	37.3	7%	41	3
REGIONAL INTERIM-R INTERIM	25904	1	1	2	38.60	77.2	10%	42	4
MARE NOSTRUM	19433	0	0	0	0.00	0.0	3%	31	1
STARTPEOPLE	18549	0	1	1	0.00	53.9	23%	31	7
SOFRATT	15861	0	0	0	0.00	0.0	26%	46	12
IBTP 66/11	15215	2	0	2	131.45	131.4	6%	17	1
GROUPE LEADER	11852	0	0	0	0.00	0.0	11%	18	2
YV INVEST	8883	0	0	0	0.00	0.0	12%	26	3
DOMINO GESTION	7916	0	0	0	0.00	0.0	0%	8	0
DISI	7208	0	0	0	0.00	0.0	8%	12	1
GROUPE ACTUAL	6994	0	1	1	0.00	143.0	43%	14	6
ID'EES INTERIM	6421	1	0	1	155.74	155.7	7%	14	1
SUPPLAY	4498	1	0	1	222.32	222.3	0%	8	0
INSERIM	4204	0	0	0	0.00	0.0	25%	4	1
TRIANGLE INTERIM	3311	0	0	0	0.00	0.0	70%	10	7
CONNECT	2654	0	0	0	0.00	0.0	67%	3	2
ADEF Plus	1889	0	0	0	0.00	0.0	0%	5	0
JANUS	1370	0	0	0	0.00	0.0	33%	3	1
EUREKA	1001	0	0	0	0.00	0.0	50%	2	1
CACES INTERIM	916	0	0	0	0.00	0.0	50%	2	1

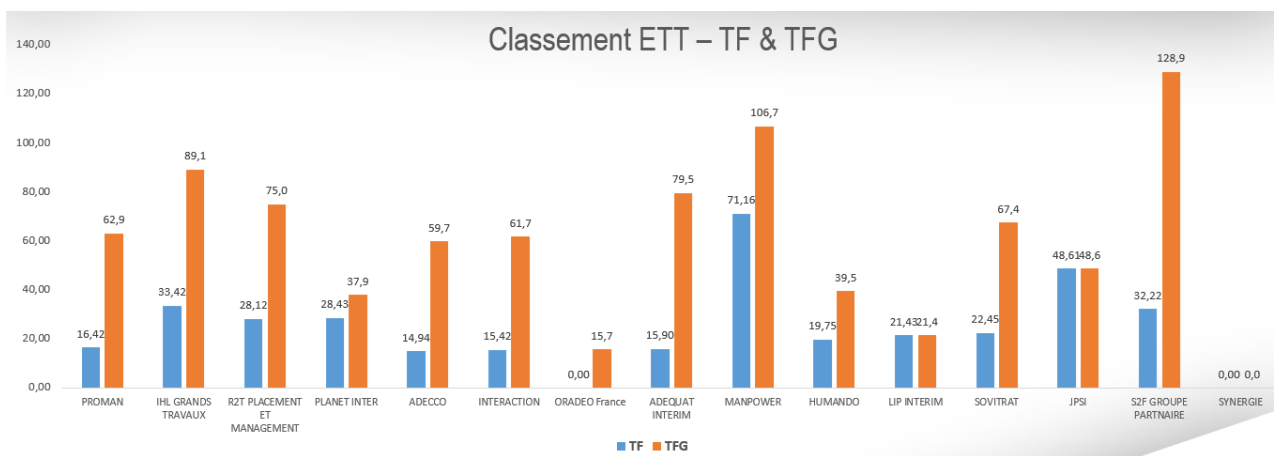
#### Classement ETT – Heures travaillées



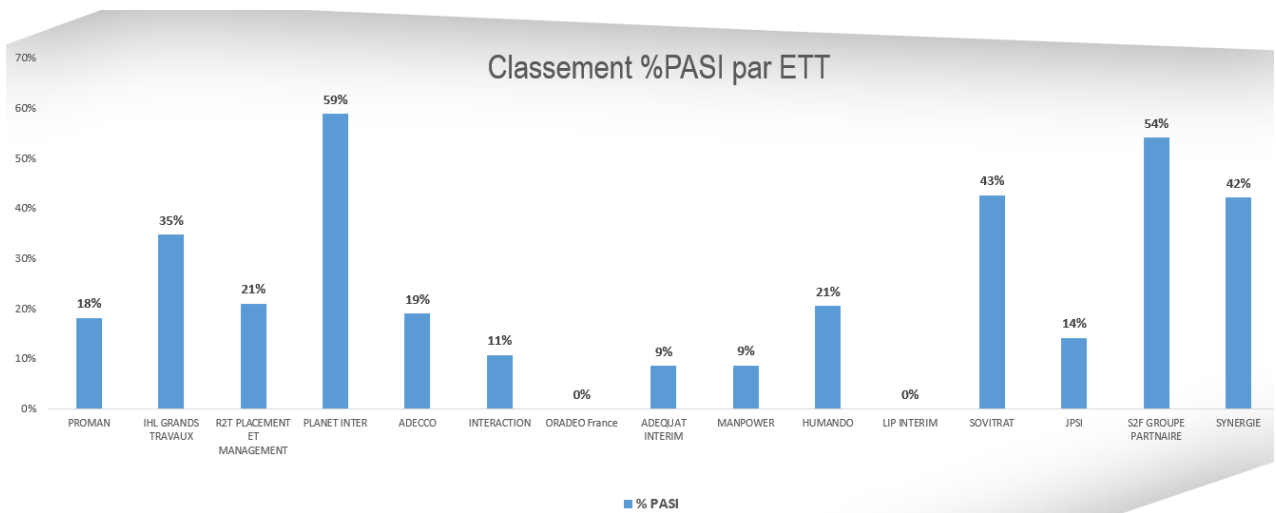
ETT classées par volume d'heures travaillées de gauche à droite (>10 000 heures)



ETT classées par volume d'heures travaillées de gauche à droite (>10 000 heures)



ETT classées par volume d'heures travaillées de gauche à droite (>10 000 heures)



ETT classées par volume d'heures travaillées de gauche à droite (>10 000 heures)





# 11. Formation (France)

## 11.1 Formations réglementaires

LISTE DES FORMATIONS	BCSN [633]		BOUYGUES TP [703]		BY TPRF [327]		Total Pôle TP	
	Nombre d'heure	Nombre de stagiaires	Nombre d'heure	Nombre de stagiaires	Nombre d'heure	Nombre de stagiaires	Nombre d'heure	Nombre de stagiaires
AIPR - CONCEPTEUR					14	2	14	2
AIPR - ENCADRANT			7	1	94.5	14	101.5	15
AIPR - OPERATEUR			14	2	42	6	56	8
AMIANTE SS4 - CUMUL	175	5	105	3	196	6	476	14
AMIANTE SS4 - OPE	63	5	14	1	238	17	315	23
AMIANTE SS4 CUMUL FONCTIONS RECYCLAGE	14	2					14	2
AMIANTE SS4- EC	35	1					35	1
AMIANTE SS4 OC RECYLAGE	77	10	7	1			84	11
ANGLE MORT					64	16	64	16
APPAREILLAGE HTA ET BT DE FORTE PUISSANCE			28	1			28	1
ATEX Niveau 0 - initial	12	3					12	3
ATEX Niveau 0 - recyclage	10.5	3					10.5	3
ATEX Niveau 1 - initial	70	10					70	10
CACES R483 CAT A - GRUES MOBILES FLECHE TREILLIS					49	2	49	2
CACES R483 CAT B - GRUES MOBILES FLECHE TELESCOPIQUE			105	2	140	2	245	4
Caces R487 - CONDUITE GRUE A TOUR Cat. 3			105	1			105	1
CHEF DE MANOEUVRE			105	15	154	22	259	37
CONFINEMENT ET VENTILATION DE CHANTIER NUCLEAIRE	126	6					126	6
CSQ	336	16	21	1			357	17
Echafaudage fixe : utilisation et vérification journalière	28	4					28	4
Echafaudage roulant : vérification, montage, démontage, utilisation	14	2					14	2
EQUIPIER DE PREMIERES INTERVENTIONS			2	1	12	6	14	7
ERGO'TRAINING	21	2	78.5	7			99.5	9
GESTES ET POSTURES	42	6	6	2	32	8	80	16
HABILITATION ELECTRIQUE ELECTRICIEN	126	6	49	3	63	3	238	12
HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN			77	6	49	6	126	12
HEAUME VENTILE/TEV	8	2					8	2
HYBERBARIE MENTION B CLASSE III			70	1			70	1
INCENDIE/EXTINCTEURS			232	37	66	22	298	59
LEADER SECURITE 1	155	10	139.5	9	108.5	7	403	26
LEADER SECURITE 2	66	2	330	10	99	3	495	15
LEADER SECURITE 3	34	2	68	4			102	6
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES DE FORMATEUR SST	21	1	42	2			63	3
MANAGEMENT SST TP	126	6	378	18	294	14	798	38
MANIPULATION DES EXTINCTEURS	12	3					12	3
MATFORM - ELINGAGE					14	2	14	2
MONTAGE DEMONTAGE ET UTILISATION D'UN ECHAFAUDAGE ROULANT - R457	49	8	42	6			91	14
MONTAGE/DEMONTAGE ET UTILISATION D'UN ECHAFAUDAGE FIXE - R4081A	28	2			28	4	56	6
MONTAGE/DEMONTAGE/UTILISATION/VERIFICATION D'UN ECHAFAUDAGE FIXE ET ROULANT- R408	280	15					280	15
PASSERELLE CC	294	21	140	4			434	25
PASSERELLE CR	42	3					42	3
PASSERELLE RN	112	8	14	1			126	9
PASSERELLE RNE (embarqué)	168	12					168	12
PERSONNE COMPETENTE RADIOPROTECTION	108	1					108	1
PONTIER/ELINGUEUR - CHEF DE MANOEUVRE	42	5					42	5
PORT DES ARI	28	8			14	4	42	12
PR MECANIQUE M2/MR	56	8					56	8
PR1 CC	280	9	70	2			350	11
PR1CR	35	1					35	1







PREMIER NIVEAU RADIOPROTECTION	280	1					280	1
R SST	161	24	182	26	623	89	966	139
R4081A - Montage, démontage et utilisation échafaudages de pieds					28	4	28	4
R4083 - Vérification (mise et remise en services)	42	2	14	1	28	2	84	5
R482 - CACES Engins de chantier C2 - recyclage					14	1	14	1
R482 CAT A INITIALE			35	1	21	1	56	2
R482 CAT C1 - ENGIN CHARGEMENT DEPL ALTERNAT			28	2			28	2
R482 CAT D - ENGIN DE COMPACTAGE					21	1	21	1
R482 CAT E - ENGIN DE TRANSPORT			77	3			77	3
R482 CAT F - CHARIOT MANUTENTION TT TERRAIN	77	3	52	3	70	3	199	9
R482 CAT G - CONDUIT ENGIN HORS PROD			42	2			42	2
R484 CAT 1 - PONTS ROULANT PORTIQUES COM SOL	189	10			21	1	210	11
R485 CAT2 - GERBEUR COND ACC > 2.5M	182	12					182	12
R486 CAT A - NACELLES A - INITIAL	287	14	192.3	8	147	6	626.3	28
R486 CAT B - PEMP ELEVATION MULTIDIRECTIONNEL	63	3	77	5	42	2	182	10
R489 - CACES Cariste 4 - recyclage	14	1					14	1
R489 CAT3 - CHARIOT FRONTAUX PORTE A FAUX <6T	84	4	17	1	21	1	122	6
R490 - GRUES DE CHARGEMENT			35	1			35	1
RADIOPROTEC NIV1 RN	419	15	28	1			447	16
RADIOPROTECTION NIVEAU 2 OPTION RN	336	12					336	12
REC AMIANTE SS4 MIXT	14	2					14	2
RECY CACES R483 CAT B - GRUES MOBILES FLECHE TELESCOPIQUE			42	2			42	2
RECY CSQ	658	47					658	47
RECY M2/MR	14	2					14	2
RECY PR1 CC	448	32					448	32
RECY PR1 CR	84	6					84	6
RECY R482 CAT B1 - ENGIN A DEPLACEMENT SEQUENTIEL			21	1	14	1	35	2
RECY R482 CAT C1 - ENGIN CHARGEMENT DEPL ALTERNAT			14	1			14	1
RECY R482 CAT D - ENGIN DE COMPACTAGE					14	1	14	1
RECY R482 CAT E - ENGIN DE TRANSPORT					14	1	14	1
RECY R482 CAT F - CHARIOT MANUTENTION TT TERRAIN	77	5	22	1	21	1	120	7
RECY R484 CAT 1 - PONTS ROULANT PORTIQUES COM SOL	28	2					28	2
RECY R486 CAT A - NACELLES A - RECYCLAGE	84	7	126	6	98	5	308	18
RECY R486 CAT B - PEMP ELEVATION MULTIDIRECTIONNEL	112	8	42	2	49	3	203	13
RECY R489 CAT3 - CHARIOT FRONTAUX PORTE A FAUX <6T	98	7	28	2			126	9
RECY R490 - GRUES DE CHARGEMENT			21	1			21	1
RECY RADIOPRO 1 RN	406	30					406	30
RECY RADIOPRO 2 RN	700	50					700	50
RECY SCN1	238	17					238	17
RECY SCN2	294	21					294	21
RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE ELECTRICIEN	245	19	77.5	5			322.5	24
RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN			7	1			7	1
RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE NON ELECTRICIEN (E-LEARNING)	1.15	1					1.15	1
RECYCLAGE PERSONNE COMPETENTE RADIOPROTECTION	36.25	1					36.25	1
RECYCLAGE PONTIER ELINGEUR	14	1					14	1
RECYCLAGE R482 CAT A	14	1	21	1	14	1	49	3
REFLEXE SECURITE TP	140	10	168	12	14	1	322	23
SAVOIR COMMUN DU NUCLEAIRE NIVEAU 2	252	9					252	9
SCN1	525	15	105	3			630	18
SOUDAGE A L'ARC AVEC EE					210	6	210	6
SST	210	15	714	51	532	38	1456	104
STARS 8 : MODULE CONFINEMENT	108	8					108	8
SUPERVISEUR LEVAGE	1050	61	238	17	630	45	1918	123
TOMBEREAU A CABINE REVERSIBLE DIECI			10	2			10	2
TRAVAIL HAUTEUR - PORT DU HARNAIS	130	19	86	20	203	47	419	86
VERIFICATION RECEPTION CONFORMITE ECHAFAUDAGES FIXES	42	4					42	4
<b>TOTAL</b>	<b>11 266</b>	<b>712</b>	<b>4 903</b>	<b>330</b>	<b>4 656</b>	<b>444</b>	<b>20 824</b>	<b>1 486</b>





## 11.2 Bilan des formations sécurité

Au cours de l'année 2022, l'équipe formation a dispensé des formations spécifiques aux compagnons sur les thématiques suivantes :

- Formation chef de manœuvre
- Formation SST
- Formation élingueur
- Formation harnais
- Formation gestes et postures, ...



Répartition des formations spécifiques :

Libellé Formation	Nombre stagiaires formés
Perfectionnement chariot élévateur	10
Spécifique tombereau cabine réversible	17
Chef de manœuvre	139
Elingueur	8
Risque aquatique	8
Spécifique Terberg + Rowa	18
Défibrillateur	9
SST	100
Electroportatif	22
Extincteur	93
Equipier de première intervention	8
Harnais	80
Gestes et postures	12
Réflexe sécurité	24
Angles morts	121

Source service formation BYTP





## 12. Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) (France)

### 12.1 Définition et contenu

Le DUERP est un document répertoriant l'ensemble des risques professionnels auxquels sont exposés les collaborateurs, il retranscrit les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs mise en œuvre par BYTP. Il contient les informations suivantes :

- L'analyse de risque par activité
- L'évaluation du risque brut
- Les mesures de prévention
- L'évaluation de la maîtrise du risque
- Le plan d'action

### 12.2 Mise à jour

Le DUERP fait l'objet d'une révision à minima annuelle, la fréquence pouvant être augmentée notamment pour couvrir une évolution des activités ou d'un mode opératoire. La révision de début 2023 figure en Annexe 2 à la fin du bilan.

### 12.3 Consultation

Le DUERP révisé a été présenté au CSSCT le 07 mars 2023 pour approbation.

Le DUERP est tenu à disposition de l'ensemble des collaborateurs via l'intranet BYTP – Mes ressources – Santé Sécurité – Système de Management - DUERP.



## 13. Veille réglementaire (France)

### 13.1 Pilotage de la Veille Réglementaire (VLR)

Un pilotage des actions à mener et de la conformité est assuré au fil de l'année via l'utilisation du logiciel Red on Line. Les points de conformité à contrôler (extrait texte consultable) sont vérifiés par comité de veille réglementaire ou par les experts des sujets des actions à mener.

Les évolutions réglementaires peuvent faire l'objet de flashes réglementaires pour une communication au sein de l'entreprise.

Un contrôle de conformité est réalisé chaque année et un plan d'action est déployé pour assurer la conformité de l'entreprise. Nos taux de conformité sont présentés dans la section suivante.

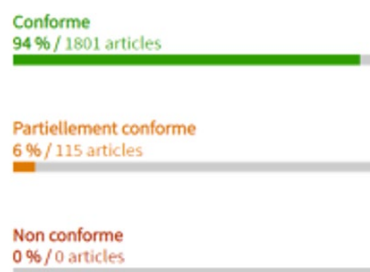
Un Benchmark en cours pour un potentiel changement d'outil de VLR.

### 13.2 Contrôle de conformité / Mise en conformité au cours 2022

Calcul du taux de conformité basé sur 1916 articles applicables



Détails du taux de conformité



Les évolutions réglementaires les plus impactantes pour nos activités sont les suivantes :

- Articles L. 4121-3 et Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022 - Modification des obligations d'archivage et de la conservation du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) sous format papier ou dématérialisé avant la mise en application, courant 2023, du dépôt dématérialisé du DUERP dans un portail numérique commun à l'ensemble des entreprises en France.
- Article R. 4412-149 du code du travail - Évolution des VLEP (valeurs limites d'exposition professionnelle) pour 7 substances chimiques dangereuses (ACD) :
  - Pour l'acétate de n-butyle, l'acétate de sec-butyle et l'acétate d'isobutyle, la VLEP 8 heures est fixée à 50 ppm et 241 mg.m<sup>-3</sup>, la VLEP de court terme (CT) est fixée à 150 ppm et 723 mg.m<sup>-3</sup>.
  - Pour l'alcool isoamylique la nouvelle VLEP 8 heures est fixée à 5 ppm et 18 mg.m<sup>-3</sup> ; la VLEP CT à 10 ppm et 37 mg.m<sup>-3</sup>.
  - Pour le cumène (2-phényl- propane) la nouvelle VLEP 8 heures est fixée à 10 ppm et 50 mg.m<sup>-3</sup> et la VLEP CT à 50 ppm et 250 mg.m<sup>-3</sup>. La substance possédait déjà des VLEP : elles sont divisées par deux à compter d'aujourd'hui.
  - Pour le béryllium et ses composés inorganiques (fraction inhalable), la VLEP 8 heures est fixée à 0.0006 mg.m<sup>-3</sup>.
  - Pour la triméthylamine, la VLEP 8 heures est fixée à 2 ppm et 4.9 mg.m<sup>-3</sup>, et les VLEP CT à 5 ppm et 12.5 mg.m<sup>-3</sup>.
- Décrets n° 2019-854 du 20 août 2019 et n° 2021-526 du 29 avril 2021 (Mise en application décalée dû à la crise sanitaire) – Fusion des déclarations des AT et MP, simplification de la reconnaissance et prolongation des AT et simplification de la tenue des registres AB.

# Plan d'actions Santé Sécurité 2023-2024

Notre objectif = 0 Accident mortel ou grave

Actions sécurité			
Objectifs	Actions	Pilote	Contributeurs
<b>A/ Déploiement opérationnel de la Culture sécurité</b>			
Ancrer la "culture sécurité" dans l'entreprise	Déployer les outils et approches de la Culture Sécurité sur les projets : A.1. Poursuivre le déploiement des formations "Leadership" sur toutes les entités non encore couvertes / nouveaux projets / nouveaux collaborateurs A.2. Mettre en œuvre les outils des 3 axes A.3. Définir et mettre en œuvre un plan de communication structuré sur le sujet "Culture Sécurité" (kit projet, safety awards, communication institutionnelle, etc.)	A1-A3 : Resp. Ops et P2S central  A2 : Resp. Ops & fonctionnels	A1-A2-A3 : P2S Projets/VO
<b>B/ HSMS (Health &amp; Safety Management System) – Assurer le bon déploiement des standards</b>			
Evolution du HSMS pour : • Couvrir nos risques majeurs • Assurer une appropriation efficiente par les opérationnels / fonctionnels	B.1. Refonte / mise à jour du HSMS en découpage par référentiels B.2. Déploiement de Manuels Opérationnels Uniques par pays / UO B.3. Kit de démarrage Chantier	B1- B3 : P2S central  B2 : Resp. Pays / UO	B1-B3 : P2S projets/VO  B2 : P2S Pays / UO
<b>C/ Actions auprès de nos parties intéressées</b>			
Garantir l'application de nos Règles-Qui-Sauvent et fondamentaux sur tous nos sites.  Renforcer la maîtrise opérationnelle y compris pour les opérations sous-traitées.	C.1. Accompagner les briefings de début de poste participatif (Obeyas, pre-start briefing, etc.) C.2. Appliquer le plan d'actions défini dans les accords cadre avec les entreprises de travail temporaire (PASI, analyse des AT et HiPo...) C.3. Assurer l'application de notre référentiel fondamentaux par l'ensemble des parties prenantes (collaborateurs / intérimaires / partenaires / ST) C.4. Définir les modalités de pilotage des sous-traitants (ST) en termes de santé sécurité (depuis la phase d'appel d'offre jusqu'à démobilisation)	C1 Conducteurs travaux  C2 Resp. Ops  C3 Resp. Ops / commerce / achats  C4 GT Ops / P2S central	C1 Resp. Maitrise  C2 RH / P2S Projets  C3 P2S Projets  C4 Achat
<b>D/ Ergonomie</b>			
Réduire les atteintes à long terme et les maladies professionnelles. Accompagner, former et sensibiliser sur les risques ergonomiques.	D. Application feuille de route ergonomie : • Analyse des postes de travail y compris logistique et stockage • Formations / sensibilisations ergonomie • Ergonomie en conception • Suivi et analyse des événements santé sécurité	D. Resp. Ops / P2S Projets	Ergonomes / DT
<b>E/ Santé physique et mentale</b>			
Prévenir les risques psychosociaux et accompagner les collaborateurs qui le requièrent.	Actions de gestion des risques psychosociaux	Resp. Ops / RH	Médecine du Travail

**Information CSE**  
-  
**Evolution de l'Espace  
Services Bouygues  
Construction**





# Organisation de l'Espace Services BYCN

Depuis 5 ans, l'organisation de l'Espace Services BYCN est la suivante :

- **Services gérés par Bien Être à la Carte (BEAC)**

- Conciergerie physique de Challenger (boutique)
- E-conciergerie
- Casiers connectés (Triangle nord, Triangle sud, Atlantis)

- **Services gérés par BYCN Loisirs**


- Activités subventionnées (voyages CSE, chèque vacances, ...)
- Vente négociée de billetterie (loisirs, spectacles, ...) et bons d'achat
- Pilotage de la conciergerie
- Arbre de Noël et bons voyages médaillés

L'accès à tout ou partie de ces services dépend du type de forfait souscrit à l'espace services BYCN.



# Contexte et évolution

- **Durée du contrat avec Bien Être à la Carte (BEAC) : 5 ans - du 5 mars 2018 au 17 avril 2023**
- **Commission extraordinaire de l'Espace Services BYCN : juillet 2022**
  - **Décision des membres de la Commission :**
    - Mettre fin au contrat avec Bien Être à la Carte
    - Confier à BYCN Loisirs l'ensemble des services gérés depuis 5 ans par Bien Être à la Carte
  - Décision prise suite aux bilans réalisés, durant 5 ans, des prestations de Bien Être à la Carte lors des commissions annuelles : baisse des passages et de l'activité, manque d'attractivité des tarifs remisés, gestion aléatoire des services, manque de communication, logistique lourde, manque de fiabilité, très faible utilisation des nouveaux services e-conciergerie et casiers connectés.

 **A compter du 18 avril 2023, l'ensemble des services proposés par Bien Être à la Carte sera repris par les équipes de BYCN Loisirs.**  
*Aucun changement dans les prestations / services pour les collaborateurs, à l'exception des casiers connectés et de la e-conciergerie qui ne seront pas maintenus du fait de leur très faible utilisation*

 **L'espace Services BYCN devient BYCN Loisirs**





# Organisation 2023

- **La commission BYCN Loisirs s'est réunie le 6 mars 2023 :**

- Présentation du bilan de l'activité 2022 (cf. CR commission)
- Présentation de l'organisation 2023

- **Pour préparer la reprise des activités de Bien Être à la Carte par BYCN Loisirs :**

- Fermeture de la boutique le 31/03/2023 au soir et réouverture le 19/04/2023 pour :
  - Réaliser les inventaires
  - Réaliser les travaux afin de réunir les 2 espaces actuels > un seul accès pour les collaborateurs
- Maintien de l'ouverture de la partie BYCN Loisirs durant les travaux
- Renforcement de l'équipe BYCN Loisirs :
  - 2 collaboratrices recrutées pour la boutique
  - 1 recrutement en cours pour la partie espace administratif
- Communication prévue mi-mars pour informer les collaborateurs de cette période de fermeture temporaire
- Réflexion sur l'organisation d'un évènement sur challenger fin mai / début juin pour communiquer sur l'ensemble des prestations existantes



# Nouveautés 2023

- **Lancement du nouveau site internet marchand au 1<sup>er</sup> semestre 2023**

- Possibilité de se connecter depuis son domicile
- Accès individuel, uniquement aux prestations accessibles selon son entité d'appartenance
- Possibilité de passer et de payer ses commandes en ligne
- Réception des commandes en version e-billet si disponible, au comptoir BYCN loisirs ou par envoi à domicile (frais d'envoi)



**Facilite un accès plus large aux prestations aux collaborateurs non basés sur challenger**

- **Relance de l'organisation d'expositions ventes sur Challenger**

- **Relance de la possibilité de se faire livrer des produits de parfumerie ou de parapharmacie**



Direction des Affaires Sociales  
Le 06 mars 2023

Destinataires Les membres de la commission Espace Services Bouygues Construction

Copies Les membres du Comité de Coordination Sociale

Pièces jointes Support de présentation

---

Objet Commission Espace Services Bouygues Construction  
Compte-rendu de la réunion du 6 mars 2023

---

**Membres présents (visio / présentiel) :**

Alban ARNAUD	BYCN
Alix RABITI	BYCN
Sophie ZAMPERETTI	BYCN
Nancy MARTIN	BYCN SA
Pascale BAUMANN	BBF - CPI
Alexandra AUDOUZE	BBF - HAR
Fabrice DULHOSTE	BBF - HAS
Joao BORGES DOS SANTOS	BBF - REP
Sylvie TINDILIERE	BBF - IF
Didier CELLARIUS	Elan
Anne-Christine NUNES BACALHAU	BI
Valérie LAVILLAUROY	BYCN IT
Romain RIZZO	BYCN Purchasing

**1) Rappel sur la répartition des missions**

---

L'Espace Services Bouygues Construction comprend :

- Conciergerie Bien Être à la Carte (BEAC)
  - Conciergerie physique de Challenger
  - Conciergerie connectée
  - Casiers connectés

Le contrat avec Bien Être à la Carte a été conclu pour une durée de 5 ans (5 mars 2018 – 17 avril 2023). Les membres de la Commission Espace Services Bouygues Construction ont décidé, lors d'une commission extraordinaire au mois de juillet 2022, de mettre fin à ce contrat compte tenu du bilan des prestations durant 5 ans. La nouvelle organisation pour 2023 sera présentée au point 3).



Direction des Affaires Sociales  
Le 06 mars 2023

- Bouygues Construction Loisirs :
  - ALC Subventionnées (voyages CSE, chèque vacances ...)
  - Vente négociée de billetterie (loisirs, spectacles ...) et bons d'achat
  - Pilotage de la conciergerie
  - Arbre de Noël et bons voyages médaillés

L'accès à tout ou partie de ces services dépend du type de forfait souscrit à l'espace services BYCN.

## 2) Bilan Bien Être à la Carte (conciergerie, e-conciergerie, casiers connectés)

---

Alban ARNAUD présente le bilan 2022 (*détail des chiffres dans la pièce jointe*)

- Conciergerie physique
  - > 1 643 utilisateurs distincts
  - > 8 853 utilisations
  - > Les services les plus utilisés sont la boutique cadeaux et le pressing.

On constate une érosion des passages depuis 2018 hors année 2019 (reprise des achats par BYCN Loisirs).

- Casiers connectés

	Nb d'articles	Nb de dépôts
Triangle Sud	148	46
Triangle Nord	112	39
Atlantis	53	22

Très faible utilisation dans la durée.

- Conciergerie connectée
  - > 178 utilisateurs hors Challenger

Ce service ne fonctionne pas autant que souhaité. Cela peut s'expliquer soit par une absence de besoin réel soit par une communication insuffisante.

- Bilan de la prestation BEAC
  - > Points satisfaisants :
    - La livraison des colis personnels sur site
    - L'amélioration de l'espace d'accueil en boutique suite aux travaux réalisés en 2018
  - > Points d'amélioration :
    - Logistique lourde et non adaptée à nos besoins
    - Baisse des passages et de l'activité
    - Des tarifs remisés pas toujours significatifs
    - Reprise partielle des achats par BYCN loisirs
    - Gestion des services aléatoire

Le contrat avec Bien Être à la Carte n'est pas renouvelé et prend fin le 17 avril 2023.



Direction des Affaires Sociales  
Le 06 mars 2023

### 3) BYCN LOISIRS

---

#### a) Activité 2022

---

Alban ARNAUD présente le bilan 2022 (*détail des chiffres dans la pièce jointe*)

- 12 375 passages (contre 8 842 en 2021)
  
- 6 293 353 € de chiffre d'affaires (contre 3 736 386 € en 2021).
  - > Bons d'achat = 29 %
  - > Billetterie = 7 %
  - > Activités subventionnées = 59 %
  - > Ventes & Services = 5 %

Le chiffre d'affaires géré est en forte augmentation par rapport à 2021 suite notamment à de nouvelles missions confiées. L'évolution du nombre de passages sur 2022 est également positive (+14%).

#### b) Organisation 2023

---

Suite à la fin du contrat avec Bien Être à la Carte, Alban ARNAUD précise que l'ensemble des prestations réalisées ces 5 dernières années par Bien Être à la Carte sera repris par BYCN Loisirs à l'exception de la e-conciergerie et des casiers connectés du fait de leur très faible utilisation.

La boutique sera fermée à compter du vendredi 31 mars 2023 (soir) et réouvrira le 19 avril 2023. La fermeture de la boutique permettra de réaliser les inventaires et les travaux nécessaires pour réunir les deux espaces actuels en un seul (accès unique par la boutique).

La nouvelle équipe sera renforcée et constituée de 6 collaborateurs sous la responsabilité du responsable BYCN Loisirs : 2 à l'espace vente, 2 à l'espace administratif, 1 qui partagera son temps entre les deux espaces et un apprenti.

- Nouveautés

#### Site internet

Alban ARNAUD présente aux membres de la Commission le nouveau site internet dont le lancement est prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2023.

Ce nouveau site marchand permettra :

- D'accéder à l'ensemble des prestations disponibles selon son entité d'appartenance
- De commander et payer ses commandes en ligne
- D'y accéder depuis son domicile
- De réceptionner ses commandes par mail lorsque la version e-billet est disponible, au comptoir de BYCN Loisirs le cas échéant ou à domicile avec paiement des frais de livraison.

#### Prestations

De nouvelles prestations seront relancées :

- Possibilité de se faire livrer des produits de parfumerie ou de parapharmacie
- Organisation d'expositions ventes sur Challenger.



Direction des Affaires Sociales  
Le 06 mars 2023

### c) Echanges avec les membres de la Commission

---

- Communication sur la nouvelle organisation

Une première communication est prévue, mi-mars, sur la fermeture de la boutique puis mi-avril sur sa réouverture. A noter que durant cette période la partie BYCN Loisirs restera ouverte.

Une réflexion est en cours au sujet de la mise en place d'une animation sur challenger en juin pour communiquer sur l'ensemble des prestations.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DU 30 MARS 2023

QUESTIONS ANNEXES RELATIVES AUX RÈGLES APPLICABLES DANS L'ENTREPRISE

---

1. De nombreux salariés contactent les élus FO pour nous faire part de leur mécontentement sur le délai de prévenance extrêmement court sur le changement d'affectation. Quel est le délai minimum à respecter pour annoncer une nouvelle affectation aux salariés ? Si le délai n'est pas respecté, le chantier prend-il en charge l'ensemble des dépenses engagées par le salarié (Loyer, caution) ? (FO)

Jean-Pierre HEVELINE rappelle que conformément à la Note Mobilité 2023 (TP/TPRF), le délai de prévenance avant transfert d'un collaborateur en IGD doit être d'au minimum 7 jours :

3.7. Journée de transfert

Le délai de prévenance avant transfert d'un collaborateur en IGD est de minimum 7 jours.

La journée de transfert s'applique dans les conditions cumulatives suivantes :

- o le nouveau chantier se trouve à plus de 250 km du domicile impliquant un changement de résidence chantier (double résidence).
- o L'affectation est prévue pour une durée supérieure à 3 mois.
- o La prise de poste effective (formation sécurité faite) se fera le mardi matin.

Au-delà de 7 heures de route appréciées par le site via Michelin / le plus rapide, la formation d'accueil sécurité se fera J+1.

La prise en charge de cette journée doit être effectuée par le chantier d'accueil.

Les remboursements des frais de la 1<sup>ère</sup> arrivée se font sur la base d'un voyage périodique (0,27€/km) sur bulletin de paie.

Pour les cas particuliers, Jean-Pierre HEVELINE demande aux élus de transmettre les noms afin qu'ils soient traités individuellement, et que le rappel de cette responsabilité soit fait à la hiérarchie concernée.

En tout état de cause, si un transfert devait avoir lieu sans respect du délai de 7 jours, le chantier d'affectation initiale devrait prendre en charge le prorata de loyer correspondant au délai minimum à respecter.

2. Quelles sont les règles que l'entreprise doit appliquer dans la constitution d'une équipe pour le travail de nuit. (Nombre de salariées, maîtrise et sécurité) ? (FO)

Les élus précisent qu'il arrive que quelques Compagnons travaillent de nuit, sans être encadrés par un Responsable Maîtrise.

Jean-Pierre HEVELINE précise que tout dépend de la mission et de la nécessité à devoir prendre ou non certaines décisions. Lorsqu'il s'agit de 2 compagnons chargés d'aller vérifier des opérations, il n'est pas nécessaire qu'un maître soit présent. Concernant la prévention, le service doit être informé des activités de nuit mais sa présence est plutôt corrélée aux types d'activités et au nombre de collaborateurs présents.

**3. Intéressement - À la dernière réunion du CSE, nous avons posé une question concernant le montant de l'intéressement. Des nombreux salariés ne comprennent pas le montant perçu, car les résultats sont excellents. Pouvez-vous nous expliquer ce calcul ? (FO)**

Damien LEFRANCOIS indique que l'Intéressement 2022 est calculé sur les résultats des 3 entités France du Pôle TP, à savoir Bouygues TP, Bouygues TP Régions France et Bouygues Construction Expertises Nucléaires (pour rappel, seules les 2 premières sociétés dégagent des résultats positifs). Contrairement à la Participation, le dispositif d'Intéressement est quant à lui facultatif. Il offre la possibilité d'associer financièrement les salariés à l'atteinte de critères de performance : économique (ROC), sociétaux et environnementaux (sécurité, TOP SITE, alternance).

Damien LEFRANCOIS précise que les accords signés s'inscrivent obligatoirement dans une démarche de progrès et d'améliorations permanentes pour pouvoir bénéficier d'exonérations sociales.

Damien LEFRANCOIS rappelle les modalités de calcul de l'accord 2022, signé pour 1 an :

Les seuils de performance économique pour l'année 2022 sont fixés, conformément au plan du Pôle TP, comme suit (taux de ROC exprimé en % du Chiffre d'Affaires) :

- S = 2.22%
- S1 = 3.71% (ROC de référence pour le Pôle TP plan 2022)
- S2 = 4.30%
- S3 = 4.45%
- SP = 5%

Chaque seuil détermine un montant de masse salariale à redistribuer, variant avec le % de ROC réalisé et l'atteinte des indicateurs de performance (à noter : pas d'abattement lié à l'indicateur sécurité « TF » s'il n'est pas atteint) :

- ROC < S = pas d'intéressement, sauf si 2 à 3 indicateurs atteints (100€ à 200€)
- S < ROC < S1 :
  - o 150€ à 400€ - si aucun indicateur atteint
  - o 200€ à 450 € - si 1 indicateur atteint
  - o 250€ à 500€ - si 2 indicateurs atteints
  - o 350€ à 600€ - si 3 indicateurs atteints
- S1 < ROC < S2 :
  - o De 1.1% à 2% de la Masse Salariale de Référence – si aucun indicateur atteint
  - o Et jusqu'à 2.5% de la MSR – si 3 indicateurs atteints
- S2 < ROC < S3 :
  - o De 2% à 4% de la MSR – si aucun indicateur atteint
  - o Et jusqu'à 4.5% de la MSR – avec 3 indicateurs atteints
- S3 < ROC < SP (seuil plafond) :
  - o De 4% à 8% de la MSR – si aucun indicateur atteint
  - o De 4.5% à 8% de la MSR – si 3 indicateurs atteints
- ROC > SP
  - o 8% de la MSR

A noter :

- Les sommes versées de S à S1 sont égalitaires
- De S1 à S2 : 50% égalitaires/50% proportionnelles au salaire
- De S2 à S3 : proportionnelles au salaire
- De S3 à SP : proportionnelles au salaire

Damien LEFRANCOIS rappelle que le ROC 2022 réalisé pour le Pôle TP est de 3.438%. Couplé à l'atteinte des 3 indicateurs, il permet de » déclencher le versement d'une part égalitaire de l'intéressement d'un montant moyen brut de 550€.



**4. Actuellement une réforme des retraites est en cours avec le recul de l'âge, BOUYGUES réfléchit-il à un déplafonnement du nombre de CET (A+B) au-delà des 218 ? (FO)**

Céline MARIE indique que compte tenu de l'actualité sociale et en accord avec les partenaires sociaux, Bouygues Construction a décidé d'ouvrir des négociations spécifiques relatives à la gestion des fins de carrière à partir du 2<sup>nd</sup> semestre 2023 et ainsi de sortir ce thème du futur accord Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP). A ce stade, il n'est pas prévu de déplafonner le CET mais les partenaires sociaux sont invités à faire part de leurs propositions lors de cette future négociation.

**5. Les salariés qui ont été mutés chez Bouygues Monaco n'ont plus le droit aux avantages du CSE. Y a-t-il un moyen d'intégrer ces avantages perdus d'une autre manière ? (FO)**

Céline MARIE précise qu'il n'existe pas en l'état de CSE pour les sociétés à Monaco mais un équivalent appelé « Fonds social », qui est rendu obligatoire dans les entreprises de plus de cinquante salariés et qui est géré conjointement par les délégués du personnel et le chef d'entreprise.

Les actions mises en place en fonction des entreprises monégasques du groupe sont les suivantes :

BYTP MC

Création d'un fonds social (suite aux élections des Délégués du Personnel) en mai 2018

Il est administré par un comité de gestion (dépourvu de personne morale) et financé par une contribution patronale dont le taux est fixé à 1% de la masse salariale des salaires bruts de l'exercice en cours déclarés aux seules Caisses Sociales Monégasques.

Il a pour mission de promouvoir et coordonner les œuvres sociales décidées par son comité de gestion, instance paritaire gérée conjointement par les délégués du personnel et le chef d'entreprise.

- Organisation des arbres de Noël
- Cartes cadeaux Noël pour les collaborateurs et enfants de collaborateurs
- Subvention sport et loisir
- Subvention vacances

Richelmi

Cartes cadeaux Noël pour les collaborateurs ; cadeau à commander sur une liste pré-distribuée pour les enfants des collaborateurs (Noël 2022). Le montant a été supérieur à celui de BYTP.

BYCN LPA

Attente de la mise en place des Délégués du Personnel pour la création d'un fonds social. Rien n'est mis en place à ce jour.

**6. Dans le temps Bouygues TP organisait des conventions maîtrises pour des moments de convivialité et d'échange. Pourquoi y a-t-il plus ce genre de rassemblement ? (FO)**

Il est rappelé que durant ces 3 dernières années, il n'y a pas eu de rassemblements importants (médailles, conventions, Minorange, séminaires,...) et qu'ils reprennent progressivement.

A ce titre une convention maîtrise pourrait être étudiée.

**7. Dans la NAO, nous négocions l'évolution des avantages sociaux (panier, IGD, etc.). Pourquoi au bout de 2 ans d'affectation, le prix ne s'affiche pas comme nous l'avons négocié ? (FO)**

Il est précisé que la fiscalité des IGD n'est plus la même au-delà de 24 mois. En effet, l'application des barèmes URSSAF prévoit un abattement de 30% à compter du 25<sup>ème</sup> mois.

Afin d'éviter toute incompréhension, cet abattement sera précisé/rappelé lors des prochaines NAO.

**8. Dans le cadre du suivi des parcours professionnels, comment sont pris en compte les personnes travaillant à temps partiel ? (CFTC)**

L'entreprise attache une importance particulière à l'égalité de traitement entre les collaborateurs. Le Bilan Social et le Rapport de Situation Comparée, présentés lors du CSE de juin, en sont par ailleurs une photographie et permettent d'apprécier la situation de l'entreprise et de mesurer les changements effectués au cours des 3 dernières années.

En complément, il est précisé que les formations proposées sont en lien avec la demande du manager, indépendamment du temps de travail de collaborateur. Les personnes en charge de la formation n'ont d'ailleurs pas l'information à ce moment-là. Si toutefois la formation proposée ne correspond pas au rythme de travail du collaborateur, une adaptation est envisagée.

**9. Intéressement**

**a. Les collaborateurs nous remontent leurs étonnements suite au montant de l'intéressement : La Direction peut-elle expliquer les raisons d'un intéressement faible et d'une participation plus importante ? (CFTC)**

Damien LEFRANCOIS rappelle que la Participation est une obligation légale pour les entreprises d'au moins 50 salariés. Elle est calculée sur les résultats de l'ensemble des métiers de Bouygues Construction. Elle permet de distribuer une partie des bénéfices annuels de BYCN aux salariés, selon une répartition proportionnelle aux salaires, dans la limite de 4 PASS.

Damien LEFRANCOIS précise que le montant distribué au titre de 2022, dénommé « Réserve Spéciale de Participation » s'élève à 23 110 066€. Il est sensiblement du même niveau que celui de 2021.

Concernant l'Intéressement cf. point 3.

**b. Par ailleurs, quelle a été l'incidence de la prime « Macron » de septembre 2022 sur l'intéressement de mars 2023 ? (CFTC)**

Damien LEFRANCOIS rappelle que le versement de la Prime de Partage de la Valeur en septembre dernier à représenté 1 000 000 €. Néanmoins, compte tenu du montant rapporté aux résultats de l'entreprise, l'incidence est neutre. Le non-versement de la PPV n'aurait pour autant pas permis l'atteinte du palier supplémentaire du niveau de ROC.

**c. Peut-on clarifier pour les collaborateurs le mode de calcul de cet intéressement ? Est-il possible de mettre en place un simulateur ? (CFTC)**

Le mode de calcul a été précédemment rappelé (cf point 3). Il n'est pas envisagé de mettre en place un simulateur.

**10. Culture Sécurité : pouvez-vous clarifier quelles sont les récompenses attribuées de l'homme sécurité du mois ? (Chèque cadeau ? prime ?...) (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE indique qu'il incombe à chaque projet de définir avec ses partenaires sociaux locaux, le contenu des « récompenses » pour la/les personne(s) mise(s) en avant suite au déploiement du sujet « Culture Juste – Récompense » du projet Culture Sécurité. Les règles d'attribution peuvent varier et il n'est d'ailleurs pas automatique que cette récompense intervienne tous les mois ni ne soit constituée que d'éléments financiers. Ces différents points (fréquence, contenu des récompenses...) doivent être clairement définis et partagés au sein d'un projet : cela fait progresser la culture de transparence.

**11. Il semblerait que tous les flyers concernant la culture sécurité n'aient pas été distribués. Peut-on distribuer à tous les 2 flyers concernant l'imprévu (collaborateur et valideur) ? (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE précise que lors du Safety Day du 17/11/2022, les 2 documents distribués à tous les collaborateurs devaient être le dépliant « Imprévu - Collaborateur » et la carte « 5 Stars – COMET ». Cette distribution, à l'image de l'organisation du Safety Day, a été sous la gestion des projets qui disposent des fichiers électroniques et qui ont géré la production et la distribution de ces documents. Si certains n'ont pas eu ces documents, chaque projet a tout loisir d'en réimprimer et de les distribuer.

En ce qui concerne le dépliant « Imprévu – Valideur », celui-ci ne peut pas être distribué à tous les collaborateurs mais bien à ces personnes spécifiques (les valideurs) qui sont définis par la direction de projet. Il est important d'avoir en tête que chaque valideur doit disposer d'un périmètre de responsabilité (géographique et/ou d'activité) dans lequel il est autorisé à prendre la décision de faire redémarrer une activité à la suite d'un imprévu détecté par les équipes. C'est lui qui échange avec les équipes sur les propositions de remise en route de l'activité puis vient superviser la bonne mise en œuvre des actions décidées. Le dépliant « Imprévu – Valideur » est là pour l'aider à se poser les bonnes questions et à suivre les étapes pas à pas pour une bonne résolution d'un imprévu. Ce n'est donc pas un document que tous doivent avoir à l'inverse de celui « Collaborateur ».

**12. Quelles sont les nouvelles règles de promotion Directeur Adjoint ? (CFTC)**

Céline MARIE indique que pour les Directeurs Adjoints/Directeurs, les évolutions et revalorisations doivent être réalisées de façon individualisée et avec objectivité, en réalisant des arbitrages (à la hausse comme à la baisse compte tenu du % moyen) selon 2 éléments :

- Le niveau de salaire par rapport au poste tenu et à la pratique du marché
- Le potentiel d'évolution du collaborateur

Le niveau de performance opérationnelle doit quant à lui être majoritairement reconnu et rémunéré au travers de la rémunération variable.

Par ailleurs, pour toute demande de promotion DA/D, une grille d'évaluation qui reprend les valeurs de GREENLIGHT doit être complétée par la hiérarchie afin de légitimer la demande. Les critères de leadership sont les suivants :

- Afficher une ambition permanente d'excellence opérationnelle pour soi et pour son équipe
- Transmettre de l'énergie et de l'envie
- Porte la stratégie et (se) mobiliser pour la transformation
- Représenter BYCN et collaborateur au-delà de son périmètre
- Incarner les valeurs du groupe dans son management et dans toutes ses relations

**13. En janvier 2023, nous avons posé la question suivante : Le guide Next Step du management du planning par les jalons mentionne sur la rémunération de la performance : « Les modalités pratiques d'attribution de cette prime (fréquence, enveloppes, populations éligibles, critères...) font l'objet de notes distinctes. ». Les notes vont-elles être bientôt publiées ? (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE précise que la note dédiée aux Compagnons doit être prochainement diffusée.

**14. Pouvez-vous nous faire un bilan sur la campagne des EAE qui s'est clos en février ? Peut-on avoir un retour sur le nombre de point RH demandé à l'issue des entretiens ? Dans quel délai ces points vont-ils être planifiés ?**

Céline MARIE précise que la campagne EAE France est réalisée à 92% pour les Compagnons et 90% pour les ETAM/Cadres, soit 91% au global Pôle TP France.

**15. Des travaux de réaménagement se poursuivent au Triangle Nord et la campagne de dons du mobilier est terminée. A quel usage est destiné le mobilier démonté depuis le début d'année ? Les collaborateurs peuvent-ils à nouveau bénéficier de dons de ce mobilier ? (CFTC)**

Céline MARIE précise que le sujet a été évoqué lors de la dernière Commission Challenger et qu'il a été indiqué qu'un réaménagement a été effectué suite à l'opération braderie. De nouveaux déménagements génèrent un nouveau stockage mais Bouygues Construction est en lien avec une société de recyclage qui pourrait reprendre l'ensemble du mobilier. Il n'est à ce jour pas prévu de réaliser de nouveau une opération braderie.

**16. Une commission environnement climat a été créé au sein du CSE. Quand aura lieu la première réunion ? (CFTC)**

Céline MARIE rappelle que dans le cadre de la loi climat qui vise à impliquer davantage les partenaires sociaux sur les questions relatives à l'environnement et plus particulièrement sur les conséquences environnementales de l'activité de l'entreprise, une commission environnement/climat doit être créée.

Cette commission se réunira 1 fois par an (novembre/décembre). Elle aura vocation à aborder la stratégie environnement/climat de l'entreprise et à faire un point d'avancement des indicateurs de suivi qui seront intégrés dans les 3 grandes consultations annuelles du CSE.

Cette commission ainsi que les indicateurs de suivis retenus seront par ailleurs valorisés dans le prochain Accord de fonctionnement du CSE.

Les indicateurs de suivis seront les suivants (tronc commun Bouygues Construction) :

*Lors de la consultation sur les orientations stratégiques de l'entreprise.*

- Présentation de la stratégie environnement/climat

*Lors de la consultation sur la politique sociale*

- Top Site
- Formation « Agir pour le climat »

*Lors de la consultation sur la situation économique et financière*

- Émissions totales de GES directes et liées à l'électricité
- Intensité carbone des bâtiments construits sur leur cycle de vie
- Émissions totales des GES indirectes hors bâtiments
- Pourcentage de déchets non dangereux valorisés matière

Par ailleurs, des indicateurs propres à Bouygues Travaux Publics pourront être définis en partenariat avec la Direction Développement Durable.

Pour participer à cette commission, les membres suivants sont proposés :

Pour FO : Fernando GOMES FERREIRA / Caroline ALLAVENA

Pour CFTC : Aude BABLED / Marija RABAUD

**17. A la suite de la campagne concernant la surcomplémentaire proposée par la mutuelle, pouvez-vous nous faire un retour sur le nombre de nouvelles adhésions ? (CFTC)**

Céline MARIE précise que la campagne d'adhésion à la surcomplémentaire est directement gérée par WTW. Le nombre d'adhésion sera présenté lors de la prochaine réunion du CSPPG. Les éléments seront communiqués une fois le CSPPG de juin/juillet passé.

## La prochaine réunion aura lieu le jeudi 28 avril 2023

### Étaient présents:

Représentants de la Direction : Jean-Pierre HEVELINE – Céline MARIE – Claude CITRUGNI  
Invités : Dr Isabelle JEAN-LAPIERRE – Myléna BOISHUS - Jérôme PASSAT  
Secrétaire de séance : Fernando GOMES FERREIRA  
Elus FO : Titulaires : Didier SEGARD - Brigitte STEPHANE  
Suppléants : Philippe LEJEUNE - Florival SANTOS FERREIRA RITA - David DIEUDE  
Elus CFTC : Titulaires : François MARIAYE – Abdirahman OMAR ILTRE BOCK - Aude BABLED  
Suppléants : Xavier BERTRAND – Stéphane QUENNEHEN  
Représentants syndicaux : /  
Absents excusés : Mourad BOUKHEROUFA (CFTC) – José Joao GONCALVES TEIXEIRA NEVES (CFTC) – Eric MADELAINE (FO) - Jean-Claude DEVAUX (FO) - Isabelle LE MINDU (FO) - Monica FORONDA MAHR (FO) - Mohamed AIT BABA (CFTC) - Abdelkader AMQRANE (FO) - Patrice LEMOINE (CFTC) - Christophe MAS (FO) - Marilynne PICART (FO) - Caroline ALLAVENA (FO) - Axelle PONIAS HIRARD (FO) - Patrick PETITHOMME (CFTC) – Caroline EGELS (CFTC) - Pierre POIX (CFTC)